Université
de Franche-Comté

Conseil d'Administration

Séance du mardi 12 mai 2009

**(PV approuvé avec les corrections
au CA du 7 juillet 2009))**

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des CA des 20 janvier 2009 et 10 février 2009 2

2. Affaires financières 3
2.1 Approbation du compte financier de l'exercice 2008 3
2.2 DBM n°1 au budget 2009.....17
2.4 Admission en non-valeur des titres de recettes non recouvrés.....26
2.4 Demandes de sortie d'inventaire 28

4. Information sur l'avancement du PRES 29

7. RCE : rapport de l'IGAENR sur le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies et conséquences pour l'établissement.....42

3. Affaires statutaires.....60
3.1 Vote des modifications des statuts du CLA 60
3.2 Audition du candidat à la direction du CLA proposé par le Conseil de Gestion du CLA 63
3.4 Avis du CA sur la nomination de Monsieur Yves DUCEL à la direction des PUFC 68
3.5 Avis du CA sur la nomination de Monsieur Etienne BUTZBACH, Maire de Belfort, comme personnalité extérieure en remplacement de Monsieur Jean-Pierre CHEVENEMENT et de Monsieur Pierre MOSCOVICI comme invité permanent du CA ..72
3.3 Avis du CA sur la proposition du Président de nommer Monsieur Jean-Luc ROSSIGNOL aux fonctions de Vice-Président délégué aux Ressources Humaines 74

8. Scolarité 75
8.1 Modifications du calendrier de contrôle des connaissances pour l'année 2008-2009 75
8.2 Projet de calendrier universitaire 2009-2010.....100

8.3 Projet co-habilitation Université de Bourgogne : licence professionnelle Notariat et licence professionnelle Assurance, Banque, Finance 102
8.4 Convention UFR (UFR ST) / Lycée Victor Hugo (CPGE).....103
8.5 Projet d'ouverture à l'apprentissage de la licence professionnelle Commerce 105

9. Questions diverses 105
9.1 Dossier d'expertise pour l'IUT de Belfort à approuver (aménagements pour création d'un département Génie Civil) 105
9.2 Autorisation à donner à l'UFR SMP de verser 1 000 € de subvention à l'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France (ANEPF) et 1 000 € à l'Association des Etudiants en Médecine de Besançon (BOUDU) 106
9.3 Demande d'autorisation du CLA de verser une subvention au GERFLINT.....106
9.4 Situation du CASUB 107
9.5 IUFM 108
9.6 Projet de convention de partenariat et de co-financement en matière d'immobilier universitaire 111

5. Propositions des CS des 17 février 2009 et 17 mars 2009 114

5.1 Répartition du BQR 2009 114
5.2 Information sur les critères de répartition de la dotation attribuée aux unités de recherche : année 2009 114
5.3 Propositions de la commission PEDR 114

6. Proposition du CEVU du 14 mai 2009 115
6.1 Délibérations sur les demandes de financement par le BQF 2009 (Bonus Qualité Formation) 115
6.2 FSDIE : Délibération sur les subventions aux projets étudiants 115

PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE
(SEANCE DU 12 MAI 2009)

(La séance est ouverte à 9 h 25 sous la présidence de M. Claude CONDÉ, Président de l'Université de Franche-Comté)

Présents : 22 à 9h (dont le Président)
23 à 13h (dont le Président)
Procurations : 6

Collège A
Monsieur le Président Claude CONDÉ qui avait reçu procuration de Monsieur Serge ORMAUX
Monsieur Daniel SECHTER qui avait reçu procuration de Monsieur Michel PIERRE
Monsieur Charles FORTIER qui avait reçu procuration de Madame Sophie BEJEAN à partir de 14h
Madame Mariana HARAGUS qui avait reçu procuration de Madame Marie-Christine WORONOFF-LEMSI à partir de 15h40
Monsieur Jean-Claude DAUMAS
Madame Marie-Christine WORONOFF-LEMSI qui avait reçu procuration de Monsieur Yves KERLEROUX
Monsieur Philippe PICART

Collège B
Monsieur Abderrazzak KADMIRI qui avait reçu procuration de Monsieur Rémy VIENNET
Monsieur Rudy CHAULET qui avait reçu procuration de Monsieur Jean-Claude CHEVAILLER
Madame Sylvie MEYER
Monsieur Sébastien PILI-FLOURY
Madame Izabella THOMAS

Personnels IATOS
Madame Marie-Pascale BEHRA-LAINE
Madame Marie-Christine BEBIN-MEHAULT qui avait reçu procuration de Madame Elisabeth FLENET

Usagers
Mademoiselle Claire KANY
Mademoiselle Isaline MAMET

Mademoiselle Lucie MAGAGNINI
Monsieur Sébastien HERBERT

Personnalités extérieures
Madame Joëlle SCHIRRER
Madame Antoinette GILLET
Monsieur Sylvain DAVID

Intuitu Personae
Madame Sophie BEJEAN de 13h à 14h
Monsieur Jacques LONCHAMP

Le Président.- Mesdames, Messieurs, bonjour. Vous imaginez sans doute que c'est avec plaisir que j'ouvre ce Conseil d'administration puisque le quorum est réuni. Je ne ferai pas d'autre commentaire. Nous aurons évidemment, tout au long de la séance, l'occasion de nous exprimer les uns et les autres sur l'actualité telle que nous la percevons et telle que nous voulons la dire.

Je propose que nous commencions l'ordre du jour. Le conseil est prévu sur la journée. Nous avons envisagé une pause à la mi-journée. Il est organisé de manière à ce que nous ayons traité avant la pause les points les plus importants.

Je fais un commentaire sur l'ordre du jour avant de l'entamer. Sur le point 3, "affaires statutaires", deux personnes viendront devant vous, la personne qui a été pressentie pour que vous la proposiez à la direction du CLA, nous lui avons demandé de venir à 14 heures, ainsi qu'Yves DUCEL qui a été choisi comme directeur des PUFC. Nous aurons donc les points 3.1 et 3.4 qui seront traités cet après midi. Pour le reste, il me semble que l'on peut aborder les questions dans un ordre satisfaisant. Un ordre du jour chargé puisqu'il nous manque un Conseil d'administration qui n'a pu se tenir et qui était consacré aux affaires financières. Nous allons donc rattraper l'affaire aujourd'hui, vous avez eu les documents qui ne sont pas forcément lisibles pour tous, en particulier sur le compte financier, mais Gilles MOITON va nous en donner une lecture didactique.

1. Approbation des procès-verbaux des CA des 20 janvier 2009 et 10 février 2009

Le Président.- Conseil d'administration du 20 janvier, qui est déjà un peu tardif, y a-t-il des commentaires sur la prise de notes lors de ce CA ?

S'il n'y a pas de commentaire je le mets à votre approbation.

Qui s'oppose à l'approbation de ce procès-verbal ?

Qui s'abstient ?

Le procès-verbal du 20 janvier est approuvé.

Idem pour le procès-verbal du 10 février. Y a-t-il des commentaires ou des modifications qui vous souhaitiez apporter ?

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

Le procès-verbal est donc adopté à **l'unanimité**.

2. Affaires financières

Le Président.- Nous avons deux choses à traiter pour rattraper le Conseil qui n'a pas eu lieu, premièrement le compte financier. Ce compte financier dresse le bilan de notre activité financière pour l'année précédente, c'est-à-dire l'année 2008. En général, le Conseil d'administration suivant n'est pas le même, quand je dis "en général" c'est relatif aux habitudes de la maison, on traite la DBM, c'est-à-dire l'actualisation du budget primitif, la décision budgétaire modificative ° 1. Dans les recommandations des nombreux inspecteurs qui sont passés dans cette maison, il nous était recommandé d'associer la DBM au compte financier. Il se trouve que le fait que nous n'ayons pas pu tenir le Conseil d'administration précédent nous met dans une situation favorable du point de vue des inspections, c'est-à-dire que nous allons traiter le compte financier et dans la foulée nous allons proposer une décision budgétaire modificative. Je vais demander à Gilles MOITON, notre Agent comptable, de nous présenter le point 2.1, approbation du compte financier de l'exercice 2008, car nous avons à approuver ce compte financier.

2.1 Approbation du compte financier de l'exercice 2008

M. MOITON.- Merci Monsieur le Président. Je vous ai adressé le compte financier il y a quelque temps déjà puisque, comme l'a évoqué le Président, le compte financier devait être approuvé par vous fin mars. Ce compte financier a été édité de 16 février par les services de l'agence comptable, je remercie d'ailleurs toutes les personnes qui ont participé à cette édition. C'est un document de 500 pages, comme vous avez pu le voir, je pense que vous êtes très intéressés par ce qu'il y a dedans, mais il semble, comme chaque année, plus intéressant de vous faire une présentation sous forme de power-point des points importants de cette analyse du bilan de l'année écoulée 2008. Vous avez déjà reçu mon rapport, en fait c'est la même chose sous power-point. J'insisterai sur quelques diapositives, il y en a d'autres que je passerai un peu plus vite, et s'il y a des questions n'hésitez pas à les poser au fur et à mesure ou à la fin.

L'organisation de ce document : tout d'abord quelques points clés sur l'Université de Franche-Comté, ensuite je vais prendre les financements qui ont été obtenus pour l'Université en 2008, comment ont été optimisés ces financements, donc la partie dépenses, et ensuite j'insisterai un petit peu sur la capacité d'autofinancement, la politique d'investissement et le résultant de tout cela, c'est-à-dire l'évolution du fonds de roulement.

Voici une présentation rapide de l'Université de Franche-Comté, je n'insisterai pas, tout le monde est au courant, 6 UFR, près de 20 000 étudiants, les services communs de l'Université, j'avance un petit peu par rapport à cela. Ce qui est important, au niveau du périmètre annuel, c'est que ce compte financier est l'arrêté de toutes les unités budgétaires, c'est-à-dire que les UFR, les IUT, le CLA, le SAIC, tout cela agrégé nous donne le rapport financier pour toute l'Université de Franche-Comté, le compte financier pour toute l'Université de Franche-Comté. Toutes les dépenses et toutes les recettes qui ont été engagées, liquidées et mandatées au niveau des différentes unités budgétaires, il y en a 23 à l'UFC, tout cela agrégé nous donne le compte financier de l'Université, c'est donc un moment important puisque c'est l'arrêté des comptes du 1er janvier au 31 décembre 2008. Avec une modification importante du périmètre en 2008, puisqu'au 1er janvier 2008

l'IUFM a été intégré à l'Université de Franche-Comté, on pouvait donc déjà s'attendre à un accroissement du compte de résultat et du bilan de l'Université du fait de l'incorporation de l'IUFM dans les comptes de l'Université.

Dernier point par rapport à la LOLF, l'Université intervient dans deux grands programmes ministériels, le programme 150 formations et recherche, et le programme 231 vie étudiante. Tout est donc fléché, au niveau de l'Université, au niveau des dépenses, par rapport à ces deux programmes.

Une synthèse des résultats, comme je l'évoquais tout de suite, un budget en constante croissance en dépenses et en recettes, non seulement l'intégration de l'IUFM nous a fait augmenter tous nos chiffres du compte de résultat et du bilan, mais il y a également une croissance forte de l'activité au sein de l'Université. Cette croissance d'activité se traduit par un résultat de fonctionnement très excédentaire, pour résumer c'est la différence entre les produits de fonctionnement et les charges, la différence nous donne le résultat. Là, nous avons un excédent très important. Nous aurions un déficit, ce serait tout de même compliqué puisque cela voudrait dire que les financements à l'Université sont insuffisants pour faire face à son activité, sur une année cela peut passer mais c'est compliqué sur plusieurs années. Là, au contraire, nous dégageons un excédent de fonctionnement par rapport à notre activité au quotidien.

Par contre, nous avons constaté en 2008 un recul important des investissements, notamment des travaux, nous y reviendrons par la suite. Vous voyez d'un côté un excédent de fonctionnement et de l'autre un repli des investissements, ce qui a forcément un impact très positif sur le fonds de roulement qui augmente très fortement.

Je ramène ceci par rapport au contexte, puisqu'il faut mettre tout cela en perspective par rapport à une progression du nombre d'étudiants, une légère progression due à l'intégration de l'IUFM. Nous n'aurions pas l'IUFM nous aurions une diminution du nombre d'étudiants constaté, donc grâce à l'intégration de l'IUFM nous restons à près de 20 000 étudiants.

Voici la synthèse des résultats, c'est-à-dire ce qu'il faut retenir pour l'activité 2008 de l'Université de Franche-Comté. Ce qui m'intéresse aussi c'est de comparer le budget de l'Université par rapport à toutes les dépenses consolidées qui ont été engagées pour le compte de l'Université. L'Université de Franche-Comté représente 56 millions de dépenses en 2008, l'agrégation de tous les budgets des UFR, IUT, IUFM, c'est 56 millions, et toutes les dépenses qui sont engagées pour le compte de l'Université ne transitent pas par le compte de l'Université. Tous les salaires des fonctionnaires et des contractuels Etat sont payés directement au niveau de l'Etat, c'est une somme très importante qui représente 120 millions. Si on veut avoir une image globale, une vision consolidée des comptes de l'Université, c'est 176 millions. Nous raisonnons sur 56 millions, et en fait les dépenses engagées pour l'Université s'élèvent à 176 millions, et si on évoque par la suite les compétences élargies, si le CA est d'accord, nous passerons d'un budget de 56 millions à un budget de 176 millions, c'est très important, c'est un autre ordre de grandeur au niveau de ces dépenses ; 56 millions pour l'Université, plus les salaires Etat, donc 176 millions en budget consolidé.

Les sources de financement : quelles sont nos recettes ? Parmi les recettes, nous avons principalement les dotations de l'Etat, 27 millions de dotations ont été versés par l'Etat, on peut ajouter également l'ANR pour 3 millions qui est en fort accroissement puisqu'il y a une augmentation de 50 % entre 2007 et 2008 à ce niveau. Il faut bien sûr ajouter les collectivités locales pour 5 millions et à côté tout ce qu'on appelle nos ressources propres, c'est-à-dire nos contrats avec les entreprises, avec l'Union Européenne, etc., ainsi que les droits universitaires versés par les étudiants.

Je fais un petit zoom par rapport aux dotations de l'Etat qui représentent plus de la moitié de nos financements. Vous avez la DGF, la Dotation Globale de Fonctionnement, de 14 M€, le contrat quadriennal de 8,5 M€, des actions spécifiques, l'aide à la réussite en licence, mise en sécurité, etc., les autres dotations de l'Etat.

Ce qui est tout de même intéressant c'est tout ce qui est critérisé comme la Dotation Globale de Fonctionnement, c'est-à-dire que jusqu'en 2008 nous avions tant d'étudiants, tant d'enseignants-chercheurs, tant de mètres carrés, nous avions droit à telle somme, c'était la Dotation Globale de Fonctionnement. Cette dotation stagne, nous n'avons pas constaté de progression entre 2007 et 2008, hormis l'intégration de l'IUFM puisque la DGF de l'IUFM est intégrée à la dotation de l'Université. Mais en dehors de cette intégration nous n'avons pas de progression. Tout ce qui est critérisé stagne. Par contre, tout ce qui est contractuel, ou alors non récurrent comme les actions spécifiques, sont en progression forte. Vous avez le contrat quadriennal qui augmente de 1,7 M€ par an entre le précédent contrat et le nouveau contrat, et également des actions spécifiques. Vous voyez que d'un côté vous avez toutes les dotations critérisées qui stagnent et de l'autre vous avez tout ce qui est contrats par objectif ou actions non récurrentes comme les actions spécifiques qui s'accroissent. On a donc un changement des modes de financement de l'Etat qui est important et qui s'est concrétisé en 2009 avec la mise en place du système SYMPA qui remplace le système SAN REMO, puisque le "P" de SYMPA veut dire performance. On voit donc bien que les modes de financement changent, on passe de ce qui était critérisé et fixe à quelque chose de plus dynamique et de plus contractuel. Toujours est-il que ce sont les dotations de l'Etat qui sont les plus importantes et qui financent l'Université dans des grandes proportions. Nous avions constaté en 2007 un recul au niveau de ces dotations, on pouvait se demander si c'était une nouvelle tendance, mais non, il y a un retour fort de l'Etat en 2008 qui s'est traduit par des versements en progression mais dans un autre mode de financement. Dans "autres financeurs" vous avez par exemple les collectivités locales.

Nous avons vu les recettes, maintenant comment les utilise-t-on à l'Université de Franche-Comté ? Quelles sont les dépenses qui sont engagées pour le compte de l'Université sur son budget propre ? Je reste au niveau du budget propre. Quand vous votez le budget, ou les DBM comme vous allez le faire tout à l'heure, vous raisonnez toujours en masses, il y a 3 grandes masses à l'Université, comme dans toutes les universités :

- la masse des frais de personnel, tous les contractuels, les cours complémentaires, cela représente 36 % de nos dépenses en 2008,
- le fonctionnement, donc les autres dépenses de fonctionnement,
- et l'investissement pour 17 %.

Vous avez donc la répartition entre les 3 masses. Par rapport à 2007, nous avons un recul important de la part de l'investissement, et comme je le disais, au niveau des travaux. Ce qui est tout de même intéressant c'est de regarder le taux d'exécution budgétaire, c'est-à-dire le rapport entre ce qui a été réalisé et ce qui a été prévu. Autant au niveau des recettes on peut dire qu'on est dans une bonne fourchette avec 88 %, cela pourrait être beaucoup mieux, autant on constate tout de même un progrès au niveau du taux d'exécution des dépenses, c'est-à-dire qu'on a réalisé les 3 quarts de ce qui était prévu, on peut donc toujours se poser des questions, par rapport aux finances publiques, on parle de sincérité budgétaire, si on prévoit une dépense et qu'on ne la réalise pas, on peut s'interroger par rapport à cela. Ce qui est inquiétant, c'est la tendance à la baisse de ce taux d'exécution, puisqu'on parle de 89 % en 2002 pour atteindre "seulement" 78 % en 2008, c'est donc la tendance qui n'est pas bonne. Qui plus est, dans notre contrat, nous nous sommes engagés à obtenir un taux d'exécution de 90 %. Il va donc falloir changer nos méthodes d'exécution budgétaire pour venir à cet objectif, puisque là nous nous en

éloignons. Il va falloir réfléchir par rapport à cela pour revenir à un niveau plus satisfaisant au niveau du taux d'exécution. Je vais donc essayer de développer un peu par rapport à cela. J'essaie de trouver l'origine de ce moins bon résultat au niveau du taux d'exécution pour l'Université de Franche-Comté. J'ai essayé de répartir entre les origines externes et les origines internes.

Origines externes : la signature très tardive pour le contrat quadriennal. C'est un contrat qui engage l'Etat et l'Université pour une durée de 4 ans, il part de 2008 jusqu'en 2011 sauf que le contrat est signé, comme à chaque fois, en juillet. On a donc freiné un peu les laboratoires en leur demandant de ne pas engager, parce qu'on ne connaissait pas encore la dotation exacte, donc tant que le contrat n'est pas signé on a un frein à l'engagement de dépenses et il a été signé seulement le 7 juillet 2008.

Je fais une comparaison au niveau contrats de recherche ; pour l'année 2007 nous avons dépensé 98 % de ce qui était prévu, si on compare l'année 2008, par rapport à ce qui était prévu nous n'avons dépensé que 78 %. Ceci peut donc être une raison externe.

Il y a une autre raison par rapport aux travaux, c'est le blocage de certains programmes d'investissements dans les services déconcentrés de l'Etat, je pense particulièrement à la MSH, et là, j'avoue qu'en tant qu'Agent comptable je ne comprends pas ce qui se passe puisque sur ce projet tout est prêt, l'Université a travaillé comme il fallait, et pour une raison que je n'arrive pas à comprendre il y a un blocage, ce qui est tout de même regrettable à une époque où on demande de relancer l'activité économique. Nous sommes prêts à y aller, tout est cadré par rapport à l'Université, et là nous sommes bloqués. Donc si on pouvait évoluer et avoir une réponse positive pour cette maîtrise d'ouvrage déléguée pour la MSH et pour des réseaux sur le campus, je pense que l'on pourrait progresser par rapport à cela et avoir un meilleur taux d'exécution.

Le Président.- Si cela peut te rassurer, nous ne comprenons pas non plus pourquoi nous n'avons pas la maîtrise d'ouvrage de la Maison des Sciences de l'Homme.

M. MOITON.- Après ces origines externes il y a aussi des origines internes à cette faiblesse du taux d'exécution. Par rapport aux travaux, j'évoque le sous encadrement du service du patrimoine, tous les inspecteurs qui se sont succédé à l'Université ont pointé du doigt le sous encadrement du service du patrimoine, et dans un Conseil d'administration précédent vous avez décidé d'implanter deux postes, des IGE je crois, au niveau de ce service, qui arriveront, je pense, au mois de septembre.

L'absence de plan pluriannuel d'investissement, j'ai un peu l'impression que l'on prévoit beaucoup de travaux, je ne sais pas si on se fait plaisir ou quoi, et en fait la faisabilité n'est pas terminée par rapport à ces travaux. On n'a donc pas réfléchi par rapport à des tranches annuelles de réalisation de ces travaux. On a commencé au budget primitif 2009, lorsque vous l'avez voté il y avait un plan pluriannuel qui était proposé, mais jusqu'à présent on ne raisonnait pas ainsi, et il faudrait aller plus loin par rapport à ce plan pour pouvoir le suivre vraiment par année et même au niveau infra-annuel, c'est-à-dire le faire évoluer si on est en avance sur certains programmes ou si on est en retard sur d'autres.

Autre problème que je pointe, c'est le mode de gestion choisi, c'est-à-dire que l'on passe seulement deux Décisions Budgétaires Modificatives dans l'année. Certaines universités en passent une par mois, ce qui est totalement excessif puisque là on est toujours en train de vous demander de voter par rapport à cela, mais c'est un travail considérable pour les services financiers et de la présidence et dans les composantes de dresser cette DBM. Il me semble que deux DBM c'est un petit peu faible dans le sens où l'on prévoit des grandes masses et qu'en fait c'est pour se dire que l'on se donne de la

marge par rapport à cela puisqu'on ne réunit que deux fois le Conseil en plus du budget, on essaie donc de se donner des marges et en prévoyant très large l'exécution n'est pas au rendez-vous, nous avons un écart important, donc peut-être réfléchir par rapport à cela.

Emiettement des structures de gestion de crédit : l'Université de Franche-Comté représente 23 Unités Budgétaires, plus de 370 centres de responsabilité. Il y a donc là un émiettement des structures de gestion par rapport à cela. On peut se poser des questions, parce que sur les 23 unités budgétaires 9 représentent chacune moins de 1 %. On a une unité budgétaire qui a engagé 5 dépenses dans l'année, ce qui est tout de même peu. J'ai dit que les 9 représentent moins de 1 %, si on cumule les 9, on arrive à 3,41 %. On peut donc s'interroger par rapport à l'émiettement des structures de décisions et peut-être regrouper, mais c'est un choix politique, pour moi c'est juste un conseil de technicien que je vous donne.

Ensuite, ce que l'on voit sur la diapositive suivante, c'est la mauvaise répartition dans le cycle annuel des dépenses. J'ai calculé, j'ai pris le total du budget du compte financier de l'Université de Franche-Comté et j'ai regardé mois par mois le taux d'exécution des dépenses. On s'aperçoit que dans les 4 premiers mois il n'y a pas grand chose qui se passe, cela représente 25 % des dépenses, dans le même ordre d'idée, pour les 4 derniers mois c'est plus de la moitié de ce qui est dépensé, avec un pic important en décembre, 27 % de l'année sont exécutés au mois de décembre. On peut donc se poser des questions par rapport au mode de gestion puisqu'on voit bien que l'on se dépêche de dépenser en fin d'année, c'est la course pour les dépenses, la dernière DBM vient d'être votée, on engage ces crédits très tard. Il y a donc un engorgement des services financiers dans les composantes et à la présidence, il y a un engorgement des services de l'agence comptable puisque nous sommes noyés par des mandats, tout le monde se précipite au niveau des dépenses. On peut donc constater que ce n'est pas très homogène.

Ceci n'est pas propre à l'Université de Franche-Comté, on retrouve cela dans toutes les universités, et même dans tous les établissements publics, mais cela a été particulier dans l'année 2008, nous avons ce pic qui est plus important en décembre que les années précédentes.

Conclusion, comme je l'évoquais tout au début dans les données clés, nous avons un résultat positif, même très positif de près de 8 millions. Ce qui est important c'est le déphasage entre le rythme des dépenses par rapport à l'année civile, ce n'est pas le résultat d'un véritable excédent. Nous serions dans une entreprise nous aurions un excédent de 8 millions, mais là c'est complètement différent, nous avons reçu des financements et il y a un décalage par rapport à l'engagement de ces financements, ce qui est propre à notre activité, à l'année universitaire puisque nous ne sommes pas calés sur l'année civile. Le compte financier, c'est du 1er janvier au 31 décembre, et là, l'année universitaire est à cheval sur ces deux exercices 2007 et 2008. Ce résultat très important plus le résultat de ce déphasage entre le rythme des dépenses par rapport à l'année civile, la conséquence de tout cela est que nous avons une politique de reports qui est très importante, tout ce qui n'a pas été dépensé devra être reporté l'année suivante, ce n'est donc pas un excédent définitif, puisqu'il y en a une bonne partie qui va être utilisée l'année suivante.

Vous voyez la différence, on utilise les mêmes notions que dans les entreprises, les mêmes principes, comptabilité annuelle, compte de résultat, capacité d'autofinancement, mais l'optique est complètement différente et l'exécution est complètement différente.

Ce que je propose comme piste par rapport à cela, on a évoqué tout au début de la DBM 1 pour mettre des crédits à la disposition des composantes et des labo beaucoup plus tôt dans l'année, donc voter la DBM 1 en même temps que le compte financer. Là, nous avons fait l'inverse puisque nous votons le compte financier en même temps que la DBM

1, j’espère que l’année prochaine on pourra voter plus tôt dans l’année la DBM 1. Peut-être passer de deux décisions budgétaires à trois. Ou alors, ce que je propose également, c’est que le CA donne compétence au Président, ce qui est prévu dans la loi, pour ajuster certains crédits en fin d'année. C'est à vous de décider, je lance le débat et vous verrez si vous êtes d'accord ou pas par rapport à ces propositions.

Je vais insister un petit peu par rapport à un élément très important, c'est la masse salariale. Pour l’instant, on gère les contractuels engagés par l’Université et également les cours complémentaires, c’est la masse salariale au niveau du budget de l’Université de Franche-Comté pour l'instant. Si on passe aux compétences élargies, on aura également la masse salariale des salaires Etat, ce qui représentera 75 % de nos dépenses. Il est donc intéressant de déjà se préparer par rapport à cette optique pour essayer de maîtriser ce qui doit l’être pour ces dépenses. On parle de rigidité des charges structurelles parce que ce sont des dépenses de salaires qui durent dans le temps et qui sont assez dynamiques en même temps dans cette masse salariale, il faut donc être très attentif à surveiller ce poste des dépenses puisqu’il est très important et risque d’évoluer fortement dans l’avenir.

J'essaie de faire certains calculs par rapport à la masse salariale actuellement au niveau de l’Université, on s’aperçoit que c’est très compliqué à suivre parce que nous n’avons pas l’habitude de suivre vraiment cette masse salariale. Nous avons essayé de faire l’évolution au niveau des équivalents temps plein travaillés, ETPT et non pas EPTP, une personne qui travaille 1 607 heures, c’est un emploi et à 80 % c’est 0,8. Là, nous avons déjà un problème d’évolution de ces équivalents temps plein travaillés, nous avons du mal à les déterminer parce que nous avons des contractuels en CDI et d’autres qui sont à durée déterminée sur quelques mois, quelques semaines, voire quelques jours, il est donc difficile d’avoir une vision de la masse salariale, de l’effectif global qui est engagé au niveau des contractuels. Par contre, ce qui est certain, c’est qu’en masse financière nous avons une évolution forte, de 10 %, au niveau des dépenses qui ont été engagées au niveau de la masse salariale. Nous avons principalement bien sûr l'intégration de l'IUFM qui est à l’origine de cette augmentation, mais on a aussi détecté d'autres raisons qui ont entraîné cette augmentation de 10 %. On peut donc tout de même se poser des questions, l’an prochain, si on passe aux compétences élargies, il faudra que nous soyons capables de suivre cette masse salariale de façon beaucoup plus fine et de façon infra-annuelle, c'est-à-dire qu’il ne faudra pas attendre le compte financier pour dire qu’on en est là, mais être capables, et c’est tout l’enjeu du suivi de cette masse salariale, en infra-annuel de pouvoir détecter les évolutions et les éventuels dérapages. Pour l'instant il n'y a pas de dérapage.

J'ai parlé de dépense très dynamique, 10 % d’augmentation de la masse salariale, il est intéressant de regarder par rapport aux autres dépenses du budget de fonctionnement de l’Université, et là on fait le rapport entre la masse salariale et les charges d’exploitation. On se rend compte que sur les dernières années ce pourcentage diminue, c'est-à-dire que même si la masse salariale augmente en valeur absolue de 1,5 M€, les autres dépenses augmentent plus vite. On peut donc déjà dire qu’il n’y a pas de dérapage au niveau de la masse salariale de l’Université de Franche-Comté. Il est important de le dire.

Si je "zoome" par rapport à une dépense particulière de la masse salariale, les heures complémentaires, voici l’évolution depuis 2002 jusqu’à 2008, il y avait un fort infléchissement de la courbe jusqu’en 2006 et après il y avait comme une stagnation au niveau des valeurs relatives. On voit qu’entre 2007 et 2008 c’est le même pourcentage. Dans la réalité nous avons une progression des cours complémentaires de 450 000 € entre 2008 et 2007, mais comme la masse salariale a augmenté de la même façon il y a une stagnation au niveau de cette part des cours complémentaires par rapport à la masse salariale.

On peut en tirer une mini conclusion, c'est que les charges les plus rigides, dont la masse salariale, sont relativement contrôlées, et je ne constate pas de dérapage venant obérer les marges de manœuvre par rapport à cela. Cependant, je tire tout de même un constat, au mois de février, voire au mois de mars, c'est donc a posteriori, et comme je le disais, lorsque nous gérerons la masse salariale Etat il faudra que nous soyons capables de gérer de façon infra-annuelle, d'anticiper dans l'année même, c'est ce qui est important.

Au niveau des statuts des fonctionnaires d'Etat, ce sera beaucoup plus simple à suivre que les contractuels puisque, comme je l'expliquais, entre les CDI et les CDD de quelques semaines ce n'est pas évident à suivre. Là, normalement ce sera relativement simple au niveau des statuts des fonctionnaires Etat, mais il faudra tout de même être capable de pouvoir anticiper toutes les évolutions, c'est pour cela qu'une cellule suivi de la masse salariale a été créée au niveau de l'Université de Franche-Comté cette année 2009, pilotée par Thierry BLOND, le contrôleur de gestion de l'Université de Franche-Comté. Nous nous mettons donc en position d'être capables de suivre ces évolutions, et c'est très bien.

Ouverture des dépenses, je passe.

Je vais insister avec quelques mots sur la capacité d'autofinancement. On a vu nos financements en recettes, les dépenses qui ont été engagées au niveau de la section de fonctionnement, la liaison entre le fonctionnement et l'investissement, c'est ce qu'on appelle la capacité d'autofinancement. C'est donc l'autofinancement que l'Université dégage chaque année dans son activité quotidienne. Cette capacité d'autofinancement lui sert aussi bien pour l'investissement que pour préparer l'avenir si on n'utilise pas le fonds d'investissement mais que cela va directement dans le fonds de roulement. Je laisse le résultat, comme je l'évoquais, à près de 8 millions, donc tout de même très important, je passe sur les suivants. C'est vraiment de la technique comptable, pour simplement annoncer le chiffre de capacité d'autofinancement de 10 millions qui est tout de même en progression très forte. Comme l'Université arrive à bien maîtriser ses dépenses, elle dégage des marges de manœuvre de plus en plus importantes, sur l'année 2008 on a dégagé une capacité d'autofinancement de près de 10 millions.

Comme je l'évoquais, la capacité d'autofinancement nous permet d'engager des investissements, et là, on se rend compte que l'année 2008 n'a pas été une bonne année au niveau des investissements. Tout ce qui est machines, matériels a été dépensé comme les années précédentes. Au niveau des travaux, nous sommes très en recul par rapport à ce qui était prévu. De mémoire, nous avions prévu 5 M€ de travaux et nous n'avons dépensé que 700 000 € par rapport à l'enveloppe globale, ce qui fait un taux de réalisation très faible et qui pose problème, et j'espère que le renforcement de la cellule patrimoine permettra à l'Université d'engager les dépenses qu'elle a prévues au niveau de l'investissement. C'est un point faible de l'Université, c'est que nous prévoyons beaucoup de travaux mais nous ne les réalisons pas, on espère donc que l'année 2009 sera une année meilleure par rapport à ce constat.

J'en ai bientôt terminé. On a vu rapidement le compte de résultat, la section de fonctionnement, la capacité d'autofinancement, nous allons regarder maintenant la politique globale qui va schématiser tout ce que l'on vient de voir avec ce petit graphique. La politique de financement de l'Université, il y a deux sources de financement, il y a l'autofinancement, donc la CAF de 10 M€, et les financements externes, ce sont des dotations de l'Etat, des subventions de l'Etat et des collectivités locales pour l'investissement. Ici ce sont nos ressources, donc notre politique de financement c'est l'autofinancement et les financements extérieurs. Avec ces fonds, comment avons-nous dépensé ? Ce sont les emplois, avec brevets / licences pour 400 000 €. Là, on trouve tous

les équipements scientifiques et pédagogiques, les travaux. Il y a notre politique de financement à droite, et notre politique d'investissement à gauche, comme il y a une différence entre les deux c'est la variation du fonds de roulement. En 2008, comme les financements, les ressources étaient bien supérieures aux dépenses d'investissement, on a donc une variation positive du fonds de roulement, ce qui est bien, on renforce notre fonds de roulement. Mais on peut se demander si tous les financements ont été bien utilisés au niveau de l'Université de Franche-Comté. Il faudrait donc qu'en 2009 nous ayons un infléchissement de cette direction parce que le but n'est pas d'augmenter continuellement le fonds de roulement, il est bien d'avoir des financements en réserve pour préparer l'avenir, mais à un moment ou à un autre il faut enclencher la machine, donc particulièrement les investissements.

Le fonds de roulement disponible représente globalement une somme de 28 M€ qui est équivalente à 250 jours de trésorerie, c'est-à-dire que si l'Etat ne nous versait rien, ou si on n'encaissait aucune recette pendant 250 jours nous pourrions encore tenir le coup. Cela fait l'équivalent de 8 mois, c'est tout de même très important. C'est donc le fonds de roulement brut. De ce fonds de roulement nous allons ôter certaines sommes qui sont tout de même réservées. Nous avons une provision chômage d'un million d'euros puisque l'Université est son propre assureur, nous avons également une provision travaux type MSH puisqu'on provisionne, et comme les travaux ne sont pas lancés c'est toujours en provisions. Vous avez déjà demandé un prélèvement au budget primitif de 6,5 M€. Lors du vote du budget primitif 2009, en décembre, vous avez décidé de déjà réserver 6,5 M€. Nous avons des créances litigieuses, nous allons en parler, de 1,9 M€ vis-à-vis de l'Etat, il faudra les supprimer de notre comptabilité. La différence c'est vraiment le fonds de roulement disponible avant le vote de la DBM 1, on a donc là une somme qui est tout de même relativement importante de plus de 17 M€, ce qui représente 156 jours.

J'évoquais 28 millions, c'est beaucoup, cela représente plus de 8 mois. Souvent, les inspections expliquent qu'il faut au minimum 3 mois de fonds de roulement pour avoir une certaine sécurité. Je veux tout de même ajouter qu'heureusement que nous avons plus de 3 mois pour 2009, puisque les dotations de l'Etat n'ont été versées que le 31 mars ou le 1er avril. Donc heureusement que nous avions déjà plus de 3 mois de trésorerie pour faire face à ces engagements. Lorsque les inspections nous disent que nous avons trop de fonds de roulement, certes, 8 mois c'est beaucoup, mais lorsqu'on nous parle de 3 mois à minima, sur l'année 2009 cela aurait été vraiment très limite.

Je vous invite à ramener ce fonds de roulement à un niveau inférieur pour qu'il soit vraiment exécuté puisqu'on prévoit toujours – on est peut-être un peu frileux - une diminution du fonds de roulement lorsqu'on vote le budget et les DBM, et dans l'exécution il y a une augmentation, un accroissement du fonds de roulement. Il faudra évoluer par rapport à cela dès 2009 pour essayer de ponctionner ce fonds de roulement. Pour l'instant la situation est solide, elle est stable, nous avons des financements importants, mais il ne faut pas non plus que l'on s'endorme par rapport à cela, il faut utiliser les fonds qui nous sont donnés.

J'en ai fini avec le budget global. Comme on a également SAIC, le Service d'Activités Industrielles et Commerciales, j'ai fait quelques diapositives, mais je vais aller vite par rapport à cela. Vous avez les recettes du SAIC et la répartition entre les différents secteurs, prestations, contrats avec OSEO, avec l'Union Européenne, etc. Les dépenses, avec la répartition par masses, comme on l'a vu tout à l'heure pour tout l'établissement, là on a la répartition par masses au niveau du SAIC. Ce qui me semble plus intéressant, c'est l'évolution de l'activité du SAIC depuis sa création, puisque c'est une création relativement récente, de 2004, on voit donc l'évolution, on passe de 1,5 M€ de dépenses à

plus de 5 M€, et les recettes un peu plus également. Pour moi, c'est tout de même une réussite, on voit que l'activité du SAIC répond à un besoin, aussi bien en interne au niveau des enseignants-chercheurs, qu'en externe vis-à-vis de nos partenaires.

J'en ai terminé par rapport à la présentation de ce compte financier, vous pourrez me poser des questions si vous le souhaitez, après l'approuver, et nous enchaînerons avec l'affectation des résultats puisqu'on doit affecter les résultats du budget principal et du SAIC, uniquement la section de fonctionnement.

Le Président.- Merci, Gilles, pour cet état commenté et complet de notre activité financière en 2008, vous avez sans doute des questions à poser ou des commentaires.

Je ferai quelques remarques. Tout d'abord merci pour la qualité de cette présentation qui nous a sans doute permis d'appréhender des choses difficiles assez facilement. Première remarque, j'ai demandé que chaque année on fasse apparaître cette représentation graphique qui fait apparaître la part de la subvention d'Etat. Cela fait plusieurs années que nous étions en dessous de 50 %, nous étions même descendus à 44 %, me semble-t-il, et là, vous l'avez vu, nous sommes passés au-dessus de 50 %. La remarque qui accompagnait cette visualisation graphique, qui correspond d'ailleurs à la réalité des comptes, concernant le mode de disposition de la manne de l'Etat est importante, c'est-à-dire que certes il y a une augmentation de la dotation de l'Etat qui est simplement différente dans sa qualité, elle n'est plus critérisée, elle est donc d'une certaine manière beaucoup plus susceptible d'évoluer d'année en année, puisqu'on ne la contrôle plus, on la contrôle mal, c'est-à-dire qu'on la prévoit mal. Cette dotation de l'Etat est une vraie interrogation, mais on ne va pas développer ici, nous aurons l'occasion de le faire sur le nouveau système de répartition des moyens, le fameux système SYMPA entre autres, mais pas uniquement. De la même manière, on voit bien que le plan réussite en licence est quelque chose qui est programmé pour 3 ans, etc.

Je voudrais donc simplement freiner notre enthousiasme, si tant est que nous soyons enthousiastes, cette part de l'Etat qui croît, croît de manière sans doute ponctuelle, et elle est susceptible de décroître aussi vite qu'elle a crû. C'est la seule remarque que je ferai sur ce point afin que nous n'ayons pas une fausse impression.

Quant au taux de réalisation, je crois qu'il est extrêmement important de le mettre en exergue car nous avons un engagement contractuel, et en plus il exprime quelque chose d'assez simple, c'est que la hauteur de nos désirs d'investissements est supérieure à nos capacités à investir. C'est tout de même quelque chose qui, à mon avis, est une des caractéristiques de notre établissement ; nous avons plus d'envies que de capacité, et c'est cette clé qu'il va falloir trouver et résoudre. Je vais prendre un exemple simple auquel tu n'as pas fait allusion, mais chacun ici le comprendra. Lors de la première DBM à laquelle j'étais en position de Président, j'avais extrait du fonds de roulement 1 M€ pour les enseignements de langues. Nous espérions pouvoir développer l'enseignement des langues dans toute l'Université selon un modèle polyglotte appliqué à la fac des Lettres qui a donné de bons résultats et qui en donne d'ailleurs toujours. Le constat aujourd'hui, sur ce million que nous avions sorti, est qu'il reste encore 300 000 €. Vous voyez donc que l'on peut avoir des envies politiques fortes que nous ne pouvons pas mettre en œuvre.

(Madame Sophie BEJEAN, Présidente de l'Université de Bourgogne, entre dans la salle du Conseil)

Le Président.- Bonjour Sophie.

La troisième remarque, sachant que je ne fais que reprendre les points qui me

paraissent saillants dans la présentation de Gilles, c'est la question de notre approche de l'immobilier. Il est vrai que notre service du patrimoine est handicapé et que nous avons à le renforcer, c'est d'ailleurs quelque chose de programmé, simplement on voit très bien comment l'ensemble des travaux que l'on souhaiterait conduire ne se font pas, et j'insiste sur la Maison des Sciences de l'Homme. Nous ne comprenons pas, sauf à imaginer un règlement de compte politique, pourquoi l'établissement ne dispose pas de la maîtrise d'ouvrage de la maison des Sciences de l'Homme. Je demande très officiellement, et avec insistance, à la Région qui est notre partenaire financeur de cette opération et qui nous a toujours soutenus sur ce dossier, je demande à la Ville de Besançon à nos côtés à ce que l'on puisse intervenir pour comprendre ce qui se passe auprès du Rectorat, auprès du SGAR, auprès du Préfet. Cela fait plus de 3 ans que l'on reporte ce million, il y a là quelque chose qui commence à être extrêmement angoissant, surtout lorsqu'on nous parle de plan de relance et qu'on nous demande de nous dépêcher de dépenser l'argent prévu. Nous en parlerons à un autre moment, mais j'aimerais qu'à nous trois nous fassions pression et que nous comprenions ce qui se passe.

Je vous donne la parole après ces trois remarques que je voulais faire sur les aspects saillants de l'exercice 2008.

Madame GILLET, vous avez la parole.

Mme GILLET.- Merci Monsieur le Président. Vous m'avez devancée, j'allais intervenir sur la Maison des Sciences de l'Homme. Nous partageons bien sûr la préoccupation de l'Université pour trois raisons. Je pense que c'est un handicap scientifique pour notre région de ne pas avoir la visibilité nécessaire pour un établissement de cette qualité, de cette importance, je déplore donc, en tant que responsable du paysage de la recherche et de l'Université sur la Franche-Comté, que malgré notre volonté commune nous n'arrivions pas à réaliser ce bâtiment. Je trouve cela déplorable et je suis tout à fait d'accord pour que l'on pose des questions rapidement, parce que la deuxième raison pour laquelle je trouve que c'est un handicap c'est la raison budgétaire. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt, et je remercie moi aussi la qualité de cet exposé, il est flagrant qu'un établissement comme le vôtre n'a pas vocation à avoir un fonds de roulement excédentaire, que ce n'est pas de la bonne gestion, et que l'investissement possible doit être réalisé dans les meilleurs délais.

Enfin, il nous pose à nous aussi des problèmes budgétaires. Ce contrat de projets engagé immobilise chez nous des autorisations de programme que nous voulons absolument décliner dans des réalisations. On sait comme cela va vite, un contrat de projets, et on sait également comment les mandats politiques peuvent faire évoluer les préoccupations des uns et des autres. Nous étions l'arme au pied à vos côtés pour que cette réalisation se fasse vite, on n'aurait pu l'inscrire dans le plan de relance, en effet, et la Région était prête à le faire. Je suis donc à vos côtés, Monsieur le Président, pour intervenir là où il faut et souligner l'apparente incohérence pour laquelle nous aurons peut-être des explications.

Mme SCHIRRER.- La Ville de Besançon s'est également interrogée, il y a eu un certain ralentissement sur la MSH, mais la position de la Ville est maintenant dans un ciel serein, et on ne comprend pas non plus pourquoi une autorisation ne donne pas la maîtrise d'ouvrage. Le Maire a écrit au Préfet, vous avez dû avoir copie du courrier, mais le Secrétaire Général des services avait mission aussi de réinterroger oralement pour savoir pourquoi ce blocage, parce que le problème de la MSH est un problème, mais nous avons des problèmes qui se cumulent parce que nous avons la même chose avec le CROUS, avec

Canot qui ne démarrent pas parce qu'ils n'ont pas la maîtrise d'ouvrage déléguée. Pour nous c'est regrettable parce que c'est pareil, les fonds sont tout de même quasiment immobilisés pour pouvoir être prêts à intervenir quand il faut, mais ils ne pourront pas être immobilisés indéfiniment, donc pour nous c'est aussi une urgence, comme pour vous, Monsieur le Président, parce que ce sont des projets qui sont intéressants pour la Ville et pour l'Université.

Le Président.- Merci de cet appui, je note que ma question était d'autant plus entière que d'autres projets concernant l'enseignement supérieur en Franche-Comté avancent à un rythme normal, ce n'est pas un blocage complet.

Mme COLIN.- Je suis Laurence COLIN, je représente Madame le Recteur. Je n'ai pas les éléments qui me permettraient de reprendre ce point, cela relève des services des constructions. Les dossiers et marchés sont suivis par Madame MAYOT, Secrétaire Général adjoint. Je transmettrai votre demande d'informations à Madame le Recteur dès mon retour au Rectorat.

Le Président.- Je vous en remercie.
Vous avez la parole.

M. DAUMAS.- Deux questions. Vous avez dit tout à l'heure que beaucoup de travaux étaient prévus mais pas réalisés, on voit ce qu'il en est pour la MSH, il est clair que cela ne vous incombe pas, en revanche quels sont les autres travaux qui n'avancent pas et quelle est la raison pour laquelle ils n'avancent pas ? Quelle est la raison du décalage entre la prévision et la non-réalisation ?

D'autre part vous avez dit que deux DBM par an étaient insuffisantes, je viens de lire le rapport de la mission d'audit qui dit que deux c'est très suffisant et qu'au contraire c'est une bonne chose que nous n'en ayons pas plus.

M. MOITON.- C'est un avis personnel que je donne. Je pense que nous n'arriverons jamais à avoir un taux d'exécution important si nous en restons uniquement à deux. Je parlais tout à l'heure de certaines universités qui en ont une dizaine ou une tous les mois, c'est excessif, mais passer de deux à trois me semble très bien par rapport à cela. Le mieux serait, je pense, de donner compétence au Président pour voir, en fin d'année, ce qui peut être fait, parce que rendre compte qu'on a prévu des travaux et qu'ils ne seront pas engagés, je ne sais pas s'il est intéressant de les laisser apparaître au niveau du budget.

Après, pour rebondir par rapport à votre première question, on dit que l'on va engager des travaux pour l'aile de Chimie ou la fac de Sciences, on dit que cela va coûter tant, on met 6 ou 7 millions par rapport à cela alors que l'étude de faisabilité n'est pas réalisée. On affiche donc des travaux alors qu'en fait on n'est pas encore en mesure de les réaliser, et même au niveau de l'étude. C'est pour cela que vouloir faire un plan pluriannuel d'investissements comme essaie de l'introduire Joël BERGER, et que vous avez voté au budget primitif est bien, mais il faut aller encore plus loin par rapport à cela, et je crois que dès la DBM 1 nous aurions des ajustements par rapport à des travaux que nous avions prévus au budget que l'on pensait réaliser cette année alors que nous ne sommes pas encore prêts à les réaliser, qu'ils seront reportés.

Le Président.- Pour compléter la réponse à la fois sur les bâtiments et l'enveloppe comptable, c'est vrai qu'avec Joël nous avons un plan annuel d'organisation de la vie

comptable et financière de l'établissement qui devrait nous apporter un meilleur taux de réalisation, mais ce qui, dans ma langue, apparaît comme étant sans doute une défaillance, c'est la DBM 1 maintenant puisque nous sommes au mois de mai. C'est-à-dire qu'aujourd'hui vous allez voir que nous allons vous faire des propositions de prélèvements sur le fonds de roulement pour financer un certain nombre d'opérations, mais on les fait au mois de mai. En fait, on se comporte comme de bons gestionnaires en père de famille, mais ce n'est pas vraiment ce que l'on nous demande, c'est-à-dire qu'on attend les résultats de l'exercice, on attend de savoir ce que l'année 2008 a produit comme argent disponible - ce que l'on sait au mois de mars – dans le fonds de roulement pour pouvoir engager des dépenses. En fait, il faudrait être beaucoup plus téméraire et dès le budget primitif, au mois de décembre, pronostiquer des résultats et engager dès le mois de décembre des travaux, c'est-à-dire des dépenses que l'on va engager maintenant. Nous gagnerions quelques mois dans l'exécution du budget et nous aurions un meilleur taux de réalisation.

Cela dit, la courbe que nous a montrée Gilles est un grand classique dans la fonction publique, il faut tout dépenser sinon on les perd, on se dépêche donc de dépenser au mois de décembre. Mais nous aurions un étalement beaucoup plus intéressant si nous pouvions commencer à dépenser en janvier, alors que l'argent est disponible aux endroits où on souhaite le mettre au mois de mai, ce qui est un peu tard.

M. DAUMAS.- D'après ce que vient de dire Monsieur MOITON il y a un problème, c'est-à-dire que si on inscrit au budget les projets dont on sait qu'on n'a pas fait les études de faisabilité, c'est une inscription purement fictive.

Le Président.- Oui, c'est effectivement une autre question. Nous n'avons pas intérêt à apparaître avec un fonds de roulement trop important. Nous en sommes presque désolés. Il faut aussi accepter de prévoir des diminutions du fonds de roulement, même si nous ne sommes pas certains de la réalisation des choses que l'on envisage.

Je vais prendre un exemple mais qui ne figure pas dans le budget, nous n'avons pas programmé la somme que je vais dire dans le budget. Nous avons comme projet seul, c'est-à-dire hors CPER, de loger l'équipe ChronoEnvironnement, de regrouper les trois équipes qui la composent dans un espace décent et à la hauteur de la qualité de cette équipe. C'est, sur le campus de la Bouloie, un grand projet que nous avions commencé à chiffrer à 5 millions, aujourd'hui nous sommes plus près de 7 que de 5, donc dans la mesure où nous sommes sûrs que nous voulons réaliser ce projet, même si ce n'est pas d'une propreté comptable et financière parfaite, il est tout de même bon que l'établissement prévoie le financement de ces grands travaux au fur et à mesure que les choses avanceront, c'est-à-dire que l'année où il faudra sortir 3 M€ il sera agréable de les avoir. Cette somme est là, nous ne l'avons pas provisionnée pour des raisons techniques comptables, mais elle est là, elle vient alourdir notre fonds de roulement, et nous ne sommes pas très inquiets, nous savons que cette somme a une destination, c'est-à-dire que vous pouvez déjà commencer par enlever 7 M€ du fonds de roulement qui, un jour, iront dans le bâtiment Chrono-Environnement.

Nous aurions pu faire ce que nous avons fait pour la MSH, c'est-à-dire que nous avons provisionné un million qui figure en haut du bilan.

M. DAUMAS.- On diminuerait d'autant le fonds de roulement si on provisionnait.

Le Président.- On va vous montrer comment on diminue le fonds de roulement, c'est l'objet de la DBM.

Mme THOMAS.- J'ai trois petites questions. La première, est-ce que l'Université paie l'équivalent de l'impôt sur les sociétés sur le résultat excédentaire ?

Le Président.- Bien sûr que non ! Juste au SAIC.

M. MOITON.- Nous sommes assujettis pour les activités industrielles et commerciales et lucratives. Nous avons payé en 2004 et en 2005 l'impôt société, et avec la réforme de la loi LOPRI, Loi d'Orientation de Programmation sur la Recherche et l'Innovation, beaucoup de recettes qui étaient dans le secteur lucratif sont passées dans le secteur non lucratif, ce qui fait que depuis deux ans nous avons un déficit constaté, mais c'est un déficit purement comptable. Le SAIC, globalement, est en excédent, et la partie activités lucratives est en déficit. Mais nous sommes bien assujettis à l'impôt société pour ces activités-là.

Mme THOMAS.- D'accord.

La deuxième question est sur le résultat de l'exercice 2008 de 7 millions, est-ce qu'il y a dedans des travaux qui ont été provisionnés ? Je ne sais pas comment dire. Est-ce que c'est un résultat pur ou est-ce qu'on a reporté quelque chose sur l'année suivante ?

M. MOITON.- C'est uniquement ce qu'on appelle le compte de résultat, la section de fonctionnement, c'est l'activité courante, c'est la différence entre les recettes et les dépenses de tous les jours, et il n'y a pas d'investissement dedans, on impute au compte de réserves (106.82) uniquement les excédents constatés en section de fonctionnement, mais ce sont ces excédents-là qui vont servir après pour l'investissement. Mais là, on ne peut pas dire qu'il y a une partie réservée pour des travaux qui n'ont pas été réalisés, c'est sur l'activité quotidienne, on compare les dotations de l'Etat de fonctionnement par rapport aux charges de fonctionnement, les salaires des contractuels, etc., tout ce qui est courant, c'est la différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement, il n'y a pas de travaux à l'intérieur de cet excédent.

Mme THOMAS.- Mais on ne peut pas faire de manière comptable de façon à affecter des recettes sur l'année ?

M. MOITON.- C'est ce que j'évoquais peut-être un peu trop rapidement, c'est à partir de cet excédent de fonctionnement que l'on découvre la capacité d'autofinancement de l'établissement, c'est-à-dire les financements que l'on dégage en interne qui peuvent servir soit pour l'investissement, soit pour abonder notre fonds de roulement si on ne les utilise pas pour l'investissement. C'est le premier point, et à partir de cet excédent de fonctionnement on obtient la capacité d'autofinancement, c'est le point de départ pour l'investissement, l'autofinancement. Nous aurions un déficit, nous ne pourrions pas nous autofinancer au niveau de l'investissement, nous dépendrions uniquement des dotations et des subventions de l'externe, c'est-à-dire de l'Etat ou des collectivités locales.

Mme THOMAS.- C'est effectivement ce qui m'intéresse, quelle est la rédaction entre cette capacité d'autofinancement et la non-réalisation des travaux ? Est-ce que nous avons une grande capacité d'autofinancement parce que nous ne réalisons pas les travaux que nous prévoyons ?

M. MOITON.- Non, c’est parce qu’on arrive, dans notre gestion quotidienne, à dégager des excédents qu’on a une grosse capacité d’autofinancement qui, potentiellement, nous permet de financer fortement nos travaux.

Sur toutes nos ressources, c'est-à-dire sur 13 millions, nous avons 10 millions de capacité d'autofinancement. Nous n’arriverions pas à dégager cette capacité d’autofinancement, nous ne pourrions pas faire face à nos travaux, puisque les subventions et les dotations sont insuffisantes, nos travaux, nos équipements scientifiques et pédagogiques, etc.

Mme THOMAS.- Est-ce que cela veut dire que nous avons de l’argent à dépenser ?

M. MOITON.- Nous avons des potentialités, comme nous l’avons évoqué depuis le début par rapport à cela.

Le Président.- D’autres remarques ?

Tu peux peut-être afficher les votes que nous avons à prendre.

Mme WORONOFF-LEMSI.- Une question qui fait peut-être la transition. Je me demandais si nous allions retrouver la faiblesse du taux d’exécution budgétaire dans la DBM 1, c'est-à-dire que l’année 2008 est tout de même une année de contrat, au départ on n’a affecté que 50 % des crédits aux équipes de recherche dans l’attente de la signature, est-ce que l’on retrouve cela dans la DBM ?

J’ai l'impression que la DBM est très importante, est-ce qu’on retrouve ces reports dans la DBM ?

M. MOITON.- Potentiellement il y a les demandes des laboratoires, des composantes disant qu’ils n’ont pas eu le temps de dépenser en 2008 et ils demandent des reports plus ou moins importants, et après il y a une décision qui est prise au niveau de l’Université pour dire si c’est accepté ou pas, mais je pense que la plupart ont été acceptés.

Le Président.- Tu as eu raison de dire que c’était une transition, c’est déjà la première phrase de la DBM ; nous allons donc y revenir.

M. MOITON.- Il faut tout d’abord approuver le compte financier.

Le Président.- Vous avez eu le document, vous avez les explications, je vais vous demander si vous approuvez le compte financier.

Qui s'oppose à ce compte financier ?

Qui s'abstient ? 5 abstentions.

M. MOITON.- On va voter l’affectation du résultat de fonctionnement du budget de l’établissement hors SAIC et après on verra au niveau du SAIC. Nous avons un excédent de plus 7 millions au niveau de l'établissement, et également pour la partie SAIC, puisque vous devez également vous prononcer par rapport à l’affectation de l'excédent. Vous n’avez pas trop le choix, excusez-moi, vous devez approuver les comptes, mais la tradition veut que la CA se prononce par rapport à ces excédents.

Le Président.- Proposition de vote n° 1.

Qui s'y oppose ?
Qui s'abstient ? 4 abstentions.

Proposition de vote n°2.
Qui s'y oppose ?
Qui s'abstient ? 4 abstentions.
Les deux propositions sont donc adoptées.

Mme WORONOFF-LEMSI.- Est-ce que je peux avoir une information à titre général ? Comment se situe, dans ce compte financier 2008, l'Université par rapport aux autres universités équivalentes, donc pluridisciplinaires ?

M. MOITON.- Pour l'instant, un système se met en place, il s'appelle COFISUP au niveau du Ministère de l'Enseignement Supérieur, je participe au groupe de réflexion par rapport à l'analyse rétrospective, et on commence simplement les remontées par rapport à cela. Il y a déjà eu des guerres entre le Ministère des Finances et le Ministère de l'Enseignement Supérieur pour savoir qui devait faire les remontées en premier ou si chacun devait faire les remontées des données, aussi bien trimestrielles qu'en fin d'année. Les dernières statistiques que l'on a pour toutes les universités datent de 2005. C'est pour cela que ce groupe COFISUP a été mis en place, on vient d'ailleurs de recevoir une lettre de la direction du Ministère des Finances et de la DGES pour nous rappeler l'importance des remontées que l'on doit faire par trimestre pour pouvoir justement opérer ces restitutions au niveau des comparaisons entre les universités.

Le Président.- On peut ajouter que la normalisation de la présentation des comptes est en cours, c'est-à-dire qu'on a aussi des difficultés à comparer les comptes d'université à université quand on les connaît, il n'est pas certain que tout soit compté de la même manière.

M. DAUMAS.- En remontant à 2005, est-ce qu'il y a des spécificités de la Franche-Comté ou pas ?

M. MOITON.- Non. Nous avions une masse salariale qui pesait un peu plus par rapport à la moyenne, autrement rien de spécial, notre fonds de roulement augmente régulièrement. Je discute avec mes collègues, c'est à peu près la même chose, on le constate, c'est une tendance pour l'instant. Il y a certains établissements qui connaissent des difficultés, qui ont un fonds de roulement beaucoup plus étroit que le nôtre, et eux sont vraiment dans de graves difficultés puisque lorsqu'ils présentent une DBM ils sont obligés de passer par le Recteur pour une discussion, à savoir si c'est sincère ou pas, etc. Nous ne sommes pas du tout dans cette optique puisque nous avons une situation très solide financièrement.

Le Président.- Merci Gilles.
Joël, tu prends la parole si tu souhaites réagir.

2.2 DBM n°1 au budget 2009

Le Président.- Nous allons faire un commentaire en duo. Nous avons travaillé à la

fois hors SAIC et avec le SAIC, vous savez que le SAIC est une unité budgétaire qu'on extrait du compte général. Nous avions envisagé des recettes au budget prévisionnel en décembre de 51,264 M€, vous l'avez en rappel. Aujourd'hui, après le vote de la DBM, nos recettes ne s'élèvent plus à 51 M€ mais à 62,573 M€. Vous avez ce qui était prévu au budget prévisionnel, les deux plus séparant le fonctionnement de l'investissement, 49 M€ de fonctionnement et 2,8 M€ d'investissement. La DBM n°1 va porter nos recettes à 60,34 M€ en fonctionnement, et à 2,2 M€ en investissement, c'est ce qui interviendra une fois qu'on aura tout explicité.

Nous allons regarder l'origine des recettes, il y a des recettes nouvelles, la subvention de l'Etat que nous avions prévue de 23,068 M€ est en fait de 28 M€, vous avez vu tout à l'heure les 50 % de la subvention de l'Etat. Donc augmentation de la subvention de l'Etat, vous avez à l'écran le détail de cette augmentation par rapport à la prévision que nous avions faite en décembre.

Le plan de relance qui apporte 1,5 M€ d'argent, plus un plan de mise en sécurité qui n'est pas nouveau mais qui n'était pas encore connu en décembre. Le plan licence qui nous a apporté 0,6 M€, un plan spécifique de relance dans les IUT avec fléchage sur nos deux IUT 25 et 90 dont le total est de 0,2 M€. La compensation emplois : 0,340 M€, qui va évoquer quelque chose chez vous puisque vous savez qu'à chaque emploi que nous avons rendu, nous avons été indemnisés de 45 000 €. Vous pouvez faire le total des emplois que nous avons perdu l'année dernière, puisque nous avons perdu 8 emplois, et vous obtenez le chiffre indiqué. Et puis, ce qui n'est pas une recette nouvelle, mais que l'on fait apparaître en recettes parce que cela ne peut pas figurer ailleurs, c'est la PEDR pour 0,8 M€, somme qui était avant distribuée par l'Etat et qui est aujourd'hui distribuée par l'établissement. L'Etat nous a versé ce qu'il donnait de PEDR et nous l'avons en subvention nouvelle, ceci explique en partie que nous passions de 23 millions à 28 millions. Si vous faites le total vous verrez que ce n'est pas juste, le reste qui n'apparaît pas ici étant des recettes nouvelles liées à notre activité de recherche, conventions, etc., mais qui expliquent à peu près la moitié de l'augmentation de la dotation de la subvention de l'Etat.

M. BERGER.- Il faut peut-être préciser aux conseillers que s'ils regardent dans les documents qu'ils ont reçus, ces tableaux ne sont pas présentés ainsi, c'est une autre lecture qui vous est faite de manière simplifiée. Vous avez reçu un document imposant qui est une expression NABUCO de toute l'année qui est à peu près imbuvable, je vous l'avoue, nous avons donc essayé de faire une présentation différente et simplifiée qui permet de voir les gros morceaux du détail.

Mme WORONOFF-LEMSI.- Est-ce que ce diaporama figurera dans le compte rendu ?

Le Président.- Oui.

M. BERGER.- Vous avez dans les premières pages du document qui vous avait été transmis tous ces mouvements d'argent, les plus, les moins, les recettes nouvelles, les dotations supplémentaires, etc., en fonctionnement et en investissement, qui vous montrent d'une manière très détaillée ce qu'on essaie de vous résumer ici. On ne peut pas reprendre tous les détails, c'est un peu trop complexe.

Le Président.- Ce que l'on vient de faire ici hors SAIC, nous allons le faire pour le SAIC, les recettes du SAIC étaient, au budget prévisionnel, à 7 M€, elles sont à 11,6 M€,

c’est essentiellement la variation des ressources affectées qui explique les choses puisque vous avez 7 M€ plus 4 M€ de ressources affectées pour obtenir les 11 M€ du SAIC. Nous commenterons peut-être tout à l’heure.

Revenons à notre budget hors SAIC. Les dépenses que nous vous proposons d'effectuer font monter nos dépenses à 75,39 M€. Vous retrouvez au budget prévisionnel les 59 millions qui étaient programmés en décembre, vous avez les ressources affectées, toujours ce poste entre les deux, et en DBM 1, c'est-à-dire ce que nous vous proposons de voter aujourd’hui, c’est de faire passer les dépenses de fonctionnement à 61 millions - nous allons vous dire comment - et de faire passer les dépenses d’investissement à 13 millions, ce qui nous fera un total, après vote de la DBM, de dépenses à 75,394 M€. Vous voyez que l’on va augmenter nos chiffres de dépenses un peu plus que nos nouvelles recettes.

Idem au SAIC avec des dépenses supplémentaires.

Evolution du fonds de roulement, vous allez voir réapparaître des choses qui ont déjà été évoquées, vous voyez la provision de la MSH pour un peu plus de 1 M€, la provision perte d’emploi pour 1 M€, la diminution au budget prévisionnel de 6,3 M€ - Gilles l’a évoquée - c'est ce que vous avez voté en décembre comme prélèvement de 6,3 M€, c’est un rappel. Avant que vous ne votiez la DBM, nous sommes sur un fonds de roulement de 19,982 M€.

C'est là où nous allons avoir besoin d’un certain nombre d’explications, nous allons faire évoluer le fonds de roulement. La première chose que l’on vous propose, et nous sommes là dans le vif du sujet, annulation de la créance sur Etat, c’est une chose sur laquelle je vais demander à Joël et à Gilles d’intervenir, nous annulons de l’argent que l'Etat nous avait promis et que, nous dit-on, nous verrons apparaître dans nos comptes à la fin de l'Etat. C'est exactement l’expression qui a été utilisée lorsque, avec Louis BERION, nous avons eu une région avec la DAJ. On nous a dit que cet argent nous avait été promis, que nous pouvions être rassurés puisque nous l’aurions à la fin de l’Etat. Comme je ne connais pas la date de la fin de l’Etat et que cet argent encombre notre fonds de roulement inutilement, puisqu’on le prévoit en recettes alors qu'il ne vient pas, sur les conseils du ministère nous décidons de les annuler.

Peut-être un commentaire de Gilles ou de Joël qui, en d’autres termes, vous diront cela ?

M. MOITON.- Nous avions constaté une créance de l’Etat en année 2006 sur notre contrat, et l’Etat ne reconnaît pas cette dette vis-à-vis de l’Université, c’est un problème d’autorisation d’engagement et de crédits de paiement, c'est-à-dire que l’Université avait l'habitude de titrer ses recettes en fonction des autorisations d’engagement, or avec le changement au niveau de la LOLF, on doit le faire au niveau des crédits de paiement, c'est-à-dire que l’Etat nous autorise à engager des dépenses mais on doit titrer une créance de l’Etat uniquement en fonction des crédits de paiement, et il y a une tradition à l’Université de titrer en fonction des autorisations de paiement à l’époque, avant 2006, autorisation d'engagement, avec plus ou moins l'accord de la DGES. En fait, on s’est aperçu que la DAJ et le Ministère des Finances surtout, avaient une interprétation complètement différente de la DGES et de l’Université de Franche-Comté. Ils nous ont rappelé la doctrine comptable, c'est-à-dire qu'on constate sur l’Etat uniquement en fonction des crédits de paiement. A partir de là, nous avons sur-évalué notre fonds de roulement de presque 1,9 M€ alors que nous ne devrions pas constater cette créance de l’Etat, d'où l’obligation pour nous d'annuler cette créance qui ne sera jamais recouvrée vis-à-vis de l’Etat, ou, comme l'expliquait le Président, un jour, c’est donc reporté trop loin.

Nous avons un fonds de roulement très important, il ne sert à rien de le surévaluer

par rapport à une créance totalement fictive pour laquelle nous n'aurons jamais l'argent à très court terme. Nous avons tout intérêt à la supprimer de notre fonds de roulement pour revenir à un niveau déjà plus normal.

Le Président.- C'est "annulation créance Etat".

"Reports conventions budgétisées", c'est simplement que l'on reporte des engagements que nous avions, SAIC et Université.

"Reports prestations SAIC", un commentaire ?

M. BERGER.- Un commentaire qui n'est pas innocent.

Le report de conventions budgétisées est de 500 000 € plus 2,2 M€ du SAIC, il faut savoir que déjà en budget primitif nous avions fait un report de conventions budgétisées de 3 M€ tout rond, vous ajoutez ces deux sommes, cela fait à peu près 5,5 M€, cela fait partie de ce que le Président appelle régulièrement le yo-yo, c'est-à-dire que nous faisons des conventions non pas ressources affectées, les ressources affectées sont des contrats de recherche qui ont une convention très précise où on ouvre l'argent en même temps que l'on ouvre les dépenses.

Chaque fois que l'on a une convention qui arrive à l'Université de Franche-Comté on ouvre totalement la somme au moment de l'arrivée de cette convention. Un laboratoire ou quelqu'un a une convention de 500 000 €, elle est signée le 15 octobre, on ouvre les 500 000 € le 15 octobre de l'année, et puis nous allons reporter l'argent une année, deux années, trois années, le temps qu'éventuellement les gens dépensent bien cet argent. Ceci est une gestion absolument abominable, nous avons 5,8 M€ de reports de conventions budgétisées qui ne vont pas être dépensés dans l'année, c'est évident ! Ce sont des reports qui se font déjà depuis deux ou trois ans parce que la convention va durer trois ou quatre ans.

Le Président.- On voit très bien qu'en procédant autrement nous diminuerions notablement notre fonds de roulement, par un simple jeu d'écritures, en n'ouvrant pas la totalité des sommes mais en ouvrant à hauteur du besoin, donc ce qui va être dépensé.

On peut arriver à avoir un fonds de roulement de même qualité que celui que nous avons, mais présenté autrement, simplement en travaillant sur ces conventions budgétisées, c'est ce à quoi nous allons nous employer.

M. BERGER.- Nous parlions tout à l'heure du taux d'exécution du budget, 5,8 M€ de conventions budgétisées, c'est-à-dire en gros 10 % du budget que l'on ne va pas exécuter parce qu'on fait du yo-yo, donc au lieu de commencer avec un taux d'exécution à 100 % on le commence à 90 %, ce qui est absolument désagréable, bien entendu !

Nous allons donc essayer d'améliorer cela par une autre pratique, en demandant, par exemple au laboratoire X qui aura une convention dite budgétisée, quelle est la somme qu'il souhaite que l'on ouvre maintenant, l'année prochaine, etc., de le suivre de manière correcte de sorte qu'il n'y ait bien entendu aucune perte d'argent pour le laboratoire, mais qu'on n'ouvre pas, comme cela, des sommes importantes qui ne seront pas exécutées dans l'année.

Le Président.- Ceci étant, cela me donne l'occasion de rappeler, puisque j'ai déjà eu l'occasion de le dire devant ce Conseil, une des caractéristiques de notre université qui nous contraint à faire des reports, c'est que systématiquement les sommes non dépensées de l'ensemble des UB sont reversées dans le pot commun et reportées le cas échéant, et

cette mécanique de versements des excédents non-dépensés, ailleurs on parlerait de bénéfices, mais là ce ne sont pas des bénéfices puisque nous sommes en comptabilité publique, ces sommes non dépensées sont reversées dans un pot commun, et c'est ce pot commun que nous redistribuons après, d'où la notion de report et l'image du yo-yo, c'est-à-dire que nous mettons dans le fonds de roulement les sommes non dépensées, et nous les ressortons pour les donner. Il faut évidemment minimiser cette mécanique du report, mais retenez tout de même que c'est cette mécanique financière qui, de mon point de vue, fonde l'existence même de l'Université. C'est-à-dire que si nous avons une université c'est parce que nous mutualisons, parce que nous socialisons l'ensemble des budgets des composantes. C'est une des caractéristiques de l'établissement. La LRU tend à ce que tous les établissements se calquent sur ce modèle, et nous avons un cran d'avance puisque nous avons quelques dizaines d'années d'avance dans ces pratiques. N'oublions jamais cela, la technique du yo-yo et du report est quelque chose qui peut être amusant ou quelquefois désagréable parce que cela gonfle le fonds de roulement, il n'empêche que cela fonde l'existence de l'université, et je le dis aussi souvent que je le peux.

Vous voyez la ligne « reports composantes » qui est de près de 3 M€, c'est de l'argent qui n'a pas été dépensé dans les composantes, que les composantes n'ont pas eu la possibilité de dépenser pour des raisons X ou Y, et que nous acceptons – nous allons vous faire la proposition - de leur reporter, c'est-à-dire de leur redonner sous une forme particulière. On ne leur redonne d'ailleurs pas forcément en intégralité, on peut leur redonner plus, c'est une décision politique.

M. BERGER.- Dans ce report des composantes, c'est là que nous trouvons particulièrement des reports liés au contrat quadriennal, c'est tardivement pour les composantes et on reporte bien entendu l'argent du contrat quadriennal pour les équipes de recherche qui ont des BQR non utilisés, etc.

Il y a aussi dans ce report des composantes, qui n'est pas énorme, 2,8 M€ ce n'est pas un report énorme par rapport aux autres années, un report important lié au CPER pour de l'investissement en particulier pour notre grosse équipe FEMTO du CPER de deux années qui, je crois, va être utilisé cette année. Il y a près de 800 000 € de reports dans les 2,8 M€ liés au CPER pour un investissement important.

Le Président.- « Equipement génie civil », c'est l'intérêt d'avoir la dimension financière que nous avons, c'est que nous contribuons à financer sous forme d'une avance, mais au moins elle est effective rapidement, l'installation du département de génie civil à l'IUT 90. Dans la programmation CPER de cet équipement, je vous dis cela de mémoire mais je peux me tromper, je crois que c'est en fin de CPER que les sommes sont programmées, 2012 me semble-t-il, et le département de génie civil a besoin de cet argent maintenant, nous avons donc la capacité d'avancer 500 000 € pour l'IUT, somme que nous récupérerons à terme, engagement de la Région, me semble-t-il.

M. BERION.- C'est un engagement de l'Etat à nous reverser les 500 000 € qui a été pris lors de la réunion à Belfort, nous avançons cet argent cette année pour permettre l'acquisition de matériels. Il est bien de le noter.

Le Président.- Oui, on l'écrit et il est évident qu'on s'en souviendra.

On est passé à d'autres dépenses sur le fonds de roulement. « Reversement Région études Témis : 170 000 € », ces 170 000 € sont une somme qui a transité entre différents comptes, c'est une somme qui était sur les comptes de l'Etat destinée aux études de Témis,

de l'implantation du bâtiment Témis, pour protéger cette somme – ce ne sont pas des termes comptables mais chacun comprendra - elle a été versée par l'Etat à l'Université qui l'a mise dans son fonds de roulement. C'est le DRRT qui a monté ce dossier. Aujourd'hui, nous reversons cette somme de 170 000 € au maître d'ouvrage de Témis pour qu'il en ait l'usage dans le cadre de Témis et particulièrement Témis Sciences, me semble-t-il, ou Témis Transferts. C'est 170 000 € qui viennent du DRRT, qui ont transité par l'Université et qui vont à la Région pour le financement de Témis Sciences et Témis Transferts.

« Nouveaux projets », vous allez avoir 9 nouveaux projets dont nous vous proposons le financement. « Soutien à la recherche », le Vice-Président recherche n'est pas là ce matin mais il sera là cet après midi, je prends la parole à sa place. Nous avons constaté, lors de la distribution des BQR, que nous avons ou mal servi ou laissé sur le côté des financements par le manque de financement des projets qui auraient sans doute mérité d'être financés, ou plus, ou quelquefois être financés. Nous avons cette certitude que la réalisation des dépenses dans les équipes de recherche, surtout quand c'est des BQR, est à un bon taux, c'est-à-dire que si on met de l'argent dans la recherche, tout d'abord l'amélioration dans la recherche est quelque chose d'intéressant en soi pour l'établissement, mais en même temps on est pratiquement sûr qu'elle sera dépensée, cela me semble plutôt intéressant. Nous proposons donc, de manière tout à fait exceptionnelle, une dotation de 70 000 € qui sera à la disposition du Conseil scientifique pour qu'il puisse venir compléter les financements déjà opérés lors de la distribution du BQR. C'est donc de l'argent qui ira dans les équipes de recherche.

« PPF UFC », nous n'avons pas trouvé d'intitulé meilleur que celui-là mais nous souhaitons financer à hauteur de 45 000 €, voire plus ou moins puisque cela passera en Conseil scientifique, des soutiens à des équipes de recherche que j'appelle ici PPF, mais on comprend bien ce que cela veut dire, pour les gens qui ont l'habitude de ces sigles, c'est les plans pluri-formations, il s'agit en fait de structurer la recherche là où on ne veut pas aujourd'hui créer d'équipe. Je vais prendre au moins deux exemples. Si nous avons à installer un master professeur des écoles dans le cadre de l'IUFM, vous savez que nous avons retenu la remontée des maquettes, mais dans l'hypothèse où nous aurions à construire un master pour former les professeurs des écoles, il est clair, en tous les cas dans notre esprit, que les masters doivent s'asseoir sur les équipes de recherche, ou en tout cas des programmes de recherche. Nous n'avons pas dans notre établissement, ce qui n'est pas le cas à Dijon, d'équipe de Sciences de l'Education qui pourrait porter ce master. Ce que nous proposons, c'est de constituer une équipe de chercheurs en didactique qui seront pris, pour l'un en mathématique, l'autre en philosophie, etc., pour constituer une équipe de chercheurs qui sont d'une manière ou d'une autre concernés par la pédagogie et la didactique, et on propose, dans le cadre du PPF puisque c'est une équipe et qu'on ne va pas déshabiller des équipes, c'est-à-dire qu'on ne va pas demander au chercheur de mathématiques de quitter son labo de maths, mais il viendra, à l'image des PPF qui existaient et qui n'existent plus, participer collectivement à une recherche dont nous proposons le financement.

De la même manière, et ce sera mon deuxième exemple, mais le Conseil scientifique aura évidemment à en décider, nous avions à plusieurs reprises déjà pris l'engagement, cela date de 2000, de structurer dans notre établissement des recherches en art. Nous n'y sommes jamais arrivés parce que les recherches en art concernent les historiens, concernent les philosophes, concernent des gens qui sont dans des disciplines différentes mais qui sont déjà dans une équipe. On ne voudrait pas fragiliser nos équipes de Sciences Humaines en prélevant des chercheurs pour aller les mettre dans une autre équipe, l'idée est donc d'essayer de structurer une réflexion qui ferait de la recherche autour des

arts, et ce serait évidemment un PPF. C'est une proposition que l'on vous fait, on vous demande d'afficher 45 000 € sur cette affaire.

Vous avez en-dessous un poste avec 10 000 € pour les déplacements d'experts, c'est un peu à la louche. Vous savez que le Conseil scientifique a mis en place une commission chargée d'aider les équipes classées C à obtenir un meilleur résultat, c'est-à-dire à les classer B où elles seront regroupées avec d'autres équipes, toute une réflexion est conduite et c'est François FAVORY qui mène cette commission du Conseil scientifique. Nous nous sommes évidemment dotés d'experts, qui ne sont pas des experts locaux, ils viennent de Bordeaux ou d'ailleurs, il y a donc matière à régler des déplacements, etc., et nous n'avons pas de ligne. Nous vous proposons de créer une ligne budgétaire que l'on nourrit de 10 000 € pour pouvoir agréablement et sans tirer sur d'autres budgets financer ce genre de choses.

Autrement dit, on vous propose de prélever 125 000 € sur le fonds de roulement pour financer ces trois choses, en disant bien que ce sera de la responsabilité du Conseil scientifique.

« Bornes interactives », nous avons un programme de dissémination de bornes interactives dans toutes les composantes, nous vous proposons de continuer ce programme. Nous sommes capables de dépenser 87 000 € d'ici la fin de l'année, c'est pour cela que nous avons mis 87 000 €, au-delà nous ne saurions pas faire. Le dossier est prêt.

« Equipements de gestion, équipements pédagogiques », c'est pour les composantes, 200 000 €. Dans les équipements pédagogiques, on flécherait particulièrement un retour sur le CLA, et je souhaite faire une petite remarque. Vous vous souvenez qu'il y a 2 ans le CLA avait eu un "déficit" de 180 000 €, il avait à la fin de l'année un manque de 180 000 € que l'établissement avait évidemment payé. Cela fait 2 années de suite, après une prise en compte forte du CLA et d'une meilleure gestion de leur activité, que le CLA est en excédent, et nous avons cette année un excédent de 180 000 €. Il nous a donc paru complètement normal, pour acter cette bonne gestion retrouvée du CLA, de rendre l'excédent au CLA, c'est pour cela que nous avons affiché 100 000 € qui seront peut-être plus ou moins 100 000 €.

« E-pédagogie : 50 000 € », c'est un projet de contrat qu'on essaie de financer, il y a là-dessous tout un tas de choses, numérisation, enseignement, etc. C'est un projet d'établissement qui, à notre sens, n'est pas suffisamment financé dans le contrat, on rajoute donc de l'argent ici, donc 50 000 € pour STAPS, SUAPS, etc., tout cela prélevé sur les 500 000 €, et cette fois-ci ce n'est plus à la disposition du Conseil scientifique mais du CEVU, et Oussama BARAKAT saura sans aucun doute, comme on le fait chaque année, les mettre à la disposition des équipes de formation et des composantes.

M. BERGER.- On peut peut-être ajouter qu'au budget primitif, en crédits d'investissement pédagogique, nous avions déjà proposé 500 000 €. Nous essayons d'anticiper un peu plus dans l'année, l'argent n'est pas complètement attribué, mais demain il y a une réunion qui doit finaliser cela, c'est prévu avec les membres du CEVU.

Les 500 000 € qui sont ici sont donc en complément des 500 000 € que nous avions déjà prélevés dans le budget primitif, donc 500 000 € du budget primitif en crédits d'investissement pédagogique "sur critères", il y a dans les 500 000 € ici prévus 200 000 € qui seront utilisés certainement de cette manière, et 300 000 € qui vont venir compléter ces crédits d'investissement pédagogique non plus sur critères mais sur des projets qu'ont déjà effectué les équipes pédagogiques, et demain une réunion va traiter de tout cela.

Le Président.- Ensuite je vais vite, « travaux multisites, pilotage multisites »,

multisites voulant dire multi-composantes, ce n'est pas affecté particulièrement à une composante, pour des travaux dont nous ne sommes pas capables aujourd'hui de faire la liste, il y a d'autres lignes budgétaires pour cela, idem pour le pilotage.

Nous allons aller jusqu'à 9 dépenses que nous vous proposons, donc prélèvements sur le fonds de roulement.

« Pilotage du PRES », nous envisageons d'affecter 50 000 € spécifiquement sur le pilotage du PRES. Nous avons des projets en commun, en particulier la réalisation d'un film entre les deux établissements, mais nous aurons l'occasion tout à l'heure de faire le point sur le PRES. Il me semblait intéressant d'identifier une ligne budgétaire PRES dans l'établissement, pour des déplacements à financer, ainsi qu'un tas de choses. C'est la première pierre d'un édifice qui est en train de se construire.

« Reports travaux non réalisables ou dans plan de relance (augmentation du fonds de roulement) », c'est le contraire, c'est quelque chose qui entre dans le fonds de roulement, ce n'est pas quelque chose qui en sort.

M. BERGER.- Nous avions prévu une programmation pluriannuelle d'investissement au budget primitif, vous avez pu le voir, et soit du fait qu'il y a le plan de relance qui arrive et qui demande à ce que nous fassions des travaux, vous en avez ici en bas qui sont inscrits, ils sont précis, soit par le fait que les travaux importants pour Chrono-Environnement qui sont maintenant posés d'une certaine manière vont vraiment démarrer début 2010, donc la sortie d'argent ne se fera pas avant 2010. Nous avons donc ajusté notre plan pluriannuel d'investissement, en particulier pour Chrono-Environnement en redécalant des masses d'argent sur les années 2010, 2011 et 2012 si nécessaire. On ré-augmente notre fonds de roulement en ajustant notre programmation pluriannuelle.

Le Président.- On aurait pu faire un point, mais c'est un problème de présentation.

« Détail plan de relance : 240 000 € de travaux à SJEPG, transfos pyralène », nous avons encore quelques transfos pyralène que nous allons changer. Et puis 1 M€ de travaux pour le plan de relance, ce qui est une bonne nouvelle, surtout si on la met en regard des prévisions d'effectifs à Montjoux, mais nous aurons l'occasion d'en parler.

Autrement dit, le fonds de roulement, si vous votez l'ensemble de ces dépenses, sera ramené à quelque chose qui est, cette fois-ci, raisonnable à 12 M€. Si, dans les 12 M€, vous faites la parenthèse des 6 ou 7 millions que l'on veut consacrer à Chrono-Environnement, il nous reste 6 M€, c'est-à-dire un fonds de roulement parfaitement normal qui est à la norme minimale de toutes les universités.

On vous propose de voter ces dépenses qui auront la conséquence d'aboutir à un fonds de roulement de 12 M€.

Nous sommes à votre disposition pour des commentaires ou des précisions.

M. DAUMAS.- Tu as parlé d'une ligne déplacement d'experts pour la commission FAVORY, cela me paraît très positif. Est-ce qu'on ne pourrait pas prévoir la même chose pour les experts que l'on va forcément déplacer pour la PEDR ?

Le Président.- Cela ne pose pas de problème, c'est-à-dire que là nous avons marqué « déplacement d'experts », mais dans la réalisation de cette affaire, j'ai essentiellement pensé à François FAVORY puisque c'est lui qui a des dépenses tout de suite, mais cela peut être des experts dans différentes mesures. On amorce le financement parce qu'on sait qu'on aura des experts à loger, à faire voyager, et 10 000 € c'est déjà bien, mais si jamais cela ne suffisait pas on trouverait toujours des ajustements, mais nous

voulions identifier politiquement cette affaire. De la même manière que les PPF ne sont pas des sommes colossales, et il me semble que l'on marque le coup en identifiant des lignes budgétaires sur ces points.

Mme THOMAS.- La première chose, c'est pour vous demander de nous envoyer ce type de document avant la réunion du CA, parce que leur présentation est extrêmement rapide pendant la séance et j'ai l'impression de ne pas pouvoir vraiment les analyser si on ne les a pas auparavant. C'est donc vraiment une demande que je formule pour que nous ayons les documents de synthèse avant la tenue des CA, parce que, comme vous le dites, face au document qui a été envoyé nous ne sommes pas forcément armés pour le lire.

La deuxième chose, c'est juste une remarque. Au budget primitif nous avons prévu 51 M€ et là, on est en recettes réelles à 62 M€ aujourd'hui. Cela veut donc dire aussi qu'on a un problème avec la prévision dans la construction du budget primitif. Il n'y a pas seulement les problèmes de la non-réalisation des travaux, mais il y a aussi un problème de positionnement sur l'année à venir, si je comprends bien.

Le Président.- Il y a une partie de la réponse qui peut être que nous n'avons pas la capacité de prévoir, par exemple, le plan de relance. Quand, tout d'un coup, l'Etat décide d'engager un plan de relance et de distribuer des sommes, on ne peut pas les prévoir au budget prévisionnel. De la même manière, il y a des sommes que l'on ne peut effectivement pas prévoir. Et puis tout à l'heure Gilles vous indiquait que l'Etat a commencé à verser des sommes fin mars. Il y a des ajustements un peu curieux, c'est-à-dire que nous sommes sur deux systèmes, à la fois l'année universitaire en septembre, et l'année civile qui est l'année comptable de janvier à décembre, il y a sans arrêt des hiatus.

Vous l'avez vu tout à l'heure dans les réalisations, nos prévisions de recettes sont plutôt bonnes, c'est-à-dire que nous sommes au-delà de 80 % en prévisions de recettes. Ce sont les prévisions de dépenses qui ne sont pas bonnes. Il se trouve que cette année, l'Etat a mis en place un certain nombre de plans qui étaient non prévisibles, mais sur les recettes la remarque s'applique bien cette année mais ne s'applique pas aux années précédentes, puisque Gilles nous montrait qu'en prévisions de recettes nous étions à plus de 90 %.

M. BERGER.- On peut dire deux choses. D'une part, quand on a fait le budget primitif, nous n'avions pas connaissance de la dotation de l'Etat, d'autant que l'Etat nous a signifié ses dotations en début d'année 2009 après avoir fait le calcul SYMPA. Donc par rapport à la dotation que nous avons eue nous avons été très prudents par rapport à ce que nous pouvions imaginer. Il y a eu dans cette dotation 2009 une certaine augmentation, le plan réussite en licence qui a été plus important que ce que nous n'avions prévu, etc., plus les actions spécifiques de sécurité et de plan de relance. Ce qui explique un peu plus de la moitié, 60 %, des recettes supplémentaires.

Ensuite, il y a toutes les recettes que prévoient de faire les laboratoires en recherche, ils ne les avaient pas prévues au budget primitif et ils constatent aujourd'hui des conventions ou des contrats de recherche beaucoup plus importants, d'où la provision de recettes importante, ce sont des choses qui se regroupent.

Mme THOMAS.- Est-ce que nous serons sans cesse dans cette configuration où on ne saura pas quelles seront les subventions de l'Etat pour l'année à venir ?

M. BERGER.- J'espère que l'année prochaine nous aurons une vue un peu plus affinée au budget primitif de la dotation de l'Etat. Je ne sais pas ce que va devenir le

système SYMPA.

Le Président.- Cette année nous sommes dans un changement de système, nous sommes passés de SAN REMO à SYMPA. Quant à SYMPA, il est tout de même susceptible d'évoluer, en tout cas on peut l'espérer.

Mme BEJEAN.- Deux mots à ce sujet pour votre information. Le modèle de dotation SYMPA qui a été mis en place par le ministère est contesté par les universités en général, et en particulier par son organe de représentation qui est la CPU. Il y a une négociation en cours pour le faire évoluer et pour éviter certains de ses effets pervers. Il est vraisemblable que cette négociation aboutisse avant l'été, j'espère qu'elle sera satisfaisante, nous l'espérons tous, et cela devrait permettre en tout cas à l'Etat de donner les informations sur les budgets de la prochaine année de manière plus anticipée que l'année dernière, puisque l'année dernière c'était fin décembre, c'était donc extrêmement difficile, alors que là, je crois que l'Etat essaie de se mettre en ordre de marche pour donner ces informations au cours de l'automne.

L'autre mot que je me permets d'ajouter pendant que j'ai la parole, c'est que je voudrais souligner la qualité des informations qui vous sont données à travers ces diaporamas synthétiques qui donnent une vraie expression politique du budget, et pour ma part je crois que l'Université de Bourgogne peut s'en inspirer, je pense que vous avez beaucoup d'éléments très synthétiques et très politiques pour apprécier ces DBM.

Le Président.- Merci. D'autres remarques ?

M. CAUSSIN.- Sur le budget 2009 et sur l'avenir, il subsiste encore une incertitude quant au financement des allocataires de recherche. Le ministère a été interrogé, lorsque nous l'avions rencontré dans le cadre de la demande du passage aux responsabilités et compétences élargies, la personne de la DAJ s'était engagée à nous apporter une réponse, des précisions ; oralement nous ne devrions pas avoir à supporter de charge supplémentaire au niveau du budget de l'Université, mais nous n'avons aucune confirmation par écrit, alors que nous avons tout de même un certain nombre d'indications qui précisent que les deux tiers, c'est-à-dire les 8 premiers mois, sont pris en charge par l'Etat, donc de janvier 2009 à août 2009, pour la partie septembre / décembre on ne sait pas ce qu'il en est par rapport à ce qui est écrit à l'heure actuelle, et pour l'avenir on n'a pas de précision complémentaire, sachant que cela représente tout de même une masse, pour 2009, de 800 000 €, et pour une année entière c'est environ 2,4 M€.

Le Président.- On attend, ce sera DBM 2.

Si vous n'avez pas d'autre remarque, d'autre demande de précisions ou commentaires, on peut passer à l'approbation de ces prélèvements sur le fonds de roulement.

Qui s'oppose à ces prélèvements sur le fonds de roulement ?

Qui s'abstient ? 3 abstentions.

Je vous remercie d'avoir approuvé ces dépenses nouvelles.

Nous poursuivons l'ordre du jour et je ferai une proposition après.

2.4 Admission en non-valeur des titres de recettes non recouvrés

M. MOITON.- Vous aviez pris une décision lors du Conseil d'administration du 27 mai 2008 de donner compétence au Président pour les admissions en non-valeur inférieures à 200 €.

Il y a donc toute une partie qui concerne des titres qui ont été admis en non-valeur, qu'on ne peut pas recouvrer et pour lesquels le Président s'est déjà prononcé, puisque c'est sa compétence, et là c'est simplement pour vous tenir informés. Chaque fois que l'on donne une délégation au Président, normalement vous devez avoir la restitution de l'information des décisions prises par le Président dans le cadre de cette délégation. Vous avez toute une série de titres qui sont présentés et qui ont été acceptés en non-valeur par le Président. Par contre, à la fin, il y a encore deux titres qui dépassent 200 € pour lesquels vous devez vous prononcer sur leur inscription en non-valeur. Une inscription au CTU de 218 €, l'inscription de l'étudiant a été annulée, il faut tout de même vous prononcer, et également pour le SCD, pour la bibliothèque, une somme de 325 €, la personne est partie sans laisser d'adresse et nous n'arrivons pas à recouvrer cette somme.

Vous devez vous prononcer par rapport à ces deux admissions, et vous êtes au courant de toutes les autres qui ont déjà été prononcées par le Président.

Mme BÉBIN-MÉHAULT.- Je suis surprise qu'en CA plénier on puisse voir les noms des gens, en plus ce sont des documents qui seront sur Internet. Je ne sais pas si c'est juridique ou pas.

M. MOITON.- Juridiquement, on se prononce par rapport à une créance particulière d'une personne.

Mme BÉBIN-MÉHAULT.- Cela me gêne.

M. MOITON.- Il n'y a pas d'autre façon, c'est pareil dans tout le système d'Etat, au niveau des collectivités également, lorsqu'il y a une présentation des titres en non-valeur, c'est par rapport à une personne.

M. SECHTER.- Remarque de non-confidentialité entendue.
Qui s'oppose à cette inscription de ces deux titres ?
Qui s'abstient ?
C'est adopté.

M. DAUMAS.- Je voudrais juste faire une proposition, c'est que l'on porte le plafond de 200 € à 500 € de manière à ce que nous n'ayons pas à nous prononcer sur des questions de ce type.

M. SECHTER.- Cela va très vite, et de toute façon vous êtes informés.

M. DAUMAS.- Oui, bien sûr, mais cela pourrait être fait de manière à ce que le Président puisse inscrire sans aucun problème.

M. BERION. Quand on avait proposé 200, on avait regardé, c'était 90 % des titres présentés, c'est pour cela que nous avons proposé 200, mais on peut aller à 500.

M. BERGER.- De toute façon le Président rend compte.

Le Président.- Ce qu'on appelle « le Président », comme bien souvent, ce n'est pas le Président mais les services.

M. MOITON.- Les services proposent au Président, c'est à lui de décider.

Le Président.- Nous organiserons des réunions spéciales pour cela !

Mme BÉBIN-MÉHAULT.- J'insiste. Je comprends que ce soit nominatif par rapport à la somme due, mais lorsqu'il y a un compte rendu, est-ce que ce ne serait pas possible de dire qu'il y tant de somme et que le motif est telle ou telle raison, ceci sans nommer la personne, ou est-ce que c'est obligatoire ?

M. MOITON.- J'essaierai d'interroger le ministère par rapport à cela, mais jusqu'à présent nous avons toujours procédé ainsi.

Mme BÉBIN-MÉHAULT.- Ce qui me gêne c'est qu'après ce sera sur Internet, donc au vu et au su de tout le monde.

2.4 Demandes de sortie d'inventaire

M. MOITON.- Pour les sorties d'inventaire, c'est le même principe, le Conseil d'administration du 27 mai 2008 a donné compétence au Président pour les sorties d'inventaire pour tous les biens obsolètes que l'on doit détruire, c'est de la compétence du Président, reste encore de la compétence du CA les ventes, et là, le service de la Formation Continue a vendu un véhicule, une Renault Clio, via le service des Domaines. Vous devez vous prononcer par rapport à cela, et toutes les sorties d'inventaires le sont pour des biens obsolètes ou détruits.

C'est donc juste la première page, la demande de sortie d'inventaire de la Renault Clio, sur laquelle vous devez vous prononcer par rapport à cette vente, tout le reste concerne des décisions prises par le Président suivant la délégation que vous lui avez confiée.

M. BERION.- Je n'ai pas vérifié si on avait ajouté l'implanteur Ionique que l'on doit faire disparaître.

M. KADMIRI.- Non, on ne l'a pas mis.

M. BERION.- Parce qu'il faut qu'on le sorte de l'inventaire, il est hors service.

M. MOITON.- Mais il n'y a pas de vente.

M. BERION.- Non, il n'y a pas de vente.

M. MOITON.- On rentre dans la compétence du Président.

Vous devez vous prononcer par rapport à la cession du véhicule Renault du service de Formation Continue, pour le reste c'est porté à votre connaissance.

Le Président.- Approuvez-vous la vente aux Domaines de ce véhicule Renault qui

est hors d'âge.

Personne ne s'y oppose ?

Des abstentions sur ce véhicule ?

Ce véhicule est donc cédé aux Domaines.

Est-ce que vous êtes d'accord pour reprendre la proposition de Jean-Claude DAUMAS ? Je vais la mettre aux voix.

Le Président a un droit jusqu'à 200 €, êtes-vous d'accord pour donner encore un pouvoir supplémentaire au Président et monter cette somme jusqu'à 500 € ?

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

Mme THOMAS.- Ce n'est pas que je m'y oppose, je voudrais juste savoir, si on monte le plafond à 500 €, est-ce que cela change la nature de nos recouvrements ? Est-ce que cela va concerner les frais de bibliothèque, les frais d'inscription ou est-ce qu'il y a d'autres choses ?

Le Président.- Ce sont toujours des choses comme cela, et de toute façon vous en êtes informés par obligation, c'est simplement pour que l'on vous donne l'information, vous devriez avoir moins de décisions à prendre et on peut consacrer le CA à d'autres choses.

Nous en avons fini avec les affaires financières. Je vous propose quelques petites modifications dans le déroulé du Conseil d'administration. Il est 11h15, Sophie BEJEAN devra retourner dans son université cet après midi, je souhaiterais qu'elle soit présente pour au moins deux points. Les affaires statutaires ne devraient pas poser d'énormes problèmes, en tout cas des débats de fond concernant l'avenir de l'Université, Yves DUCEL a déjà été pressenti, le CLA a déjà voté, etc. Je commenterai tout de même la proposition de nomination d'Etienne BUTZBACH à la place de Jean-Pierre CHEVENEMENT, mais je vous propose de traiter ces points à 14 heures, d'autant plus que nous avons demandé à deux personnes, Yves DUCEL et Evelyne BERARD de venir à 14 heures.

Le point 5, "Propositions du CS", j'aimerais que Jacques BAHI soit là, il ne peut pas être là ce matin mais il devrait l'être cet après-midi. De la même manière, la proposition du CEVU pourrait être décalée sur l'après-midi si Oussama en est d'accord. Nous pourrions donc traiter maintenant le point 4 "Information sur l'avancement du PRES", il est important de le faire, et c'est plus agréable, en présence de Sophie BEJEAN, et après le PRES nous irions directement au point 7, "Rapport de l'IGAENR sur le passage aux nouvelles responsabilités" qui est un point important et qui met là aussi, vous le verrez, sans doute en musique et j'espère en harmonie nos deux établissements. Le reste étant affaires importantes, bien sûr, mais sans doute d'une importance moindre ; la présence de Sophie est moins importante.

4. Information sur l'avancement du PRES

Le Président.- Je vais donner la parole à Oussama BARAKAT, chargé de mission PRES, il a un certain nombre de comptes rendus à faire sur l'activité récente du PRES et sur les programmes prévisionnels que nous avons pour ce pôle de recherche, mais avant de lui donner la parole je ne peux pas me retenir de faire une remarque sur l'impression

détestable qu'a donné notre Ministre dans son article paru dimanche, ou samedi, dans l'Est Républicain. J'en profite puisque l'Est Républicain n'est pas distribué à Dijon, si vous l'avez lu, sachez que vous n'avez pas été seul à avoir cette impression détestable, et Sophie va le comprendre. A une question des journalistes : « *Vous appelez au regroupement des universités, est-ce que cela ne va pas renforcer la concurrence entre établissements* ? » Notre Ministre répond ceci : « *Ce n'est pas du tout notre volonté de favoriser la création de réseaux de grands pôles d'enseignement supérieur et de recherche auxquels toutes les universités ont vocation à se rattacher*. » Et elle continue par cette phrase qui justifie mon courroux : « *Par exemple le rapprochement entre Dijon et Besançon est un très beau projet. Besançon aurait tout intérêt à se rapprocher de Dijon qui va bénéficier d'une dotation campus*. » C'est un peu court pour un Ministre, et ceci motivera de ma part une lettre à Valérie PÉCRESSE pour lui demander de ne pas intervenir dans des dossiers pour y semer la zizanie.

Il n'y aura donc pas de zizanie puisque nous venons de le dire, mais évitons de dire que notre PRES est un rapprochement de Besançon vers Dijon, ce qui est assez désagréable pour Besançon et qui n'est pas le souhait de Dijon, bien sûr, puisque cette affaire est beaucoup plus simple. En plus, la dotation campus dans cette affaire, je n'en dis rien puisque cela m'entraînerait à dire des choses particulières que je réserve pour plus tard.

Cela étant dit, le Président de l'Université de Franche-Comté aura le plaisir et l'honneur de demander à Valérie PÉCRESSE de faire attention à ce qu'elle dit.

Je donne la parole à Oussama BARAKAT, chargé de mission PRES.

M. BARAKAT.- Il s'agit bien d'un point information pour vous faire part de l'état d'avancement du dossier PRES.

Comme vous le savez, le PRES a été initialisé le 17 mai 2007 à travers une convention entre les deux universités, l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche-Comté. Depuis mai 2007 jusqu'à présent nous avons eu deux chargés de mission, Monsieur FORTIER et Monsieur HAUDEN, qui ont conduit un certain nombre de réunions à l'échelle des deux universités, et qui ont fait quelques propositions qui ont été présentées lors du Conseil d'administration à l'Université de Bourgogne et aussi au niveau du CA / CEVU / CS organisé en décembre 2008. Depuis janvier / février 2009, nous avons eu deux réunions du Bureau du PRES qui est l'instance entre les deux équipes des deux universités qui traite cette question du PRES à l'échelle des deux présidents d'universités et qui a missionné deux nouveaux chargés de mission avec une feuille de route clairement définie : travailler le volet formation, travailler encore plus le volet recherche, et aussi le volet transversal.

A travers le volet transversal, on entend un certain nombre de services communs, la mission culture scientifique et technique, les scolarités, tout ce qui est transversal. De janvier / février 2009 jusqu'à présent nous avons travaillé en étroite collaboration, les deux VP CEVU, y compris les deux chargés de mission, bien entendu, pareil pour la recherche avec les deux chargés de mission, et pour le volet formation nous avons organisé 5 réunions par domaine de formation, le domaine Sciences technologie santé, le domaine ALL, Art, Littérature, Langage, le domaine Droit Economie Gestion, et le domaine STAPS parce que ce sont des questions très spécifiques concernant le sport.

D'autres réunions pour le volet formation auront lieu concernant l'IUFM, concernant SMP, et concernant les IUT.

A travers ces réunions que nous avons appelées réunions de concertation pédagogique, nous avons travaillé selon une méthode conjointement définie entre les deux universités, un état des lieux pour le volet formation, des prospectives pour voir ce que l'on

a à faire ensemble avec un curseur à placer entre l'indifférence la plus totale et la co-habilitation pour certaines formations, ceci pour le volet formation, et une proposition d'axe stratégique de rapprochement entre les deux universités sur le volet formation.

Ce travail sera bien entendu présenté lors du forum PRES organisé, la date vient d'être fixée ce matin au 26 juin.

Pour le volet recherche, nous nous sommes appuyés sur la mission FORTIER / HAUDEN au départ, ensuite nous avons bien entendu enrichi cette mission à travers un état des lieux très détaillé concernant les écoles doctorales, les équipes de recherche, l'évaluation des équipes de recherche, et voir à redéfinir un certain nombre d'axes que nous avons baptisés axes fédérateurs de la recherche, et ensuite axes de convergence. Pour le volet recherche, des réunions vont démarrer dès la semaine prochaine, de concertation recherche, cette fois pour asseoir et instaurer un débat au niveau des équipes de recherche et au niveau des écoles doctorales. Trois réunions de recherche sont prévues, plus une réunion d'écoles doctorales prévue le 20 mai. Voilà pour la partie recherche.

Pour la partie transversale, nous allons commencer nos réunions probablement après le mois de juin, et cette fois c'est avec les services de la scolarité centrale, les relations internationales, la formation continue, les relations sont déjà en cours actuellement entre les deux services, les services communs des deux universités, mais l'idée c'est de voir aussi quel type de rapprochement on peut envisager au niveau échange de pratiques, échange d'expérience entre tout ce qui est services communs.

Pour résumer ce qui est prévu pour l'avenir, une réunion de forum, donc un lieu de concertation, de discussions et de synthèse de l'ensemble des travaux qui ont eu lieu pour le volet formation et pour le volet recherche, prévu le 26 juin. Une réunion du COS, le Conseil d'Orientations Stratégiques, c'est aussi l'organe politique du PRES, est prévu le 10 juillet, et lors de cette réunion l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche seront présents, ainsi que les politiques.

Le Président.- Nous avons donc deux temps forts devant nous sur le PRES, les deux correspondent aux engagements que nous avions pris, l'organisation de ce forum et la réunion du COS. Nous n'avons pas réussi à faire cela dans la même journée, mais c'est peut-être mieux ainsi. Ces deux temps forts nous permettront de nous réunir avec nos partenaires, d'abord de réunir dans un premier temps les deux établissements avec leurs enseignants-chercheurs, leurs étudiants et les personnels concernés par le PRES. Nous entendrons et nous présenterons les projets tels qu'ils sont aujourd'hui, et nous écouterons nos collègues réagir. Ensuite le COS, réunion avec nos partenaires où devrait être acté, en tous les cas je l'espère, un certain nombre de décisions engageant le PRES dans son avenir.

Le Conseil d'administration a évidemment à être informé de cette chose, si vous souhaitez qu'Oussama, Sophie ou moi intervenions, nous sommes à votre disposition.

Mme GILLET.- Je vous remercie de donner une date à ce forum qui était une hypothèse de travail dont je vois qu'elle a été retenue par les deux universités.

L'article de Valérie PÉCRESSE, on peut en dénoncer le ton et sans doute une forme d'ingérence qui n'est, en effet, pas admissible, mais il est le révélateur malgré tout d'une politique nationale qui nous inquiète. Les réponses que vous êtes en train de donner contribuent sans doute à rassurer la collectivité que je représente ici.

Le Président.- Tant mieux.

Mme WORONOFF-LEMSI.- J'ai une question sur la partie volet pédagogique formation qui est directement liée à SMP, et en fait à des contacts, c'est plus qu'un début puisque c'est un projet de filière commune entre la partie pharmacie de l'UFR SMP et la faculté de Pharmacie de Dijon. Dans ce cadre, nous avons d'ailleurs, par l'intermédiaire du professeur SAMAIN, sollicité également la Région, nous avons des petits problèmes qui sont liés aux déplacements potentiels de nos étudiants pendant quelques mois sur Dijon.

Je voulais savoir si, dans le cadre du PRES, des aménagements pour faciliter la vie des étudiants étaient prévus, y compris sur le plan financier, parce que si on leur demande de rester il faut tout de même que nous ayons quelque chose de cohérent à proposer.

M. BARAKAT.- Oui, tout à fait, et parallèlement à cette question je sais que nous avons aujourd'hui 7 masters co-habilités qui existent déjà entre l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche-Comté. A travers des réunions de concertation pédagogique les responsables de ces masters nous ont remonté quelques difficultés qu'ils rencontrent régulièrement. Nous avons donc prévu une réunion fin mai, il faut encore confirmer la date, avec l'ensemble de ces responsables de masters et des filières qui existent déjà qui rencontrent des difficultés, et à cette réunion seront invités à la fois les services de scolarité centrale, y compris les finances, y compris aussi l'aspect administratif, parce que parfois ce sont des problèmes de détails, d'autorisations d'absence qu'il faut faire à chaque fois alors que l'on sait très bien que dans un master les cours auront lieu sur l'année, on peut donc délivrer une autorisation d'absence de manière continue et éviter un certain nombre de problèmes. Il y a aussi des problèmes de moyens de transport, il y a aussi des problèmes de moyens et d'équilibrage d'enseignement sur un site plutôt qu'un autre. Lors de la réunion de fin mai, nous allons discuter dans le détail de ces problèmes purement pédagogiques rencontrés par les collègues. Il est prévu bien entendu de voir aussi le volet vie étudiante sur les projets.

Mme WORONOFF-LEMSI.- Ma question, c'est que nous avons besoin d'avoir une compréhension des démarches que l'on doit réaliser, puisque c'est pour la rentrée 2009, et de savoir dans quel cadre on s'installe et comment on fait remonter les besoins relatifs à des formations de ce type.

M. BARAKAT.- Il était prévu une réunion le 7 mai exclusivement sur SMP, malheureusement elle n'a pas pu avoir lieu, il y a eu le concours. Elle sera différée à une autre date début juin.

Mme GILLET.- On a déjà mise à l'épreuve d'une lettre de la Région aux transports des étudiants en archéologie cette année dans le cadre d'une co-habilitation des deux universités ; c'est vrai que nous aurions besoin de savoir assez rapidement quel est le nombre d'étudiants qui auraient besoin, pour la rentrée prochaine, que nous étendions ce dispositif de quasi-gratuité des transports dans le cadre des co-habilitations.

M. BARAKAT.- Vous aurez l'information avant le forum.

Mme GILLET.- Merci.

Mme BEJEAN.- Je voudrais exprimer en tant que Présidente de l'Université de Bourgogne et donc membre fondateur du PRES avec l'Université de Franche-Comté que la dynamique qui est engagée est une dynamique qui a deux logiques, il y a la logique de

partenariat étroit entre nos universités, dont Oussama vient de parler de manière très concrète sur les partenariats recherche, les partenariats formations, partenariats qui peuvent d'ailleurs être plus ou moins développés selon les cas, et ils doivent l'être quand c'est pertinent mais pas forcément dans tous les cas, de même qu'il y a des partenariats sur des politiques transversales, par exemple en faveur de la vie étudiante pour faciliter la mobilité des étudiants entre nos campus.

Et puis il y a une logique qui est une logique de concertation et de coopération avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de nos deux régions et avec les acteurs du développement économique, social et culturel de nos deux régions. C'est donc aussi avec les collectivités territoriales et avec les représentants du monde économique, et on a retenu que leur représentation passerait par les pôles de compétitivité en particulier. Nous allons voir ces deux logiques s'exprimer dans les deux temps forts qui sont devant nous au mois de juin et début juillet, puisque le forum est une manifestation organisée à destination de nos deux communautés universitaires, l'objectif étant de parler beaucoup de notre coopération, des enjeux et des développements de cette coopération. Le 10 juillet, nous aurons le Conseil d'Orientation Stratégique qui sera le lieu de concertation, cette fois-ci plus large avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, les collectivités territoriales et le représentant du monde économique. Ces deux logiques ne sont évidemment pas disjointes, elles sont au contraire très liées, mais elles ont tout de même des temps et des modalités de travail bien différentes, et je crois que nous partageons cette vue de ces deux logiques.

Le Président.- Oui, il est évident que la description que tu fais correspond à la volonté que nous avons exprimée, que nous avons mise en œuvre. On peut peut-être ajouter quelque chose. Sophie était là à l'origine, alors même que Jean-Claude FORTIER pilotait l'Université de Bourgogne, lorsque j'ai repris le flambeau déjà porté par Françoise BÉVALOT, tout cela s'inscrit dans une continuité, mais Sophie était là, tout comme moi, et à l'époque une convention a été rédigée et signée dans le bâtiment historique d'Arc-et-Senans qui a donc imprégné cette grande utopie de Claude-Nicolas LEDOUX. Cette convention avait un programme, et je voudrais qu'on s'arrête un peu dessus. Je crois que le programme de cette convention, nous l'avons réalisé et nous sommes en train de le réaliser. J'entends ici ou là que nous n'irions pas assez vite. Ceci dit, nous avions programmé un travail qui était construit autour de dates importantes qui sont les quadriennaux. Le premier acte du PRES a d'ailleurs été de mettre en conformité nos deux établissements en termes de vagues, et l'Université de Bourgogne nous a rejoints, elle s'est rapprochée de nous – comme dirait la Ministre - dans la vague B, de manière à ce que l'on puisse justement programmer une séquence de travail sur le PRES en conformité avec les contrats quadriennaux que sont amenés à rédiger les établissements. D'ailleurs, si vous avez la curiosité de lire cette convention, je suppose que vous l'avez tous lue puisque nous l'avons votée, vous constaterez donc que la convention s'arrête avec le quadriennal. Nous sommes donc bien dans ce programme que nous nous étions fixé à la vitesse que nous avions décidé d'aller dans le cadre du quadriennal, et nous présenterons à l'Etat, dans le cadre du quadriennal, une carte de formations harmonisée entre les deux universités. Je ne sais pas ce que veut dire "harmonisée", mais elle sera discutée entre les deux établissements. On a dit à un moment donné que l'on présenterait la même carte de formations, est-ce que nous y arriverons ? Je n'en sais rien, peut-être. "La même carte de formations", cela ne veut pas dire que tous les diplômes auront lieu à Besançon, ce n'est pas ce que cela veut dire, cela veut dire une carte qui aura l'accord de nos deux universités, c'est en tout cas ce que nous essayons de faire, et de la même manière pour la recherche, nous présenterons une

recherche cohérente qui marquera ces points saillants, et qui, je l'espère, permettra de pallier les difficultés qu'ont certaines équipes. C'est donc le plan que nous avions. Mais ce que nous avons devant nous également, et c'est la conséquence de ce que je viens de dire, ce sera l'objet du COS, ce sera sans doute une des questions du COS, c'est quid de la nouvelle convention, est-ce que dans l'étape suivante on en reste au plan conventionnel, est-ce qu'on va vers une autre structuration ? Ce sont des décisions à prendre, et il me semblait important de l'indiquer aujourd'hui.

Il se trouve que le programme que nous avions établi avec Jean-Claude FORTIER se réalise dans la continuité avec Sophie et moi-même, et que nous allons au rythme que nous avions fixé vers la nouvelle étape qui sera ou une nouvelle convention, ou une nouvelle structuration de notre rapprochement, structuration qui peut prendre des formes diverses, vous savez que la loi prévoit des EPCS, des groupements d'intérêt scientifique ou public, elle prévoit des fondations, elle prévoit tout un tas de choses, elle prévoit aussi des conventions, nous sommes donc bien dans le cadre de la loi et du PRES, et d'ailleurs, la Ministre, incidemment, reconnaît bien l'existence de notre PRES, même si elle ne s'apprête pas à le financer. Nous allons à notre rythme, qui est le bon, vers un quadriennal, et nous avons à préparer pour le prochain quadriennal des décisions sur la structuration de notre PRES ; c'est le cadre global.

M. DAUMAS.- Tout d'abord une question, et ensuite une remarque.

La question s'adresse plutôt à Madame Sophie BEJEAN. J'ai été associé aux différentes réunions qui ont été organisées dans le cadre de la mission FORTIER / HAUDEN, j'en fais un bref résumé. Est organisée une réunion pour les MSH, et cette réunion a lieu à Dijon. Il y avait dans la salle trois fois plus de Bisontins que de Dijonnais, c'était un spectacle un peu surprenant où on avait les Bisontins qui parlaient aux Bisontins. Lorsqu'on a voulu organiser une réunion comparable pour les ED SHS, après avoir donné une réponse favorable mais un peu dilatoire, il s'est avéré que l'emploi du temps des Bourguignons ne permettait pas cette réunion avant les vacances, et elle n'a pas eu lieu non plus après les vacances. Lorsqu'une deuxième réunion a eu lieu pour les MSH, elle devait avoir lieu cette fois à Besançon, les Dijonnais avaient de tels problèmes d'emploi du temps que pratiquement aucun ne pouvait venir, il a fallu que FORTIER tape très fort du poing sur la table pour qu'un petit nombre d'entre eux acceptent de se déplacer.

Un colloque de doctorants a eu lieu il n'y a pas très longtemps, une quinzaine de jours, à Dijon, il n'y avait aucun enseignant de l'Université de Bourgogne présent. Lorsqu'a eu lieu la réunion organisée par les deux universités à Dijon pour le domaine SHS et la concertation pédagogique, il y avait en gros trois fois plus de Bisontins que de Dijonnais, et à la question très claire qui a été posée aux Bourguignons de savoir s'ils avaient l'intention de s'engager réellement dans une coopération, nous n'avons jamais eu de réponse.

Il me semble donc, et j'ai bien entendu votre engagement en faveur du PRES, qu'il y a au moins de l'inertie, de la passivité, des réticences, je ne sais pas quel est le mot qui décrit le mieux cette situation où on a l'impression de n'avoir personne en face de nous, et je n'évoquerai même pas les propos d'un collègue qui nous expliquait que d'un point de vue Bourguignon, rapprocher les deux universités déséquilibrerait la formation en Bourgogne parce que les Nivernais se sentiraient un peu éloignés. On peut dire qu'on était vraiment dans la franche bêtise !

Nous avons le sentiment de n'avoir personne en face de nous, nous aimerions donc savoir ce qu'il en est exactement.

Mme BEJEAN.- Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention parce que j'ai écouté aussi avec beaucoup d'attention mes collègues Bourguignons me dire qu'ils avaient à plusieurs reprises tenté de prendre des contacts, d'établir des relations. Je crois donc que nous ne sommes pas là pour faire un constat des difficultés, il y a peut-être des problèmes de calendrier, d'agenda qui se posent dans le cadre de cette construction.

Nous savons tous que nous avons tous beaucoup à faire ces derniers temps, pour autant la volonté institutionnelle politique est bien là, et je crois des deux côtés, j'en suis convaincue, c'est-à-dire que quand je croise des Bourguignons qui me disent « j'ai tenté de joindre les Bisontins, ils ne répondent pas, ils ne peuvent pas proposer de date de rendez-vous », je leur dis de ne pas s'inquiéter, que cela va s'arranger puisque c'est peut-être un problème d'agenda, et je suis sûre que nous allons joindre ces deux volontés. C'est tout l'enjeu du forum, c'est de faire en sorte que ce soit vraiment toute la communauté universitaire, toute notre communauté universitaire qui soit porteuse des enjeux du PRES.

Nous avons fait beaucoup, je crois que c'est le cas à l'Université de Franche-Comté comme à l'Université de Bourgogne, pour que les membres des Conseils, Conseils d'administration, bien sûr, mais aussi Conseils scientifiques, du CEVU, soient parfaitement informés des enjeux. Nous avons fait beaucoup aussi pour mettre en place, et c'est postérieur aux réunions dont vous parliez parce que ce sont des réunions qui auront lieu à l'automne, une méthode de travail avec Oussama BARAKAT et Claude MORDANT pour que systématiquement nous soyons sûrs d'avoir soit les vice-Présidents compétents, du Conseil scientifique, du CEVU, et les chargés de mission dans toutes les réunions qui sont organisées, parce que cela donne aussi une légitimité forte à ces réunions et cela permet de les inscrire dans un cadre global et une démarche, une dynamique cohérente.

Ce que vous évoquiez, à mon avis, est plutôt derrière nous.

M. DAUMAS.- Excusez-moi de vous interrompre, le colloque dont je parlais a eu lieu il y a 15 jours, ainsi que la réunion MSH.

Mme BEJEAN.- Quand on organise un séminaire doctoral en Bourgogne, les collègues ne se mobilisent pas, c'est un vrai problème, je constate donc que cela s'est produit pour ce colloque commun dont j'avais l'information, et je trouvais que c'était une excellente initiative, parce que c'est par les jeunes et aussi les futurs enseignants et chercheurs que l'on va faire passer cette dynamique. Je déplore donc cela aussi quand c'est un séminaire interne à l'Université de Bourgogne ou une des écoles doctorales de l'Université de Bourgogne, c'est tout à fait regrettable et il faut que nous arrivions à faire en sorte que les collègues soient présents à côté des doctorants pour ce genre de manifestation.

Je crois tout de même qu'il y a évidemment des enjeux, parce que mobiliser la communauté sur ce projet qui est un bon projet, ce n'est pas parce que c'est celui de Valérie PÉCRESSE, mais parce que nous y croyons, le faire dans un contexte où on a des réformes et d'autres logiques qui sont à l'œuvre, et qui mobilisent aussi des collègues, c'est sans doute compliqué mais je crois qu'il est important de faire passer ce message, y compris aux observateurs ou à nos partenaires, je pense aux collectivités qui, peut-être, nous perçoivent bien, parce qu'il n'est pas si évident que cela de mobiliser la communauté universitaire.

En tout cas je suis bien convaincue que nos collègues de Sciences humaines sont intéressés, je peux peut-être donner un exemple, nous avons lancé, à partir de la Bourgogne, mais en accord avec la Franche-Comté, une mission spécifique pour construire quelque chose de commun du côté de l'économie et de la gestion à travers la mission que

je viens de confier à Jacques BROSSIER, nous avons donc là un exemple où les laboratoires, les équipes, les doyens des deux côtés sont parfaitement parties prenantes et volontaires pour faire avancer un projet commun qui sera sans doute fort et structurant.

C'est vrai qu'il y a eu des ratés, c'est vrai qu'il est difficile de mobiliser la communauté, mais ne nous arrêtons pas aux échos qu'on entend en Franche-Comté contre les Bourguignons, et aux échos qu'on entend en Bourgogne contre les francs-comtois, parce que ce serait lever des obstacles devant le PRES alors que nous avons la volonté de le faire avancer de manière très collégiale, et toutes les réunions évoquées par Oussama le montrent bien, c'est-à-dire que dans chacun des domaines on reprend l'ouvrage, on travaille avec les collègues, on regarde quels sont les types de collaborations, et on ne cherche pas à les rendre artificielles mais vraiment acter du concret pour ces collaborations.

Mme SCHIRRER.- Une question concrète ; comment allez-vous faire pour se faire rencontrer les équipes, et donc concrètement où allez-vous organiser le forum et où allez-vous organiser le COS ?

Le Président.- Concernant le forum, je ne sais pas, la date a été prise ce matin, il nous faut donc un peu de temps. Concernant le COS, nous étions d'accord pour que les choses se passent à Dole. Nous avons regardé une carte et nous avons trouvé que Dole était bien situé, et il se trouve qu'il y a effectivement une opportunité à répondre à une sollicitation des gens du dolois qui souhaitent nous accueillir, je pense donc que c'est une bonne chose.

Le forum peut-être aussi, je ne sais pas, je ne peux pas vous répondre.

Mme GILLET.- Mme BEJEAN a parlé de l'intervention des collectivités territoriales et du monde économique dans une périphérie du PRES et concernant les pôles de compétitivités qui seraient finalement le cadre économique choisi pour participer à cette représentation, il y a un pôle qui nous est commun, VITAGORA, et je voudrais faire part, me semble-t-il, d'une divergence de vue quant au développement de l'agroalimentaire avec la Bourgogne, et depuis les professeurs de Chrono-Environnement, pour faire large, en Franche-Comté qui n'ont pas le sentiment, alors qu'ils ont été longtemps les acteurs d'une réflexion sur un développement agricole qui tienne compte de la qualité de l'environnement franc-comtois, ils n'ont pas du tout l'impression que VITAGORA aille dans cette direction et associe les chercheurs francs-comtois à une réflexion dans le développement de l'agroalimentaire.

Je fais part ici de cette inquiétude, il ne m'appartient pas de parler au nom des professeurs de l'Université, mais j'ai entendu cette inquiétude exprimée par certains d'entre eux dans d'autres cadres, et je veux en parler ici, nous sommes à un moment où le développement économique est à réinterroger à l'aune du développement durable et de l'Agenda 21 que porte l'Université, que porte ma collectivité, et j'aimerais bien que ces valeurs-là également se retrouvent au sein du PRES et de la réalisation du PRES. Ce n'est pas une question mais une interpellation, Monsieur le Président.

Une question concernant ce qu'on pourrait appeler une spécificité déjà partagée concernant santé et microtechniques qui n'est pas vraiment couverte par les pôles de compétitivité tels qu'ils sont aujourd'hui dessinés et qui me paraît pourtant contenir une vraie richesse commune.

Ma troisième question c'est dans le cadre de la réflexion de ce rapprochement des deux universités, concernant les CHU, que devient le U et est-ce qu'on y travaille aussi au

sein du PRES ?

Le Président.- Je vais faire quelques réponses que complétera Sophie si elle le souhaite.

Je vais commencer par la fin puisque c'est pratiquement l'actualité ; les CHU vont signer une convention cadre vendredi à Arc-et-Senans et les Universités, que ce soit la Bourgogne et la Franche-Comté, seront présentes et signataires de cette convention cadre. Le U des CHU est donc d'actualité dans les universités, à tel point que la nôtre s'est dotée d'un vice-président délégué chargé tout spécialement des relations avec le CHU, en la personne de Thierry MOULIN. Voilà ce que l'on peut dire du CHU.

Je ne vais pas répondre sur Microtechniques et sur VITAGORA. Sur VITAGORA, je ne suis pas certain qu'il ne faille pas que l'Université de Franche-Comté balaie un peu devant sa porte, je ne suis pas certain que nous ayons été présents réellement à la hauteur de ce que l'on peut attendre de notre collaboration au pôle. Je pense qu'il va falloir que nous regardions en interne notre participation au pôle. Il y a peut-être des collègues qui s'étonnent des avancées du pôle mais qui n'y sont pas non plus, mais c'est en interne. Je note l'intérêt porté par la Région sur ce sujet.

Je voudrais faire une autre remarque de manière un peu générale, je ne sais pas si c'est une réponse à Jean-Claude DAUMAS, mais c'est en tout cas une contribution à la réflexion commune. Nous avons fait le constat de l'absence de définition précise, c'est donc une autocritique, nous avons fait le constat que nos deux chargés de mission HAUDEN et FORTIER n'étaient pas munis d'une lettre de mission explicite. C'était le début des choses, c'est comme cela, ce ne sont pas les personnes qui sont en cause, c'est nous, nous ne les avions pas dotés d'une lettre de mission comme nous aurions dû le faire, ce qui fait qu'il y a toute une période, et là je suis complètement d'accord avec Sophie, pour dire qu'un certain nombre de choses sont derrière nous, même si les choses que tu évoques sont contemporaines, un certain nombre de choses sont derrière nous, certainement au niveau des MSH.

Les choses, aujourd'hui, sont plus claires, parce que nous avons évoqué cette question lors de la réunion des trois conseils. Jamais, ni les uns ni les autres, nous nous sommes suffisamment penchés sur la signification des thématiques qui apparaissaient dans le compte rendu que nous ont fait nos deux chargés de mission pour la recherche. Qu'est-ce que cela signifiait ? Est-ce que cela signifiait la volonté qu'aurait l'établissement de regrouper les équipes sur ces thèmes ? Est-ce que cela signifiait que ces thèmes étaient des petits communs… des choses dans ce genre. Est-ce que c'était des projets à atteindre ?

Mais qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur mes propos, les personnes elles-mêmes ne sont pas du tout en cause, mais le fait qu'elles n'étaient pas munies d'une feuille de route suffisamment explicite a sans doute fait qu'au bout du compte, et le temps passant, il y a eu à la fois découragement et incompréhension. Je suis à peu près convaincu que je n'ai pas tort sur cette question, c'est-à-dire que quand on réunit des gens, je ne parle pas pour la Bourgogne, mais d'une manière générale, quand on réunit des gens avec un objectif clairement identifié et qui les concerne, en général ils viennent. Quand on réunit des gens pour des discussions d'ordre général dont on ignore les conséquences, c'est peut-être moins motivant. Ce que je dis est peut-être un peu caricatural, mais je crois qu'il y a quelque chose de vrai.

Aujourd'hui, avec Jacques BAHI et avec nos Conseils scientifiques, qu'un jour nous réunirons ensemble, les choses sont beaucoup plus claires, c'est-à-dire qu'on identifie très bien les thématiques singulières de l'établissement, on arrive à identifier les thématiques qui, si elles étaient couplées entre établissements, permettraient des sauts qualitatifs forts,

et ce sont ces thématiques que l'on cherche à identifier de manière à pouvoir orienter dessus les financements, par exemple de suggérer à la collectivité locale de financer plutôt là parce qu'on sait très bien qu'il y aura un gain qui sera réalisé si on met en relation des thématiques, je n'ai pas dit : « si on fondait les équipes », mais si on met en relation les thématiques. C'est-à-dire qu'aujourd'hui nous sommes beaucoup plus clairs sur ces choses-là et nous sommes capables de décliner les choses avec beaucoup plus de précision.

Il y a sans doute une partie de l'explication ici, une autre partie de l'explication tient sans doute à la nature des Sciences humaines. Le fait que nous ayons deux maisons des Sciences de l'Homme, et tant mieux, fait peut-être que la situation est satisfaisante. C'est comme cela, dit brutalement, apparemment satisfaisante.

Il y a encore beaucoup d'efforts à faire, j'indique simplement que les choses se faisant, nous sommes capables de les regarder, même dans leurs défaillances.

M. DAUMAS.- J'avais annoncé une remarque. Tu as dit tout à l'heure que le COS, qui doit se réunir en juillet, se pencherait sur le contenu de la future convention. Prévoir l'avenir me paraît une bonne chose, mais il me semble aussi qu'il serait important que le CA en débatte auparavant, parce que c'est le CA qui détermine la politique de l'Université, et ce que tu as dit dans ton analyse que je partage assez largement sur les sources du scepticisme et du découragement et des incertitudes, c'est précisément le fait qu'on ne sait pas où on va. C'est-à-dire que le texte de la convention du PRES est clair, mais il n'y a pas de réponse à une autre question qui est : tout cela pour quoi ? La mission HAUDEN/FORTIER est arrivée à une conclusion qui est qu'on ne travaillerait en commun pour les masters et les Ecoles Doctorales que si, dans un délai plus ou moins rapproché, il y avait une fusion. Il me semble que c'est une discussion qu'il faut avoir en CA sur l'objectif à long terme, le calendrier et l'état. Sinon, effectivement, on risque de réunir les gens très longtemps et ils n'en verront pas la nécessité. D'autre part, on peut même se rencontrer sans que cela ne débouche sur quelque chose qui conduise à un rapprochement organique.

Je prends un exemple. Je suis responsable d'une spécialité de master co-habilité qui réunit l'UTBM, l'UHA, Neuchâtel et nous, il n'est pas question d'un PRES avec Neuchâtel, ce qui ne nous empêche pas d'avoir un diplôme co-habilité. On peut donc très bien construire des diplômes co-habilités, mais la question c'est, au-delà, vers quoi va-t-on ? Je pense qu'une partie du scepticisme, du découragement, de l'absence de mobilisation des uns et des autres est due au fait que l'objectif à long terme n'est pas connu, et il faudrait qu'il y ait, il me semble, une discussion dans les CA des deux universités sur cette question, et même, pourquoi pas, une fois que les deux CA en auront discuté, que l'on réunisse les deux CA ensemble, parce que si on veut vraiment qu'il y ait une discussion il ne peut pas y avoir des discussions simplement séparées, il faut que les deux parties, à un moment donné, se rencontrent vraiment.

Le Président.- Je signe complètement tout ce que tu viens de dire, la discussion en CA est effectivement une discussion préalable, ce qui ne nous empêchera pas de discuter, si on le souhaite, du COS. Nous avons déjà envisagé plusieurs configurations, on avait, souvenez-vous, une proposition de réunir les 6 conseils, 3 et 3, à un moment donné. Je viens d'évoquer la possibilité, sur des questions précises, de réunir les deux Conseils scientifiques, tu viens de dire que les deux Conseils d'administration pouvaient se réunir ensemble, je crois que tout cela sont des choses vers lesquelles nous allons, et je partage effectivement ton sentiment, et c'est pour cela que je le mettais à l'ordre du jour maintenant, et pas l'année prochaine, que se passera-t-il après la convention ? C'est un

ordre du jour pour tout de suite, sur la méthode, je suis complètement d'accord, et on peut l'inscrire comme thème dominant du CA du 9 juin, par exemple, cela me convient parfaitement. Il faut que nous ayons un bon débat sur cette question, débat que l'on reprendra sous des formes diverses après avec nos congrès, comme on le dit.

C'est vrai, simplement, quand j'indiquais que nous avancions à notre rythme, ce n'est pas parce que je suis partisan de la lenteur, ce n'est pas cela du tout, c'est que la convention avait un certain nombre d'objectifs. Aujourd'hui, ces objectifs, on peut considérer qu'ils sont plus ou moins atteints, donc passons à autre chose. C'est cela le message.

Mme BEJEAN.- Je suis évidemment aussi d'accord avec la question de l'articulation entre les niveaux de débats, évidemment que les conseils, le CA en particulier, doit être le lieu de discussion des orientations à venir, puisque la question se pose maintenant et elle va se poser pour la préparation du prochain contrat, puisque c'est notre échéance, et la préparation du prochain contrat est pour bientôt, et nous serons en phase pour le faire, c'est déjà un atout.

Je trouve évidemment très important que le CA puisse en débattre, et nous avons, nous aussi, programmé de mettre à l'ordre du jour dans les conseils de juin le sujet pour faire un point et tourner la discussion sur cette question. Il est aussi important que ce débat soit porté plus largement par la communauté universitaire, c'est un des enjeux du forum, non seulement d'expliquer ce qui a été fait, faire un peu un bilan de ce qui a été fait, mais aussi d'ouvrir les questions pour l'avenir, c'est aussi de pouvoir porter ce débat-là un peu plus largement avec ceux qui sont les acteurs au quotidien de nos collaborations, et si vous avez prononcé le mot de fusion, je pense que c'est en tout cas un mot qui suscite beaucoup de questions, peut-être d'inquiétudes aussi ; chez nos collègues ce sont des choses qui doivent être évoquées très clairement.

Ce qui doit être aussi évoqué très clairement parce que, à mon avis, si fusion il doit y avoir l'horizon n'est peut-être pas à l'échéance du renouvellement de notre convention, très certainement pas à l'échéance du renouvellement de notre convention, donc c'est plutôt quels sont les outils et les structures dont on se dote pour avancer vers cet horizon.

Encore une fois, je reviens aux deux logiques que j'évoquais tout à l'heure, parce qu'il y a la logique qui concerne nos deux universités fondatrices du PRES, et puis il y a la dynamique de concertation qui est engagée avec les autres acteurs, notamment des acteurs économiques, mais pas seulement puisque, par exemple, en Bourgogne, et c'est la même chose en Franche-Comté, j'en suis sûre, même si je ne saurais pas l'expliquer de la même façon, nous avons à rendre cohérente la dynamique de sites qui nous associe à un grand établissement de formation de l'ingénieur, au centre INRA de Dijon, au CHU, par exemple, mais aussi au CEA, c'est un des acteurs de la recherche, cette dynamique de site que nous appelons chez nous Grand Campus, avec la dynamique qui est engagée au niveau interrégional entre les deux universités, il y a donc bien cette articulation aussi à prévoir et à créer pour que la dynamique de nos deux universités, l'horizon que l'on va proposer, sur lequel nous allons discuter pour nos deux universités, ne soit pas non plus disjointe de cette dynamique Grand Campus en Bourgogne, et donc plus largement à l'ensemble des acteurs économiques.

Pour répondre à la question de VITAGORA et de Chrono-Environnement en Franche-Comté, nous avons le souci précisément de croiser vis-à-vis de Grand Campus et l'existence de notre GIS AGRALE qui nous associe à VITAGORA, et de le faire dans le cadre du PRES pour que les acteurs de la recherche qui ne le sont peut-être pas encore suffisamment soient associés aussi à VITAGORA, que le directeur de la recherche de

Franche-Comté soit associé aussi à VITAGORA.

Il y a la perspective d'une réunion conjointe des deux CA, et on a déjà une participation croisée des Présidents qui est l'occasion de partager un peu les points de vue, et c'est une bonne chose.

Le Président.- Une question de Marie-Pascale, et puis après nous passerons au point suivant.

Mme BEHRA-LAINE.- Cela couvre un peu tout le débat qu'il y a eu jusqu'à maintenant, pour dire peut-être un peu plus crûment les choses.

Je pense qu'actuellement le temps de l'adhésion de la communauté universitaire n'est pas du tout pris en compte, il y a un profond décalage de la part des personnels, je suis IATOS mais je crois qu'on le ressent chez les enseignants aussi, c'est qu'il y a une réelle méfiance vis-à-vis de ce processus, tout simplement parce qu'on connaît tout de même l'intention, pas les vôtres, ce n'est pas ce que je mets en cause, mais les intentions ministérielles, gouvernementales, et le processus qui est en œuvre actuellement de créer des grands pôles universitaires, et bien entendu à Besançon en particulier on craint de voir l'université bisontine absorbée, aspirée par Dijon, et peut-être qu'ils ont les mêmes craintes. Mais je pense que s'il n'y a pas adhésion de la communauté universitaire, c'est parce qu'il y a une vraie méfiance et que cette méfiance s'explique par toute la politique nationale qu'il y a autour. Je voulais justement mettre l'accent là-dessus, sur le procès démocratique qui est à la fois d'associer les CA, effectivement, mais je crois qu'il y a à associer les personnels et à rendre des comptes sur les réunions qui ont eu lieu parce qu'on sait qu'il y a eu des réunions mais on ne sait absolument pas ce qui s'y est dit, et on a effectivement surtout un écho du fait qu'il n'y a pas eu vraiment de participation, on reste donc sur notre faim, on n'a pas le contenu de ce qui s'y est dit et on le regrette.

Je pense que plus il y aura de transparence dans ce débat, plus la question s'estompera de part et d'autre, mais en tout cas, de la part du personnel, c'est vrai que pour l'instant il y a une crainte concernant l'avenir. Ceci chapeautait un peu toutes les interventions, j'ai des réponses en gros, si ce n'est sur le lieu, et je ne sais pas comment vous faites pour définir une date sans connaître le lieu, cela paraît techniquement bizarre !

Le Président.- Quand nous avons décidé de faire le COS, on a dit qu'en priorité il fallait que les deux Présidents de Région soient là, nous avons cherché quel était le calendrier qui pouvait les rendre disponibles l'un et l'autre.

Mme BEHRA-LAINE.- En fait ce n'est pas le COS qui me pose question, c'est le forum qui n'a pas de lieu.

Le Président.- Soyons clairs. Nous avons encore évoqué ceci ce week-end l'un et l'autre, la volonté d'associer au COS le forum correspond exactement à ce que je viens d'entendre, c'est la volonté d'associer tous les acteurs de l'Université à la réflexion. Je tenais, Sophie aussi, à ce qu'il n'y ait pas que le COS où nous allons nous retrouver entre institutionnels, même si c'est agréable, il y a aussi ce forum. Le problème, c'est qu'il n'a pas paru raisonnable d'organiser quelque chose le 10 juillet, date disponible pour les Présidents de Région, donc un vendredi, veille du long week-end du 14, parce que je pense que les personnels au sens large, enseignants compris, auraient trouvé cela un peu désagréable. Là où on peut inviter les institutionnels on a un peu plus de mal à inviter les collègues, on a donc choisi une autre date. Mais c'est bien cette volonté d'associer

l'ensemble de la communauté universitaire, l'ensemble des communautés universitaires à la réflexion. Si vous me demandez aujourd'hui comment va être organisé le forum, je ne sais pas, mais l'idée est celle-ci, c'est d'organiser la rencontre des communautés universitaires sur ce sujet PRES, que l'on puisse très librement informer, débattre, mettre à disposition, etc.

Je ne voudrais pas que vous partiez avec l'image de réunions désertées, Oussama pourrait le dire, les réunions sur les formations attirent du monde, et même plus de monde quelquefois que prévu, parce que certains s'invitent.

M. BARAKAT.- Plus de 400 personnes ont participé à ces réunions de concertation pédagogique.

Mme GILLET.- Bourgogne et Franche-Comté mélangée ?

M. BARAKAT.- Oui.

Le Président.- Ce que dit Jean-Claude est sans doute vrai, mais ne partez pas avec le sentiment qu'il y a des réunions dans lesquelles il n'y a que la Bourgogne ou que la Franche-Comté, non, et c'est sans doute à nous aussi de savoir les programmer.

Est-ce que nous pouvons en rester là sur ce point d'information sur le PRES ?

Mme SCHIRRER.- Juste une petite question sur la méthode que vous allez employer, est-ce que ce sont des rencontres entre la communauté universitaire et peut-être les institutionnels, les collectivités et le monde économique qui vont définir la structure juridique qui va voir le jour ou est-ce que c'est le CA, ou est-ce que c'est vous-mêmes qui avez une idée préconçue, ou est-ce que c'est l'avancement de vos travaux qui définira le cadre juridique, convention, ECTS, fondation ?

C'est simplement pour avoir un peu une vision de la méthode employée.

Le Président.- J'ai sans doute mal dit les choses, mais il est clair que c'est le Conseil d'administration qui est l'organe de gestion des universités, donc que ce soit le Conseil d'administration de Bourgogne ou celui de Franche-Comté, c'est lui qui a de toute façon nécessité de voter quoi que l'on fasse, même si c'est une convention, peu importe, c'est le Conseil d'administration qui a à le voter, c'est donc bien le Conseil qui décidera les choses. Simplement, j'imaginais qu'on ne pouvait pas réunir un COS avec les Présidents de Région, etc., sans que la question de l'avenir de notre réunion soit abordée. On ne va pas uniquement les réunir pour des petits-fours ! Cette question sera inévitablement traitée, elle sera peut-être d'ailleurs traitée différemment dans les Conseils d'administration, l'autorité étant ici.

Mme SCHIRRER.- La question que je voulais poser derrière celle-là, c'était si les communautés universitaires ne sont pas d'accord sur un rapprochement très fort, est-ce que le PRES sera une convention par obligation que les Présidents seront obligés de valider pour ne pas avoir une guerre au sein de leur université, ou est-ce que ce sont des éléments que vous allez prendre au fur et à mesure des réunions qui vont définir le type d'engagement des deux universités ?

Le Président.- Je ne sais pas si je peux répondre à cette question, cela dépendra du débat qui aura lieu ici sûrement lors du prochain Conseil d'administration.

J'ai une conviction que j'espère pouvoir faire partager, c'est qu'il n'y a pas d'avenir pour l'Université de Franche-Comté, il n'y a pas d'avenir pour l'Université de Bourgogne en dehors du PRES. Cela me paraît une conviction forte, et quelles que soient les configurations politiques que vous puissiez imaginer. Il va bien falloir qu'on arrive à trouver ce que signifie ce PRES qui devient une grande obligation pour nous. Après, à nous de travailler cela, nous avons une sorte de responsabilité historique forte, je suis convaincu de cela. Après, sous quelle forme ? Je suis moins convaincu.

Mme BEJEAN.- Sur la méthode, je crois que vous avez bien vu que pour porter cette réflexion cela repose sur les organes décisionnels, c'est le CA, sur la communauté parce qu'on ne fera rien sans elle, et sur le dialogue avec nos partenaires parce que c'est avec eux qu'on avance. Il y a donc tous les niveaux de décision qui sont sollicités au forum, au COS, au CA, ainsi qu'au CS et au CEVU pour les questions qui les regardent plus directement. La méthode est là, et d'ailleurs, comme l'a dit Claude, le projet n'est pas pré-dessiné, il doit résulter de ces différents niveaux de dialogue.

Le Président.- Je vous propose d'arrêter cette discussion qui n'est qu'une ouverture de la discussion, ouverture qui avait déjà été faite puisque ce n'est pas la première fois que nous en parlons, pour que nous abordions le point 7.

7. RCE : rapport de l'IGAENR sur le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies et conséquences pour l'établissement

Le Président.- Je vais, peut-être un peu rapidement, vous dire de quoi il s'agit. Il s'agit ni plus ni moins que de l'application de la loi LRU dont j'aimerais vous rappeler deux articles, l'article 18 et l'article 19. C'est très court mais je vais vous en faire lecture de manière à ce que nous ayons bien le cadre de la discussion que nous allons avoir.

L'article 18 de la loi LRU qui a été votée en avril 2007 stipule : « *Les universités peuvent demander à bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines.* » L'article 49 dit : « *Le chapitre premier du titre 3* », et c'est bien référence à ce que je vous disais avant de la présente loi « *s'applique de plein droit à toutes les universités au plus tard dans un délai de 5 ans à compter de sa publication* ». Autrement dit, il est inscrit dans cette loi quelque chose que nous avions noté à l'époque, évidemment, je n'ai pas découvert cela tout d'un coup, nous avons à la fois cette affirmation que les universités peuvent, et quand on dit "peuvent", cela ne veut pas dire "doivent", et on dit que de toute façon ce sera "doivent" dans les 5 ans.

Voilà les deux articles qui encadrent bien, me semble-t-il, la discussion que nous allons avoir.

Ces fameuses responsabilités élargies, on en dira quelques mots tout à l'heure quand nous en discuterons, portent essentiellement sur ce que Gilles MOITON nous montrait tout à l'heure, la gestion de la masse salariale, c'est le point nodal de ces fameuses responsabilités élargies.

Je fais une première remarque d'ordre peut-être politique. Un certain nombre d'établissements sont déjà passés aux responsabilités élargies, la loi stipule bien que tout le monde y sera dans 5 ans, mais ce n'est plus dans 5 ans puisque la loi est de 2007, donc tout le monde y sera dans 2 ans, c'est ce que dit la loi. Je ne sais pas, au rythme où c'est parti, si tout le monde y sera dans 2 ans, je n'en sais rien.

A la question « que se passera-t-il pour les universités qui n'y seront pas ? »,

puisqu'il y a tout un processus que je vais détailler pour y arriver, la réponse récemment faite par l'équipe du ministère qui est venue nous auditer c'est : « on ne sait pas ». On a donc une sorte d'incertitude, nous avons à la fois une loi qui dit "peuvent", une autre qui dit que tout le monde ira, et puis les faits qui font que je suis dans le doute concernant les universités qui ne seront pas passées aux nouvelles responsabilités dans les 5 ans.

La méthode pour passer à ces nouvelles responsabilités, il y a d'abord l'envoi d'une inspection générale dans les établissements, c'est en cours actuellement. L'Inspection Générale de l'Administration de l'Enseignement et de la Recherche, l'IGAENR, est venue en novembre, c'était le dernier trimestre 2008, ils sont restés quelques jours chez nous à regarder très en détail tous nos modes de fonctionnement, l'idée étant, et vous excuserez la simplicité de mon propos : « nous allons peut-être confier à cet établissement une masse d'argent notable, puisque c'est l'ensemble de la masse salariale, Etat compris, l'établissement est-il capable de la gérer ? » C'est la question posée à l'IGAENR.

Ils sont donc venus au dernier trimestre, comme je l'ai dit, ensuite, le déroulé des choses est le suivant :

- Rendu d'un rapport, que vous avez dans ses conclusions, vous n'avez pas les annexes parce qu'il est trop gros mais vous avez les conclusions, nous les avons mises à votre disposition.

- Présentation de ce rapport à la Ministre, ce qui a été fait, nous a-t-on dit, puisque nous n'étions pas présents, le 30 mars.

- A ce moment-là, la Ministre diligente auprès de l'Université une nouvelle délégation. Nous en avons d'ailleurs beaucoup vu, et même la Cour des Comptes. Délégation qui est venue nous voir quelques jours après le rendu du rapport à la Ministre, je crois me souvenir que c'était le 7 avril. Cette délégation avait comme mission d'évaluer ce que nous avions mis en place comme dispositif depuis le passage de l'IGAENR. L'IGAENR nous a fait quelques recommandations orales, ensuite écrites, vous les avez, et le ministère nous a envoyé une équipe présidée par le responsable au ministère du passage aux nouvelles responsabilités des établissements pour envisager avec nous la manière dont nous avions commencé à mettre en place le dispositif nous permettant d'accéder aux nouvelles responsabilités. C'est donc ce rapport que vous avez. Je vais le regarder avec vous, nous allons le regarder ensemble, particulièrement dans ses conclusions. Si vous le voulez bien, nous pouvons en faire une lecture diagonale.

Je crois que depuis que nous avons des rapports, que ce soit de l'AERES, que ce soit l'IGAENR, etc., nous avons une université qui a été auscultée sous tous ses angles et tout le monde converge, toutes les études, toutes les analyses convergent, quand ce sont des collègues, quand ce sont des inspecteurs, on commence donc à avoir de notre établissement une bonne vision à force d'être regardé de près et d'être passé au scanner ou je ne sais quoi, on voit bien comment nous sommes configurés.

On peut reprendre les points saillants du rapport de l'IAGENR, ce qui nous donnera une image de l'établissement. Page 8, « *L'Université dispose de solides atouts en matière financière et budgétaire* », nous en avons eu une illustration ce matin, on a vu aussi qu'on avait encore quelques efforts à faire. Il ne me déplaît pas que l'analyse commence par : « *Les fondamentaux de la situation financière de l'université sont solides* », c'est plutôt rassurant, et c'est plutôt, à mon sens, positif.

« *La gestion de l'UFC gagnerait néanmoins à devenir plus dynamique* », toutes les remarques que vous allez trouver dans ce texte sont des remarques que vous avez entendues aujourd'hui, sur notre manière de faire de la politique avec le budget qui pourrait être revu, mais là on est en marche, nous avons évoqué tout à l'heure les deux décisions budgétaires modificatives.

« *Le budget primitif n'est pas l'acte prévisionnel qu'il devrait être* », c'est exactement les critiques que je faisais à notre gestion tout à l'heure, c'est-à-dire qu'au mois de décembre nous devons être capables de faire un peu plus de prospective, nous en sommes capables, il suffit de le faire.

« *L'organisation de la Direction des Ressources Humaines. Malgré une organisation peu optimale, la fonction « paye » qui apparaît prioritaire est assurée de façon satisfaisante*. » C'est plutôt bien.

« *La direction des ressources humaines n'occupe pas tout le champ qui devrait être le sien* », c'est quelque chose que nous avions déjà identifié.

Je vais à grands traits, je ne vais pas lire le texte que vous avez.

C'est cette bascule que nous sommes en train de faire entre la DRH et la GRH, c'est-à-dire que dans le cas de la direction des ressources humaines on gère les postes, et dans l'autre cas, quand on fait de la GRH, de la gestion, on ne gère pas les postes, on gère les personnes qui ont des compétences, des désirs, des envies. C'est une autre manière de faire de la politique des ressources humaines, mais nous l'avons clairement identifiée, nous sommes en ligne pour modifier nos pratiques.

« *Les enjeux du transfert en matière de masse salariale ne sont qu'en partie identifiés* », c'est un peu normal puisque la décision n'est pas encore totalement actée. Etc.

Page 13, « *L'université devra fortement évoluer pour tirer parti des marges de manœuvre octroyées dans le domaine de la GRH* », vous avez en détail et illustré ce que je viens de dire sur les personnels, etc. C'est vrai que dans cette maison, mais c'est sans doute un défaut du fonctionnement universitaire, on fait plus de la DRH qu'autre chose, c'est-à-dire qu'on gère plus des postes que réellement des ambitions plus affirmées pour nos collègues. On a une tendance à entrer dans la carrière et à voir se dérouler la carrière sans que l'on puisse à un moment donné envisager des courbures à ces carrières, ou des avancées plus déterminantes.

En bas de la page 14, « *L'Université de Franche-Comté n'a pas de politique indemnitaire définie* », je dirais oui, c'est à la fois un défaut et jusqu'à ce jour une qualité, mais en tout cas cela peut apparaître comme un défaut, c'est que nous sommes, sur la politique indemnitaire, au régime minimal vis-à-vis des personnels, c'est-à-dire que nous distribuons les primes selon des modalités qui sont d'un grand classicisme, qui peuvent peut-être être discutées.

« *L'organisation du système d'information et les moyens* », je crois que c'est là où nous sommes bons, voire très bons, dans notre système d'information.

Je continue pour arriver à des problèmes que je ne vais pas détailler, puisque nous avons déjà eu l'occasion de voir toutes ces choses à l'occasion d'autres rapports. Un zoom sur la gestion de notre patrimoine, du moins pas la gestion de notre patrimoine puisque nous n'en avons pas, mais la gestion de la situation immobilière, on l'a déjà détaillée à plusieurs reprises, vous avez déjà permis, par un vote, à l'établissement de nourrir le service de deux ingénieurs, cela a été rappelé tout à l'heure, ils seront actifs dès la rentrée prochaine. Là, on a identifié nos limites et je dirais qu'on a cette fois-ci un outil de politique immobilière, en tous les cas un outil de gestion de notre patrimoine qui est le haut de la page 20 : « *Une logique de site plutôt que de composante* », je crois que c'est un futur programme politique, c'est de faire passer notre logique de composante au deuxième plan par rapport à une logique de site. C'est particulièrement vrai dans le Nord Franche-Comté où la logique de composante est en inadéquation totale avec la logique de site, puisqu'on voit bien à Belfort qu'on a un IUT et l'UFR STGI, mais évidemment l'UFR STGI se gère avec Montbéliard et Belfort plutôt que d'avoir une logique Belfortaine, comme on devrait avoir une logique de Montbéliard. De la même manière que sur notre campus de la Bouloie

on n’a pas une politique de campus de la Bouloie, on a une politique de fac de Droit et de fac de Sciences, pour être schématique, et là nous avons de gros progrès à faire, cela fait deux fois qu'on nous le dit, cela apparaît comme étant une analyse criante d’un des dysfonctionnements de l’établissement, donc cette fois-ci, le message est entendu par nous.

Si on passe à la conclusion du rapport, en bas de la page 21, on a là aussi quelque chose de l'ordre fort de ce qui, aujourd'hui, fait problème dans un certain nombre d’universités, au milieu du dernier paragraphe : « *Or, à l’heure actuelle l’UFC apparaît encore trop comme une juxtaposition de composantes qui sont, au mieux, confédérées*. » On a de gros progrès déjà réalisés, tout à l’heure j’ai fait allusion à notre gestion budgétaire qui permet d'avoir effectivement les composantes dans un budget commun de l’université, et je disais que cela fonde l’existence même de l’université, je le maintiens, mais nous avons à trouver le juste milieu entre une politique universitaire et une politique de composante.

Je me souviens, cela fait déjà quelque temps, avoir soutenu, et je le soutiens encore aujourd’hui, la nécessité de conserver le caractère hétérogène de nos composantes, les études de Médecine ne sont pas des études de Sciences ou des études de Lettres, elles nécessitent un autre contour, une autre organisation pédagogique et d’autres attendus, il faut que l'on sache conserver ces différences qui me semblent extrêmement susceptibles de créer des dynamiques, mais tout en les réunissant dans quelque chose qui est une politique commune dont vous êtes les acteurs principaux dans ce Conseil d’administration. C’est cette équation qu’il faut résoudre dans les universités, et vous lisez actuellement les mêmes choses que moi, on voit bien, et on a vu des tendances que j'appelle "pré-Edgar Fauriennes", je ne sais pas comment on pourrait les appeler, des tendances de retour à avant la loi Edgar FAURE, avant la loi SAVARY et la loi Edgar FAURE, concernant les composantes où on entend des choses assez difficilement acceptables si on veut que notre pays soit doté d’Universités avec un U majuscule, où on voit par exemple, et je le dis sans polémique puisque les choses sont calmées aujourd’hui, on a vu les IUT réclamer encore plus d’indépendance, on voit telle ou telle composante vouloir s’identifier, on entend dire qu’une école de Droit c’est mieux qu’une fac de Droit. J’attends que les médecins, qui ne l'ont pas encore fait et j’ai toute confiance en eux, mais j’attends qu’ils nous expliquent un jour que les écoles de médecine sont des écoles de médecine, etc. C'est-à-dire qu’on voit bien que renaissent, en même temps qu’un certain nombre de nouvelles difficultés apparaissent, des réactions anciennes qui ont tendance à vouloir faire éclater notre université.

J’ai même reçu, pour être excessif, très excessif, mais je ne me lasse pas de cette affaire, une brochure de la Société des professeurs de Droit, que celui qui est ici ne m'en veuille pas de cette citation…

M. FORTIER.- Il n’en est pas membre !

Le Président.- Je n’ai pas vérifié mais je l’imagine.

Cette brochure se conclut par, et la citation est tout à fait exacte : « *Le professeur de Droit n’a de comptes à rendre à personne.* » Cela veut donc dire certainement pas à l’Université, certainement pas à un Conseil d’administration, encore moins puisqu’ils n’ont de comptes à rendre à personne, et c’est la dernière phrase du petit fascicule qui a été distribué, de nombreuses personnes ici l’ont lu.

On voit donc bien comment l’Université est menacée, parce que je considère que c’est une menace, de tiraillements qui visent à refaire éclater les composantes que notre Edgar FAURE de 68, puisque c’était tout de même le régional, a constitué un peu de bric

et de broc, il a fait comme il a pu à l'époque en négociant, et j'ai repris toute cette histoire qui est passionnante. Il a réellement été amené à négocier avec les composantes, ce qui a donné certaines choses, et je vais prendre quelques cas pour illustrer mon propos. Les doyens de la fac de Médecine réunis en confrérie ont répondu qu'ils voulaient bien adhérer à l'Université à la condition que ce soit les doyens qui aient toute autorité sur tout. Voilà ! C'était presque encore cela il y a quelque temps, et "il a fallu la LRU", puisque c'est avec la LRU que tout d'un coup ce ne sont plus les doyens de fac de Médecine qui signent les conventions avec le CHU mais l'Université. C'était tout de même minimal, mais nous en étions encore là.

Sachez qu'aujourd'hui encore un directeur d'IUT a des prérogatives que le Président n'a pas, il peut par exemple s'opposer à un recrutement, des choses comme cela. Heureusement, ils n'en ont pas fait trop usage, quoi que, j'ai repris l'historique, et il y a déjà eu quelques cas.

On voit bien cette tendance, et cela ne correspond pas au projet que j'ai pour l'université qui va plutôt dans l'autre sens, tout en gardant, et c'est cela la difficulté, une identification, une spécificité, une singularité de nos composantes, tout en gardant leurs limites, leurs traditions, nous avons à résoudre cette équation.

Ceci pour cette phrase indiquant « *comme une juxtaposition de composantes qui sont au mieux confédérées* », nous sommes donc une confédération de composantes, mais je crois tout de même que nous sommes un peu plus que cela.

Le dernier paragraphe nous occupe évidemment : « *Sous réserve que soient réalisées ces conditions, aucun obstacle majeur ne s'oppose, aux yeux de la mission, à ce que l'université de Franche-Comté puisse bénéficier, au 1er janvier 2010, des dispositions de la loi du 10 août 2007.* » C'est la question que nous avons aujourd'hui.

Derrière vous avez un plan d'action, ce n'est pas nous qui l'avons fait, je vous ai mis la maîtrise. L'Université de Bourgogne est dans le même processus que nous, avec un décalage de mois, les inspecteurs viennent de passer à l'Université de Bourgogne, nous sommes dans la même démarche, je crois d'ailleurs que ce sont les mêmes inspecteurs.

Mme BEJEAN.- Non, pas tout à fait, c'était prévu comme cela mais il y a eu un changement au dernier moment.

Le Président.- Nous sommes dans la même dynamique. Tu vois donc comment cela se passe, on nous propose un plan d'actions par domaine, avec des lettres A, B et C, A étant à mettre en place immédiatement, c'est-à-dire qu'il faut absolument, si vous prenez pour les RH, rattraper le retard de saisie des informations relatives à la carrière des agents et compléter HARPEGE, c'est priorité absolue, nous avons injonction à mettre ces choses en place. « Formaliser les procédures de maintien à jour des informations administratives ».

Cela dit, c'est un bon exemple et je ne vais pas parcourir l'ensemble, mais nous avions identifié, il y a déjà quelque temps, par la mission que nous avions confiée à Jean-Luc ROSSIGNOL, que nous avons, dans cet établissement, un problème de bases de données qui ne sont quelquefois pas connectables, quelquefois connectées mais il y a des relations qui ne se font pas ou qui ne sont pas forcément complètes ici ou à là, nous avions déjà identifié des choses. Là, on nous demande de mettre cela en ordre, et nous sommes en train de le faire.

Je vous laisse admirer les A, les B et les C, mais je crois qu'il n'y a pas de C, ou peu, C étant à moyen terme.

La mission ministérielle avait, comme vous le voyez plus clairement maintenant,

comme objectif de regarder ce que nous avons mis en place pour mettre en application les A, pour programmer les B et les C. C'est le programme de travail pour l'administration de l'établissement.

Peut-être que Joël peut en dire deux mots. C'est Joël BERGER qui a la responsabilité de coordonner l'ensemble des actions pour passer ces A, ces B et ces C, avec le Secrétaire Général Louis BERION. Aujourd'hui un gros travail est fait dans les services, et je voudrais, avant que nous n'abordions la discussion sur ces points, remercier et féliciter les services, parce que ce n'est pas un vain mot, il y a eu beaucoup de travail de fait, surtout dans une période difficile où nous avions déjà eu une inspection et où on a toujours autre chose à faire, sur l'ensemble des personnels de cette maison, composantes y compris, qui ont participé à l'élaboration des différents dossiers, différentes inspections. Il y a eu des heures de réunion, il faudrait les compter ! Et il y en aura encore, il y a eu un énorme travail qui a été fait par l'ensemble des services pour que nous présentions un établissement capable d'entrer dans ces nouvelles responsabilités qui sont le déroulé de la loi telle que la représentation nationale nous la propose.

Je voulais faire ce point avec un peu d'insistance parce qu'il y a effectivement eu beaucoup de travail.

La réunion avec le ministère, où là nous n'avons pas de rapport écrit, nous avons un rapport oral, pour cette deuxième réunion qui faisait suite à l'inspection, s'est, elle aussi, bien déroulée, j'ai eu un compte rendu à la fin de la réunion avec le responsable de la délégation, elle s'est parfaitement bien déroulée, c'est-à-dire qu'est acté le fait que nous sommes en mesure de mettre en application les recommandations telles qu'elles figurent dans le rapport de l'IGAENR. Joël, si tu veux compléter, n'hésite pas, ainsi que Louis, puisque vous êtes au front et à la tête de cette affaire.

M. BERGER.- Si je peux dire un petit mot dans l'argumentation pour relever les recommandations faites par l'inspection, vous voyez la liste de toutes les recommandations faites par les inspecteurs, elle est assez imposante, nous avons donc créé une cellule de pilotage de tout cela que j'ai l'honneur de diriger, et constitué 20 projets précis qui regroupent par morceaux les diverses recommandations, et pour chaque projet précis nous avons un porteur de projet, une équipe projet, un planning de travail. Ils sont tous menés en parallèle depuis plusieurs mois, on a d'ailleurs pu le montrer au mois d'avril aux personnes du ministère qui sont venues. Les 20 projets sont engagés, bien engagés, certains sont plus complexes que d'autres, bien entendu, plus compliqués, il y a des échéances et une autre fois nous pourrions faire un point peut-être plus avancé sur les projets tels qu'ils sont listés et ont été engagés. Les principaux projets qui touchent à la masse salariale, au budget, à la DRH, au fait de compléter encore ce système d'information qui est tout de même déjà de bonne qualité mais qui demande encore à être complété, ces projets sont en route, ils sont bien avancés, et je crois que les personnes du ministère qui sont venues au mois d'avril ont pu constater que nous nous étions mis en bon ordre de marche pour aller au-devant de toutes ces recommandations du ministère.

M. BERION.- Nous nous sommes fait accompagner par l'AMUE, l'Agence de Mutualisation des Universités, qui a organisé d'un point de vue méthodologique un séminaire de plusieurs jours, nous y sommes allés plusieurs fois justement pour faire ce que disait Joël, c'est-à-dire bien intégrer une méthode projet que nous avons appliquée aux différents projets, et dans chaque thématique des chefs de projet conduisent ces différents projets. D'un point de vue finances, des collègues sont là pour en témoigner, ils sont chefs de projet pour les projets finances que nous avons à conduire. Dans le domaine RH, nous

avons des collègues chefs de service des bureaux de la DRH qui sont aussi ces chefs de projet qui portent avec nous ces différents projets jusqu'à leur échéance qui, pour la plupart, est au 31 décembre 2009 pour que le 1er janvier 2010, à part pour les C, nous soyons vraiment en ordre de marche pour exercer ces nouvelles responsabilités qui, comme le disait tout à l'heure le Président, sont d'abord de multiplier le budget de la maison par trois, ce qui représente aussi beaucoup de responsabilités d'un point de vue gestion et d'un point de vue d'une bonne utilisation des crédits qui seront mis à notre disposition.

Le Président.- Je vais relire des morceaux de loi. Concrètement, si l'on passe aux nouvelles responsabilités, ce qui va se jouer c'est ce que vous avez dans la section 2 de l'article 18, et je fais référence à la loi parce que cela évite d'avoir des imprécisions dans ce que je vais dire : « *Le contrat pluriannuel d'établissement conclut par l'Université avec l'Etat prévoit que chacune des années du contrat et sous réserve des crédits inscrits à la Loi de Finances, le montant global de l'allocation de l'Etat en distinguant le montant affecté à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement*… » Première affirmation. Il y aurait là une modification à apprécier, c'est-à-dire que nous sommes toujours dans le cadre d'un contrat quadriennal, c'est le cas aujourd'hui puisque nous y sommes déjà, simplement, dans le contrat quadriennal serait affectée la masse salariale, autrement dit nous avons une vision à 4 ans de la masse salariale. Ce qui ne veut d'ailleurs pas dire qu'elle ne soit pas révisable en cours, mais c'est en tout cas signé pour 4 ans.

Je continue dans la loi, et cette partie est plus importante que la première : « *Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer. Le contrat pluriannuel d'établissement fixe le pourcentage maximum de cette masse salariale que l'établissement peut consacrer au recrutement des agents contractuels mentionné à l'article tant.* » Je le lis parce que cet article me paraît à la fois clair et explicite. Autrement dit, nous allons avoir une masse salariale dont le montant est important puisqu'on évoquait tout à l'heure la somme de 120 millions, mais il ne faut pas se laisser impressionner par les chiffres, c'est une masse salariale, dans cette masse salariale, par contrat sera fixé le nombre des emplois, les emplois de titulaires de l'Etat, et un pourcentage négocié par l'établissement en fonction de sa situation budgétaire, des sommes qu'il peut consacrer au recrutement de contractuels. Ce sera fixé à un moment donné pour 4 ans, donc les emplois d'Etat de la fonction publique classique. Il y a une partie négociation technique que je vous épargne sur le GVT puisque cette masse salariale est évidemment une masse salariale en évolution, ce n'est pas quelque chose d'amorphe puisque les fonctionnaires ont droit à des augmentations de salaire, c'est ce qu'on appelle le GVT, c'est-à-dire que cette masse salariale évolue en fonction de critères que l'on connaît.

Nous avons donc à la fois la masse salariale, le nombre d'emplois et le nombre d'emplois contractuels, c'est fixé. Autrement dit, les marges d'autonomie, puisque c'est cela l'autonomie, les marges d'autonomie à l'intérieur de ce schéma, on ne peut pas augmenter les emplois, on ne peut pas créer des emplois de fonctionnaire, on n'a jamais pu et on ne pourra pas plus demain, on ne pourra pas dépasser les emplois contractuels qui sont indiqués, on a la capacité d'en détruire, c'est ce qu'on appelle la fongibilité asymétrique, ce n'est pas détruire des emplois, on ne peut pas non plus, c'est utiliser des bouts de masse salariale temporairement pour faire autre chose. C'est une possibilité qui est mise dedans, mais on peut, dans un sens comme dans un autre d'ailleurs, à l'intérieur de ces deux critères, transformer les emplois dans leur qualité. Deux emplois de je ne sais quelle

catégorie peuvent être transformés en un emploi d'une autre catégorie. Cela suppose évidemment que les équilibres soient acceptés, c'est un peu compliqué à gérer mais l'AMUE a effectivement programmé des tas de choses, en particulier des logiciels. On pourra donc par exemple imaginer, si l'établissement souhaite créer ici ou là un poste d'enseignant-chercheur ou de chercheur, on sort, et là j'en fais conviction, d'une attitude infantilisante de l'Etat aujourd'hui à qui il faut aller demander et supplier des choses que, de toute façon, il refuse, en une attitude beaucoup plus dynamique et offensive où on va pouvoir dire : « je veux un poste d'ingénieur sur tel type de qualification », ou « je veux un poste de maître de conférences, après tout c'est possible, et à ce moment-là, sachant qu'on ne travaille évidemment qu'avec des postes vacants, on peut à ce moment-là, plus ou moins temporairement, obtenir le résultat que l'on veut.

Il y a d'autres conséquences que l'on découvre au fur et à mesure que l'on travaille sur ces choses. Nous n'avons jamais fait cette analyse aussi précise, aujourd'hui on commence à la faire, on travaillait hier dessus, on a continuellement, dans l'établissement - et c'est sidérant mais c'est ainsi - 30 postes de disponibles. 30 postes d'Etat sur lesquels il n'y a personne pour des raisons X ou Y à l'instant T. C'est très technique, mais c'est de l'argent, or c'est de l'argent que l'Etat n'a pas à payer, c'est donc une économie pour l'Etat. Dans les nouvelles dispositions, c'est une économie pour l'Université, c'est-à-dire que cet argent passe dans les caisses de l'Université, il ne reste pas dans les caisses de l'Etat, etc.

Il est vrai que nous allons avoir une discussion avec le Rectorat au sujet de ce qu'on appelle les chaires vacantes, on peut récupérer, via la technique des chaires vacantes une partie de cet argent auprès du Rectorat, mais voilà encore une démarche que les composantes ne connaissent pas, il n'y a que le Directeur de la fac de Sciences qui connaisse cette démarche, j'ai été doyen assez longtemps et je n'en ai jamais entendu parler. C'est une technique un peu sophistiquée que j'ai apprise en arrivant ici, mais peu importe.

La question qui vous est posée maintenant, après les débats que nous allons avoir, c'est d'entériner le passage aux nouvelles responsabilités par un vote du Conseil d'administration puisque c'est lui qui est, en la matière, décideur.

La discussion est ouverte.

Mme BEHRA-LAINE.- Nous n'avons pas eu le rapport au préalable, et puis nous avons une interprétation qui n'est pas forcément de la même grille de lecture.

Le Président.- On est là pour en parler.

M. DAUMAS.- Deux questions. Une première à Sophie BEJEAN et une seconde à Joël.

Est-ce que vous avez l'intention de demander le passage aux pleines responsabilités, d'une part, et est-ce que vous faites avec dévolution du patrimoine ou sans dévolution ?

Pour Joël, est-ce qu'il est prévu une énième inspection pour vérifier que les pré-requis ont réellement été mis en place ? Et est-ce que par ailleurs il est prévu quelque chose comme une paie zéro, c'est-à-dire un exercice de la commission pour voir si nous sommes prêts, si ça marche.

Mme BEJEAN.- l'Université de Bourgogne est à peu près dans le même calendrier, sauf que pour des raisons d'organisation interne et liées aussi à l'agenda de l'IGAENR, l'audit s'est terminé la semaine dernière. Cela dit, le rapport de l'audit sera

rendu plus rapidement qu'il ne l'a été pour l'Université de Franche-Comté, nous allons en être destinataires dans les semaines qui viennent.

Je suis passionnée par la lecture de ce document, parce qu'on voit qu'on a des forces et des choses à faire progresser qui sont différentes selon les universités, c'est lié à leur histoire, leur organisation. Par exemple, s'agissant du patrimoine, puisque vous posez la question, en Bourgogne on a l'atout d'avoir un campus qui soit totalement intégré, je parle de celui de Dijon, ce qui facilite beaucoup le suivi des locaux, leur entretien, leur connaissance, etc. Sur le patrimoine, par exemple, on a plutôt déjà une appréciation extrêmement positive des auditeurs qui nous dit qu'il est bien entretenu et que nous avons les outils pour le gérer, et pour le gérer y compris si on souhaitait la dévolution du patrimoine. Ce n'est pas une question que je poserai à mon Conseil d'administration, parce que sur ce sujet je crois que la prudence s'impose, que même si on a la chance d'avoir un patrimoine en bon état ce n'est peut-être pas en le possédant que cela va améliorer les choses pour l'avenir, en plus ce sont des décisions qui engagent vraiment à long terme, et de toute façon je pense qu'une bonne gestion du patrimoine est nécessaire dans toutes les universités et qu'il faut l'avoir, même si on ne le possède pas. Il faut bien utiliser ces locaux, bien les entretenir et améliorer normalement leur état si nécessaire. Chez nous, c'est nécessaire dans certains cas mais pas partout, on peut donc le faire quand c'est nécessaire mais pas forcément en demandant cette dévolution du patrimoine.

Pour le passage aux RCE qui, elles, sont obligatoires, c'est-à-dire la gestion globale et la gestion de la masse salariale, et les outils de GRH qui vont avec, je considère que de toute façon il faudra le faire dans les 3 ans qui viennent, l'échéancier est 1er janvier 2010 ou 1er janvier 2011, sachant que Claude comme moi sommes vraiment dans une dynamique, dans une vague contractuelle aussi qui fait que ce serait mieux que soit le 1er janvier 2010 et donc d'être dans la prochaine vague.

Voilà ma position, en plus je trouve que s'il y a des choses qui sont très délicates, les aspects liés aux responsabilités et compétences élargies apportent des atouts pour que les universités aient une vraie politique d'établissement, c'est ce que Claude expliquait par rapport à des logiques facultaires qui ont tendance à se renforcer en ce moment, et donc avoir une vraie politique d'établissement, y compris dans des choses qui sont très liées à la politique des personnels, par exemple. J'ai noté, et Claude l'a signalé, qu'il n'y avait pas de politique indemnitaire propre sauf celle qui est rendue obligatoire par les textes réglementaires, pour avoir une vraie politique indemnitaire pour faire que les personnels qui ne sont peut-être pas du même corps, comme les ITRF par exemple, puissent bénéficier de la même politique indemnitaire, cela me paraît être un atout.

En Bourgogne, on a un peu devancé le passage aux RCE puisqu'on a déjà voté cela, mais avec un dialogue avec notre Rectorat qui est un peu compliqué parce que nous ne sommes pas encore tout à fait dans le cadre réglementaire, et puis parce qu'on a aussi voulu que les contractuels de l'établissement puissent bénéficier de la même politique indemnitaire que les autres personnels titulaires. Pouvoir faire cela, c'est effectivement lié à ce passage aux RCE, pour ces atouts-là et compte tenu du fait que ce sont des compétences obligatoires de toute façon et de notre calendrier lié au contrat, etc., ainsi que les résultats de l'audit, permettront que l'on passe aux responsabilités et compétences élargies au 1er janvier 2010, et je pense qu'il serait bien que les deux universités le fassent en même temps.

Le Président.- Je crois qu'il n'y a qu'une université qui demande la dévolution du patrimoine, une université parisienne.

Mme BEJEAN.- Nous allons y être encouragés par le Ministère, je ne me fais pas d'illusions, nous serons poussés à demander la dévolution du patrimoine, mais je n'ai pas l'intention de le faire.

Le Président.- Nous avons dit d'entrée de jeu non, c'est tellement évident. Cela dit, je crois que Sophie a raison, c'est-à-dire que la pression du ministère va s'exercer sur nous ; le responsable de l'IGAENR nous a dit qu'il faudrait peut-être que l'on remette les choses en discussion, etc. Nous n'avons pas cédé, mais la pression sera plus forte sur Dijon qui a une organisation patrimoniale d'une grande valeur.

M. BERGER.- Pour répondre à Jean-Claude, nous n'aurons pas d'essai pour la paie avant le 1er janvier, nous ferons la paie au 1er janvier 2010. Il n'y a pas de phase zéro. Par contre, est-ce que nous aurons encore une autre inspection ? J'espère que non parce que cela fait 2 ou 3 ans que nous en avons fait un nombre important, et c'est très lourd à gérer.

Mme BEJEAN.- Il n'y en a pas eu dans les autres universités.

M. BERGER.- Par contre, à l'automne, il y aura des phases de travail avec le ministère sur les différents aspects que nous aurons avancés d'ici là, et une négociation finale certainement au mois de novembre ou début décembre pour fixer justement les plafonds de masse salariale, c'est là que ce sera fait.

Le Président.- Oui, au mois de novembre.

M. BERGER.- Il y aura un regard de tout ce que nous aurons mis en œuvre depuis maintenant déjà quelques mois, voir où nous en sommes arrivés, si nous sommes vraiment sur la bonne route, mais ce n'est pas un travail au niveau des inspecteurs pour reprendre tout le détail, c'est vraiment voir toutes les étapes que nous avons avancées.

M. BERION.- Nous avions déjà commencé le 7 avril avec la mission ministérielle, on a fait un premier jet sur, par exemple, la valeur de la masse salariale, le volume de la masse salariale, on avait reçu des tableaux et on a pu très facilement, très efficacement en débattre avec eux parce qu'il y avait des différences que nous pouvions expliquer, et on a pu leur montrer. Il y avait d'ailleurs aussi des erreurs dans le calcul, des erreurs d'encodage qui faisaient que nous nous retrouvions avec des enseignants de l'ENSMM qui étaient comptés chez nous, ou de l'UTBM, c'était une erreur dans le total.

On a donc déjà bien balisé les choses, mais on va finaliser cela en novembre, et nous irons négocier la masse salariale et le plafond d'emplois.

Mme SCHIRRER.- Cela veut dire, quand vous négociez la masse salariale, que vous aurez, du côté de l'administration, des emplois supplémentaires ?

Le Président.- Non.

Mme SCHIRRER.- Parce que là, vous avez un surcroît de travail au niveau université.

M. BERGER.- Oui.

M. BERION.- Ce que nous allons négocier, c'est la valeur de la masse salariale actuelle au regard des emplois qui nous sont délégués.

Le Président.- Je crois qu'il faut faire une autre réponse, c'est qu'effectivement, et la réponse est claire, il n'y a pas d'emplois qui nous seraient octroyés pour le passage, ceci dit, cela fait des années que l'on prépare le passage aux nouvelles responsabilités, et il y a des années que dans la campagne d'emplois on programme cela, nous avons recruté un contrôleur de gestion. Cela fait déjà 2 ou 3 mouvements que l'on programme cela, nous avons renforcé le service du patrimoine, etc.

Le passage aux nouvelles responsabilités est accompagné, mais c'est anecdotique et il faut bien le prendre ainsi, d'une somme de 50 000 €, quelque chose comme cela, au démarrage, mais il n'y a pas de poste ; l'ambiance n'est pas à la création de poste, je suis le premier à le regretter.

Mme BEHRA-LAINE.- Je voudrais juste faire deux remarques.

Vous avez effectivement profilé des postes, mais c'était en fait en prenant d'autres postes.

Le Président.- Il y a eu quelques créations.

Mme BEHRA-LAINE.- Oui, mais on en a tout de même reprofilé, on a redonné des catégories C, donc on gagne du travail sans gagner de personnels, et on prend en fait le travail que faisait le Ministère auparavant, pour simplifier.

Par ailleurs, quand je lis : « *Il n'y a pas de politique indemnitaire* », j'ai envie de défendre l'Université, il y a une politique indemnitaire, elle était égalitaire, et elle était définie égalitairement, de manière concertée entre les personnels, on avait d'ailleurs un consensus sur cette question d'avoir une égalité de traitement et justement de ne pas entrer dans le paiement à la tête du client, et c'est ce que l'on craint, il faut le dire clairement, on a peur de la part que va prendre l'indemnisation au "mérite" qui n'est pas forcément le mérite, et évidemment, quand on dit qu'il n'y a pas de politique indemnitaire pour les personnels BIATOS, on voit bien qu'en fait la manière d'exprimer les choses n'est pas neutre et que toute la lecture de ce rapport peut être lue dans une tout autre grille en fonction de ce qui va être nécessaire pour protéger les personnels. Parce que quand on va changer de configuration et que les personnels vont finalement avoir un autre rapport à leur équipe dirigeante, ils vont également changer de statuts, et nous, on a également des craintes de ce côté-là, de nous protéger contre les pressions, contre les discriminations et contre tout ce qui peut être engendré par cette nouvelle méthode de travail qui n'était pas la nôtre, nous sommes un service public et nous travaillions avec des équipes avec qui nous étions à égalité. Ceci change pour nous, on aimerait donc pouvoir lire ce document et aussi avoir des arguments, mais de toute façon nous sommes contre le passage à l'autonomie accrue, pour ce qui concerne la CGT.

Le Président.- Je voudrais tout de même dire deux mots sur la question de la politique indemnitaire, il ne faut pas passer d'un excès à l'autre, c'est-à-dire qu'une politique indemnitaire n'est pas forcément excessive au sens de la tête du client ou je ne sais trop, une politique indemnitaire c'est la communauté universitaire qui, dans ses instances régulières, CTP, CPE, etc., définit les règles du jeu et voire complète, parce que c'est le CA qui va être maître des enveloppes, c'est cela la politique indemnitaire. Si le CA décide d'augmenter l'enveloppe et que la CPE ou le CTP décide d'être égalitaire dans son

traitement, cela ne pose pas de problème.

Mme BEHRA-LAINE.- Je ne suis pas tellement satisfaite de la démocratisation du CA non plus, et je pense que les choses vont de pair, on ne peut pas non plus faire comme si les choses allaient se passer paisiblement.

Mme BEJEAN.- Pour compléter sur l'histoire de la politique indemnitaire, nous avons un peu anticipé et nous avons changé les choses par rapport à ce qui existait auparavant pour précisément avoir une politique de rattrapage entre le corps de l'ASU et les ITRF, ce qui n'existait pas auparavant.

Mme BEHRA-LAINE.- Nous aussi.

Mme BEJEAN.- C'est ce que je constate d'après vos propos. Ce que nous avons fait aussi, c'est que nous avons mis en place une prime de fin d'année égalitaire quels que soient le corps, le statut et le grade. On donne donc la même prime à tout le monde, aux contractuels catégorie A, B et C. C'est un choix qui a été fait pour cette prime de fin d'année, et là où nous avons un peu anticipé sur les RCE, c'est que nous avons défini une enveloppe pour pouvoir le faire, puisque l'Etat ne nous donne pas d'enveloppe pour le faire, et avec les RCE, on peut, avec par exemple les 30 postes qui ne sont pas utilisés à temps plein à l'instant T, mobiliser les sommes disponibles pour abonder une enveloppe indemnitaire, c'est en cela que ça peut être positif.

Le Président.- Oui, une politique indemnitaire n'est pas forcément inégalitaire.

Mme BEHRA-LAINE.- Visiblement un petit peu tout de même dans les propos du ministère.

Le Président.- Jusqu'à preuve du contraire, c'est nous qui décidons. Il y a tout de même une communauté universitaire organisée démocratiquement avec des instances qui se réunissent et qui prennent des décisions, et c'est quelque chose qui est dans la nature même de l'Université, je ne vois pas cela changer.

Mme BEHRA-LAINE.- En face il y avait des statuts, c'était différent.

Le Président.- Sophie y faisait allusion tout à l'heure, c'est l'application de la LRU, que je sache nous n'avons pas tous été enthousiastes au corps de la loi. Simplement, et là je vais tenir un propos politique, il me semble, de mon point de vue, qu'il y a intérêt pour nous à passer aux nouvelles responsabilités de manière globale. Je pense qu'il y a intérêt pour nous à passer maintenant aux nouvelles responsabilités, c'est une deuxième proposition, et j'en fais un credo. Cela a été vrai pour la Bourgogne, Sophie le confirmera sans doute, c'est vrai pour la Franche-Comté, nous n'étions pas complètement programmés dans la deuxième vague, regardez bien la première vague, c'étaient les grands PRES. Que l'on soit dans la deuxième vague est quelque chose d'extrêmement positif pour nos établissements, et c'est le résultat, croyez-le bien, d'un travail acharné à la fois des équipes et des Présidents pour que l'on puisse y arriver. Je pense sincèrement que cela nous protège. De quoi ? Je n'en sais rien. Je voulais le dire, et je sais que ce sentiment est partagé par l'équipe, sinon nous n'aurions pas pu mobiliser les énergies que nous avons mobilisées sur ce dossier qui n'est pas un dossier simple, vous l'imaginez, qui a mobilisé

toutes les personnes.

Mlle MAGAGNINI.- Est-ce qu'aujourd'hui on peut avoir des garanties sur le fait que le passage à ces nouvelles responsabilités n'entraîne pas une proportion trop importante d'embauches de personnels contractuels, est-ce qu'aujourd'hui on a des chiffres et est-ce qu'on peut avoir des garanties là dessus ?

M. BERGER.- Concernant les emplois contractuels, c'est chaque année le CA qui votera l'enveloppe globale.

Le Président.- Dans tous les rapports, l'Université de Franche-Comté, de ce point de vue, est exemplaire. C'est une première chose. Vous allez me dire que demain n'est pas hier. Demain, est-ce que nous serons encore exemplaires ? Je le souhaite.

Maintenant, il y a une vraie question derrière la question que vous posez, c'est : qu'est-ce que c'est que ces emplois précaires ? Aujourd'hui, nous avons dans l'établissement une trentaine d'emplois contractuels, puisque nous sommes assez fidèles avec nos contractuels, on les garde, et au bout de 6 ans les contractuels deviennent des CDI, on les fait passer en CDI. Il me semble qu'il y a une trentaine de cas cette année qui vont passer en CDI, pas forcément catégorie A. Je signe des CDI. On est en train, mais ce n'est pas nous, c'est ce qui se fait, de créer un corps, sans le vouloir, de gens qui sont CDI dans l'université non-fonctionnaires. C'est la question. Maintenant, il pourrait y avoir une autre politique qui serait de dire, et je sais que dans certains établissements francs-comtois c'est pratiqué, à 5 ans et quelques mois on les remercie, ce qui évite de faire des CDI et d'avoir ce problème. J'avoue que ce n'est pas la politique que nous avons choisie. C'est vrai que ne choisissant pas cette politique nous gardons les CDI dont nous sommes satisfaits, il n'y a pas de raison qu'on ne le soit pas, et en faisant cela nous sommes amenés justement à avoir une politique particulière vis-à-vis des personnels, parce qu'on va tout de même avoir des CDI qui sont dans les services, qui existent déjà, on en a déjà un certain nombre, qui vont côtoyer des fonctionnaires. Cela veut dire qu'il va falloir que l'on régule les choses, mais c'est vrai que se crée un nouveau corps, je ne sais pas comment l'appeler, et votre question est légitimée par cela, c'est-à-dire est-ce que l'on va faire enfler ce corps désespérément. J'espère que non, et en tout cas ce n'est le but du jeu.

Ne me faites pas le défenseur de la LRU, mais quelquefois il y a tout de même des éléments de bagarre qui ont créé des effets.

Revenons à la première version de la loi. Je prends Sophie à témoin en CPU sur deux faits. Dans la première version de la loi, celle-ci disait que les établissements pouvaient passer aux responsabilités élargies, c'est tout, on ne disait pas qu'ils devaient tous y passer, c'est une bagarre de la conférence des Présidents d'Universités qui a obtenu cet article que je vous donnais au début comme étant un peu contradictoire avec le premier, c'est-à-dire que dans la rédaction de la loi on ajoute que tous les établissements doivent y passer de manière à ce qu'on ne crée pas, dans l'Université française, des établissements à deux vitesses, parce que c'était bien cela le projet. On voyait bien se dessiner ce type de chose. On a donc obtenu que ce soit indiqué dans la loi.

Une autre chose a été obtenue de la même manière, parce que ce n'était pas dans la première version de la loi, c'est que le taux de contractuels soit fixé, sur proposition du CA et fixé avec le ministère. Ce n'était pas non plus dans la loi, c'est-à-dire qu'on laissait l'établissement faire. Là, c'est encadré par des négociations, ce sera donc connu, et il faudra que nous soyons capables de faire des prévisions là-dessus pour ne pas se retrouver à l'étroit chez les contractuels. C'est aussi une avancée qui a été obtenue, est-ce que c'est

une garantie suffisante, je n'en sais rien, mais en tout cas c'est une garantie nécessaire. Je crois qu'il faut que nous ayons bien ces points à l'esprit.

Vous n'êtes pas obligés de partager ma conviction sur ce terrain, mais j'ai tout de même le sentiment qu'on a face à nous un gouvernement qui, quand il veut quelque chose, ne lâche pas, nous avons un peu cette impression, d'où mon inquiétude sur les deux types d'universités, celles qui y seront et celles qui n'y seront pas, parce que c'était bien la première version de la loi. J'ai beaucoup réfléchi avant de dire cela, ma conviction a mis du temps à se forger sur ce terrain.

Mme THOMAS.- Je voudrais juste mettre les choses dans le contexte actuel. Si je comprends bien, nous allons voter le passage aux compétences élargies aujourd'hui, il s'agit bien de cela, alors que nous sommes dans un contexte universitaire de grèves qui durent à la fac de Lettres depuis le 2 février, où on se bat contre les trois décrets du ministère, mais le fond des revendications c'est la loi LRU. Je ne discute vraiment pas la loi en elle-même, mais il me semble que dans ce contexte, voter le passage aux compétences élargies c'est signer un divorce entre le CA et la communauté universitaire. Il me semble vraiment que cela va être perçu ainsi. Nous sommes encore dans les mouvements de grève aujourd'hui à la fac de Lettres, nous ne sommes pas sortis de ce mouvement. Je le rappelle parce que je sais quelles conséquences cela va avoir sur la communauté universitaire si on vote cette question aujourd'hui.

La seconde chose, c'est pourquoi voulons-nous y passer au 1er janvier 2010 ? Vous donnez des raisons, mais est-ce que nous n'avons pas intérêt à avoir un retour des expériences des universités qui sont déjà passées à ces compétences élargies, pourquoi n'attendrions-nous pas ? Nous avons encore du temps. Je vois qu'il y a des intérêts financiers, pour le moment vous parlez de la gestion de la masse salariale, c'est un intérêt financier, on pourrait mieux gérer les rémunérations. Mais pourquoi avons-nous besoin d'y passer à partir de 2010 ? Pourquoi ne pouvons-nous pas attendre, surtout dans le contexte actuel, 2011 ou plus tard ?

Le Président.- Je vais tenter une réponse. La question est pertinente, je ne peux pas dire le contraire, mais je ne la pose pas comme cela. Soyons un peu pragmatiques, je veux bien réunir un Conseil d'administration au mois d'août, je ne vois pas tellement l'intérêt de cette affaire. Je dis cela parce que la loi a été votée au mois d'août. Je ne vois pas objectivement en quoi le fait de voter l'année prochaine changerait la donne, je ne vois pas ce qu'il y aura de changé. C'est psychologique ? Je ne vois pas en quoi la situation de la question serait différente l'année prochaine. Evidemment qu'il est compliqué de la voter aujourd'hui dans le contexte, mais objectivement, demain ce sera pareil. C'est pareil parce que c'est la même loi, c'est la même application de la même loi, c'est exactement pareil. Simplement, on donnerait moins l'impression de. C'est la même loi, il faut donc assumer ses responsabilités, on applique cette loi ou on n'y va pas. Mon schéma, et je l'assume, est de penser que nous avons une opportunité maintenant. Je ne sais pas si la porte se rouvrira.

J'ai toujours prétendu qu'avec la Bourgogne nous étions dans un panel de 20 universités, ou 21, restons-y. C'est-à-dire que là il va y avoir une deuxième vague des universités qui passent aux responsabilités élargies, cela va faire 20. Si nous ne sommes pas dedans, je ne sais pas si nous serons dans les 20, c'est tout. Nous avons une chance de l'être. Ce qu'indiquait Sophie concernant son rapport qui allait être rédigé très vite montre bien qu'effectivement une vague se prépare, c'est clair puisque nous avons mis 3 mois pour avoir la rédaction du rapport, et que pour vous ce sera quelques semaines. Il y a donc une vraie opportunité maintenant, je sais bien qu'il y a eu des mouvements de grève, je sais

aussi d'autres choses, mais il y a une opportunité maintenant et l'opportunité ne se représentera peut-être pas.

Mme THOMAS.- Pourquoi ? Si nous devons tous y passer.

Le Président.- C'est de cela dont je ne suis pas convaincu, parce qu'au rythme où avancent les choses, je n'arrive pas à faire 80 dans les 3 ans qui restent. Si on fait 10 par ans, je ne sais pas comment on fait 80 dans les années qui restent.

Ce que je dis est brutal, et si on l'a mis à l'ordre du jour maintenant, et moi aussi j'interprète les choses comme vous les dites, mais je pense qu'il faut y aller, c'est maintenant.

M. FORTIER.- La question se pose effectivement parce que cela pourrait être interprété comme de la provocation, mais en même temps la fac de Lettres n'est pas à elle seule l'Université, et les autres UFR sont sorties du conflit, je crois donc que ce serait aussi un signe à délivrer à la communauté universitaire que de dire que l'on poursuit la construction et la quête de notre autonomie, c'est-à-dire de notre prise en main. Je comprends bien l'argument mais je ne le partage pas, et je le partage d'autant moins qu'il me semble qu'il y a un intérêt de fond à passer à ces compétences élargies. Par conséquent, à moins qu'il n'y ait un argument non conjoncturel, je veux dire quant au fond, je pense que nous devons nous prononcer.

Mme BEHRA-LAINE.- Ce que dit Izabella est clair, ceux qui sont engagés dans le mouvement actuellement sont pour le retrait de la LRU, donc ceux qui sont engagés dans le mouvement ne peuvent pas voter pour le passage aux RCE, et ce vote positionnera chacun dans le mouvement et aussi dans le combat contre la LRU.

Je comprends que vous pensiez que c'est réglé, que c'est une affaire faite, mais les personnels qui sont engagés depuis 4 mois et qui se battent depuis 4 mois ne l'entendront pas de cette oreille-là, et peut-être que ce sera une réconciliation avec ceux qui ne sont pas dans le mouvement, mais cela marquera forcément le positionnement du CA.

Le Président.- On peut dire les choses ainsi, moi je prétends qu'elles ne sont pas comme cela. Le mouvement n'a pas démarré sur la critique de la LRU, ce n'est pas vrai ! C'est une interprétation historique fausse, il a démarré sur le problème du décret, sur d'autres questions, c'est aujourd'hui qu'on dit que c'est la LRU.

Mme BEHRA-LAINE.- Le démarrage n'est pas forcément, finalement, ce qui a abouti aux revendications, et les revendications portées actuellement par le mouvement sont tout de même celles-là.

Le Président.- Ce n'est pas la LRU qui est en cause, cette loi a été votée…

Mme BEHRA-LAINE.- En août, comme vous l'avez dit, et vous ne l'avez pas dit à la légère.

Le Président.- Oui, en août 2007. On a dit à l'époque ce que l'on pensait de la loi, je me suis exprimé sur des aspects de la loi qui me paraissaient effectivement dommageables, maintenant la loi est passée, elle est passée ! Aujourd'hui, demander l'abrogation de la loi supposerait – et je sais bien qu'on le demande – qu'il y ait des

conditions politiques pour abroger la loi. Je suis désolé, je ne vois aucune condition politique réunie pour qu'on évoque même l'abrogation de la loi. Autrement dit, aujourd'hui nous dire : « on ne vote pas le passage à cause de l'abrogation de la LRU », excusez-moi, mais c'est un raisonnement que je ne peux pas tenir.

Mme BEHRA-LAINE.- Vous, vous ne pouvez pas le tenir.

Le Président.- Oui, j'assume ce que je dis.

Mme BEHRA-LAINE.- Voilà, et nous aussi.

Le Président.- Je voulais tout de même rectifier, le mouvement n'est pas un mouvement anti loi LRU.

Mme BEHRA-LAINE.- Cela fait tout de même partie des revendications.

Le Président.- Mais au départ la modulation des services, c'est bien le problème de l'IUFM, c'est bien d'autres questions qui ont mobilisé le mouvement, mais certainement pas la LRU qui est venue bien après, et encore une fois, je le répète, j'ai peut-être tendance à être trop pragmatique, mais aujourd'hui il n'y a aucune condition politique ; vous avez entendu un parti politique dire qu'il allait abroger la LRU ? Aucun ! Ce n'est donc pas demain qu'on va l'abroger.

Mme BEHRA-LAINE.- Quand vous évoquez l'histoire que tout le monde ne passera pas en 3 ans, cela veut aussi dire qu'il y a un mensonge là encore de la part du gouvernement.

Le Président.- Je n'en sais rien, c'est peut-être moi qui interprète, mais pour l'instant la loi c'est que tout le monde passe, donc maintenant, je ne vois pas, au rythme où nous sommes, comment tout le monde pourrait passer, c'est tout.

Mme BÉBIN-MÉHAULT.- Je voulais intervenir par rapport aux personnels BIATOS et également par rapport au service informatique. Ces derniers temps, c'est vrai qu'on a beaucoup travaillé, on a fait beaucoup de réunions, et je vous avouerai que dans l'ensemble nous sommes très craintifs de ces compétences au 1er janvier 2010. Nous ne sommes absolument pas hermétiques à l'arrivée des compétences, mais nous préférerions un report d'un an, et c'est vraiment un sentiment général au fur et à mesure du travail par rapport à nos outils informatiques. On voit bien le travail qu'on nous demande par rapport à la mise à jour, etc., et sincèrement, pour le 1er janvier 2010 nous ne serions pas favorables. C'est une position BIATOS et service informatique.

Le Président.- Je n'ai pas de conseil à vous donner, mais j'entends dans ce que vous dites deux choses différentes, il y a la date et le fond. La date, ce n'est pas nous qui la fixons, on peut peut-être la négocier, mais ce n'est pas nous qui la fixons, c'est le décret en Conseil des Ministres.

Mme BÉBIN-MÉHAULT.- Pour nous, la compétence au 1er janvier 2010 nous paraît vraiment quelque chose de précipité.

Le Président.- Nous avons 6 mois pour regarder cette question, le cas échéant faire appel à du personnel supplémentaire, etc., on a du temps devant nous.

Mme BÉBIN-MÉHAULT.- Nous sommes également très interrogatifs sur les outils informatiques. Certes, nous sommes en train de travailler dessus, il y a des audits sur ce sujet, mais nous sommes très interrogatifs de savoir à quel moment nous aurons les moyens informatiques, et puis est-ce qu'on aura le recul suffisant. On parlait de la paie zéro, nous sommes également très inquiets de savoir, au 1er janvier 2010, comment cela va se passer, nous sommes très inquiets.

Le Président.- Tout le monde était inquiet pour la première vague, avec d'ailleurs des inquiétudes beaucoup plus fondées que nous puisque nous avons déjà l'expérience des autres, mais tout le monde a été payé, d'ailleurs à la surprise générale, tout le monde a été payé au 1er janvier 2008 alors que les choses étaient moins nettes. Il n'y a pas eu de problème, et la paie zéro qui avait été demandée par la première vague, parce qu'ils avaient vraiment peur, mais réellement, parce que ce n'est pas devant nous des paniers avec des baignades, c'est plutôt difficile, j'en suis bien conscient, et c'était encore plus difficile pour eux. Tout le monde tendait le dos, et en fait cela s'est bien passé, et cela se passera bien chez nous aussi. Mais cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas l'entendre, Joël est là, il a des moyens financiers si jamais il fallait du personnel temporairement, et on le fera.

M. BERGER.- Je crois que l'on peut entendre ce que dit Madame BÉBIN-MÉHAULT, et que nous avions déjà entendu par ailleurs des services informatiques qui, effectivement, se trouvent avec une charge de travail qui augmente, c'est clair. Maintenant, il faut mesurer exactement les choses parce que nous ne sommes pas en retard, et de loin, pour travailler cette masse salariale. Aujourd'hui il se fait un travail, et vous êtes un peu concerné, en partenariat avec le Rectorat, avec Monsieur STOESSEL qui est le contrôleur de gestion. Et l'analyse de toute la masse salariale, nous avons fini de la faire, ainsi que la projection, et nous sommes en train de travailler avec les outils qu'a mis en place le Rectorat qui gère beaucoup plus de masse salariale que nous, en particulier ce fameux chemin du sentier qu'utilise Monsieur STOESSEL pour gérer cette masse salariale. Je crois que nous sommes bien avancés sur la question, et je dirais que dans les universités qui vont demander à passer ou qui sont passées nous sommes largement en avance, je vous assure.

Que vous mesuriez des complexités et une charge de travail qui arrive dans les services, c'est certain, à nous de pouvoir répondre à cela, mais sur la capacité à pouvoir le produire, je ne doute pas du tout.

Mme BÉBIN-MÉHAULT.- C'est l'outil informatique qui nous fait peur.

M. BERGER.- Nous sommes vraiment en partenariat avec le Rectorat sur cette question, et c'est une chance.

M. BERION.- Sur l'outil informatique, je pense qu'il peut y avoir une confusion. Là où il faut être très performant pour utiliser au maximum les marges que l'on pourra utiliser, c'est justement de pouvoir gérer cette masse salariale. Parce que le fait de faire la paie des agents au 1er janvier 2010 ne m'inquiète pas tellement, parce qu'on a fait l'analyse de la masse salariale, on l'a même faite avant d'autres, et on sait faire, mais ce qu'on ne sait pas à 100 % faire, c'est utiliser, c'est-à-dire analyser complètement la masse salariale

au moment où on l'utilise, au moment où on la dépense pour pouvoir utiliser des marges.

Quand je vous disais tout à l'heure que notre plafond d'emplois va être fixé et que la masse salariale sera fixée, on calcule par exemple en équivalent temps plein travaillé tous les emplois, quelqu'un qui travaille à 80 % sur 6 mois, il compte 80 s'il travaille toute l'année, s'il travaille sur 6 mois, il compte 40 %. Les 60 % restant, l'emploi, nous l'avons, il nous est financé, à nous de bien mesurer ce que l'on va dégager dans ces 60 % en crédits pour les utiliser ailleurs. C'est cela le risque que l'on peut définir aujourd'hui, c'est simplement le fait de ne pas pouvoir utiliser des marges qui, de toute façon, retomberont dans les réserves de l'établissement alors qu'aujourd'hui elles retombent dans les caisses de l'Etat, puisque si on ne passe pas aux RCE, ce qu'on n'utilise pas retombe dans les caisses de l'Etat. Si on passe aux RCE, tout ce qu'on n'utilise pas, soit on l'utilisera dans l'année si on sait vraiment bien mesurer ces marges, si on les mesure mal, cela tombera dans les réserves de l'établissement et nous les ressortirons toujours.

Mme THOMAS.- On ne pourra pas créer des emplois avec ces sommes-là.

M. BERION.- Si, on pourra compenser ces emplois vacants, et concernant ce que disait Madame MAGAGNINI tout à l'heure, elle craignait l'explosion du nombre de contractuels, c'est plutôt dans la situation actuelle, il y a des universités qui ont explosé le nombre de contractuels, qui sont maintenant quasiment en cessation de paiement parce qu'ils ont signé des contrats sans aucun contrôle. Et quand vous signez des contrats, au bout de 6 ans, c'est comme si vous signiez à durée indéterminée. Donc avec les RCE c'est le CA qui va nous dire, nous allons vous présenter la charge de travail, on va vous dire qu'on évalue à 300 le nombre de contractuels pour l'année, et on ne pourra pas embaucher 301 contractuels, alors qu'aujourd'hui le Président peut signer 50 contrats tous les soirs s'il le veut, personne ne lui demande quoi que ce soit, c'est l'inverse.

Concernant cette histoire d'informatique, je voulais préciser les choses, c'est simplement sur l'outil de gestion de la dépense de la masse salariale et des marges qu'elle génère, et de l'utilisation de ces marges. Ceci demande vraiment une technique qu'il faut plusieurs années pour maîtriser, mais c'est normal.

Le Président.- Je sais que le moment n'est pas facile, je sais que ce que nous allons faire n'est pas forcément facile pour les uns et pour les autres, la liste de la deuxième vague des universités doit être annoncée dans un calendrier permettant aux universités de savoir à quelle sauce elles vont être mangées, nous sommes donc pressés, autant en Bourgogne qu'en Franche-Comté, qu'une décision soit prise de manière à ce qu'il puisse y avoir une décision. Ce que je vous propose, c'est de mettre au vote ce passage aux RCE, et j'insiste, je ne sais pas ce qui se passe, mais je ne cherche pas à faire peur, ce n'est pas un ressort que j'utilise, mais plutôt un argument réaliste, je pense que nous avons aujourd'hui une opportunité, pour nos établissements fragiles, université pluridisciplinaire, etc., de rester dans le paquet des universités qui, demain, seront moins fragiles. C'est en tout cas ma rédaction.

Est-ce que quelqu'un souhaite que nous votions à bulletin secret ?

Mme THOMAS.- Je vous demande de reporter ce vote au prochain CA.

Le Président.- Le prochain Conseil est le 9 juin, je ne vois absolument pas ce que cela va changer.

Mme THOMAS.- Au moins j'aurai lu l'audit et j'aurai préparé des arguments sur pourquoi ne pas passer aux compétences élargies.

Le Président.- C'est le quatrième audit que nous avons et ils disent tous la même chose, il est favorable.

Est-ce que quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret ?

La question est : êtes-vous pour ou contre le passage aux RCE ?

Mme BEHRA-LAINE.- En 2010.

Le Président.- Oui, puisque c'est la conclusion du rapport.

Mme BEHRA-LAINE.- Mais nous n'avons pas lu le rapport. Vous voyez bien qu'il y a aussi la question de la date, parce qu'il n'y a pas forcément une opposition de principe pour certains, et il y a aussi la question de la date pour certains.

Le Président.- Le rapport conclut au 1er janvier 2010. Nous sommes en phase avec la Bourgogne et c'est la demande qui nous est formulée aujourd'hui. Je ne sais pas s'il y aura encore une fenêtre de tir en 2011, il y aura d'autres universités candidates, etc. Nous sommes dans cette vague.

Qui refuse de voter ?

Qui s'abstient ? 6 abstentions.

Qui est contre ? 3 contre.

Qui est pour ? 20 pour.

M. BERION.- Ce qui fait 29, c'est exactement le nombre d'émargements.

Le Président.- Nous allons maintenant assumer cette décision.

Je vous propose que l'on aille se restaurer un petit peu.

(La séance est suspendue de 13h30 à 14h30)

Le Président.- J'aimerais que nous abordions le troisième point de l'ordre du jour, et surtout il y a importance dans le point 8, Scolarité, Modification du calendrier de contrôle des connaissances. C'est un point que j'aimerais que nous traitions avant que les étudiants, ou certains étudiants, ne soient obligés de s'absenter.

3. Affaires statutaires

3.1 Vote des modifications des statuts du CLA

Le Président.- Je fais une présentation et je donne la parole à Jean BARRIN pour qu'il nous en dise l'essentiel.

J'avais suggéré à un moment donné que l'on modifie les statuts du CLA pour des raisons assez simples, c'est que le CLA était doté d'un Conseil d'administration, ce qui

faisait un peu bizarre puisque dans l'université il ne peut y avoir qu'un Conseil d'administration, celui dans lequel vous êtes, il ne peut pas y en avoir deux. Deuxièmement, j'ai participé très longtemps à ce Conseil d'administration qui réunissait à la fois les représentants de l'établissement, "établissement" au sens du CLA et le panorama des collaborations extérieures du CLA, c'est-à-dire le représentant du Ministère des Affaires Etrangères, le représentant de différents organismes avec lesquels le CLA a l'habitude de travailler, et on voyait bien que ce lieu était en fait un lieu de déballage de problèmes internes devant des extérieurs. J'ai suggéré en son temps que l'on modifie les statuts, tout d'abord pour faire disparaître ce Conseil d'administration, et ensuite pour créer au niveau du CLA deux Conseils, l'un pour gérer les affaires en interne du CLA et que le linge sale se lave en famille, si tant est qu'il y ait du linge sale, bien sûr, et un autre Conseil beaucoup plus ouvert aux partenaires qui sont l'existence même du CLA de manière à ce que les choses soient disjointes.

Ce projet que j'avais suggéré a eu une suite diverse, et enfin nous avons abouti à des statuts qui sont aujourd'hui satisfaisants, me semble-t-il, et dont Jean BARRIN va nous donner l'essentiel.

M. BARRIN.- Merci Monsieur le Président.

Vous avez déjà abordé le premier point que je souhaitais préciser, c'est-à-dire la scission du Conseil d'administration antérieur en deux Conseils, le Conseil de gestion et le Conseil d'Orientation Stratégique, terme peut-être un peu pompeux mais qui a le mérite d'être clair.

Auparavant nous avions un Conseil très important, le Conseil d'administration comportait 31 membres, ce qui avait pour effet de "noyer" un peu la représentation des élus au milieu des personnalités extérieures qui étaient très importante puisqu'il y en avait 13. De sorte que les élus, à tort ou à raison, soutenaient qu'ils étaient sous-représentés.

En plus, il y avait vraiment deux aspects différents, les grandes orientations du CLA d'une part qui nécessitaient évidemment une vision peut-être extérieure des personnalités du ministère des Affaires Etrangères, par exemple, de la direction des Relations Internationales et de la Coopération, le Ministère de l'Education Nationale, et puis les affaires de gestion du CLA proprement dites qui étaient plus centrées sur des problèmes internes de ce service commun. D'où la scission du Conseil d'administration en deux Conseils, ce sont les articles 7 et 8 qui en rendent compte dans les nouveaux statuts qui vous sont présentés.

Le Conseil d'Orientation Stratégique est composé de 20 membres, et le nombre de membres du Conseil de gestion est plus réduit, ils sont 15, 5 membres de droit et 10 élus. On note la disparition des personnalités extérieures du Conseil de gestion, ce qui doit peut-être sembler curieux mais qui répond aux orientations qui vous ont été indiquées précédemment.

Le deuxième point en dehors de cette scission en deux organes, l'un délibérant, le Conseil de gestion, et l'autre consultatif, le Conseil d'Orientation Stratégique, le second élément adopté est la constitution d'une "équipe de direction" plus resserrée (article 5), regroupant le directeur, un directeur adjoint au lieu de deux, deux chargés de mission et le responsable des services administratifs. Le responsable des services administratifs est placé sous l'autorité directe du Secrétaire Général de l'Université, il jouit d'une assez grande autonomie de ce fait, et il a autorité sur l'ensemble des personnels BIATOS du CLA. Ce qui lui donne un statut très particulier parmi les chefs de services administratifs des différentes composantes. On peut dire que c'est celui qui a le plus de responsabilités au sein de l'Université, me semble-t-il.

Le troisième point marquant de ces modifications réside dans le renforcement du rôle de proposition de la Commission scientifique et pédagogique (article 10) qui intervient en amont des réunions du Conseil d'Orientation Stratégique et du Conseil de gestion, et dont les attributions se trouvent précisées.

Les missions du CLA (article 2) ont, elles aussi, été reformulées, pour tenir compte du contexte actuel.

Par contre, les personnels du CLA, qui ont élaboré le projet qui vous est soumis et qui a été amendé par la présidence de l'Université, se sont prononcés en faveur de la suppression du collège des Enseignants-Chercheurs du CLA (ancien article 13 des statuts du Centre).

Enfin, un point rajouté par la présidence de l'Université : il est prévu que les modifications statutaires concernant le CLA puissent être proposées directement par le Président de l'Université au Conseil d'administration de l'établissement. L'article L. 717-7 du Code de l'Education dispose, en effet, que les "composantes de l'Université déterminent librement leurs statuts qui sont approuvés par le Conseil d'administration de l'Université", mais dans l'énumération qui est donnée de ces composantes ne figurent pas les services communs. Donc en cas de besoin, le Conseil d'administration de l'Université a le pouvoir de réviser lui-même les statuts du centre.

J'ajoute que c'est ce qui se produit actuellement, puisqu'en fait le Conseil élu du CLA n'a pas eu à se prononcer pour le moment sur ces modifications statutaires, bien qu'une commission ait siégé pendant un mois et demi au CLA pour proposer le document qui vous est soumis.

Le Président.- Merci Jean BARRIN.

Dans la salle, est présente Evelyne BERARD, directrice du CLA, donc le cas échéant nous pourrons l'interroger. Ces modifications de statuts, dont Jean vient de nous donner la teneur essentielle, me semblent aller dans le bon sens pour que les uns et les autres soient rassurés ou tranquillisés. Ces statuts ont été faits par les enseignants et personnels du CLA, avec leur accord total, et notre accord à nous. Il y a eu quelques petits hiatus avant, mais là cela s'est fait dans de bonnes conditions dans la mesure où nous avons l'approbation des uns et des autres sur ce terrain-là.

Vous avez la parole.

Mme BÉBIN-MÉHAULT.- Pourriez-vous nous expliquer pourquoi le responsable administratif a plus de prérogatives par rapport aux BIATOS ? Est-ce qu'il y a une spécificité du CLA qui le justifie ?

Le Président.- La question qui est derrière la question que vous posez est difficile à résoudre, c'est-à-dire que le CLA n'est pas un service commun de l'Université, c'en est un mais c'est plus une composante qu'un service commun. Nous n'avons, dans l'établissement, jamais trouvé les bons statuts pour ce CLA, on l'a mis sous service commun, ce qui fait que nous sommes obligés de faire rattraper des caractéristiques des composantes pour le CLA.

Peut-être qu'un jour il faudra réfléchir à un nouveau statut pour le CLA, j'y songe, peut-être un institut. En tout cas on a là quelque chose qui fonctionne, soyons prudents.

C'est donc la réponse, le responsable administratif s'apparente un peu à un responsable administratif de composante, c'est un peu cela l'esprit, bien que ce soit un service commun. Il est difficile d'en faire une composante puisque le CLA ne délivre pas de diplômes nationaux, ce n'est donc pas une composante au sens traditionnel, cela dit, est-

ce qu'il n'en est pas un ?

Voilà la réponse.

D'autres remarques ?

On peut donc approuver sans crainte ces nouveaux statuts, et nous verrons à l'usage s'il faut les amender ou pas, de toute façon c'est le Conseil d'administration, c'est-à-dire que c'est vous qui avez la main sur les statuts, j'y ai tenu et cela a été indiqué par Jean BARRIN.

Mme BEHRA-LAINE.- Une petite remarque. Vous mettez 10 jours de délai, si vous convoquez dans les 10 jours avant la réunion, comment peut-on mettre en même temps 10 jours pour ajouter les points à l'ordre du jour ? C'est concomitant.

M. BARRIN.- C'est moi qui l'ai proposé, dans la mesure où il est anormal que l'on soit obligé d'envoyer un deuxième ordre du jour après l'envoi de la convocation. La proposition initiale consistait à adopter l'ordre du jour du Conseil et ensuite on laissait 5 jours aux gens pour demander l'ajout d'autres points à l'ordre du jour, ce qui obligeait à renvoyer des pièces qui justifiaient ces ajouts et donc faire deux envois. Il me semble normal qu'à partir du moment où le calendrier des conseils est donné à l'avance, les personnes qui souhaitent ajouter des points à l'ordre du jour le signalent avant l'envoi de la convocation par le responsable administratif du service, et que si des points supplémentaires sont abordés postérieurement, ils soient traités en questions diverses, comme c'est l'habitude.

Mme BEHRA-LAINE.- Je pensais même qu'il fallait décaler et mettre 10 jours.

M. BARRIN.- Effectivement, on peut se poser la question de savoir s'il ne faudrait pas laisser un jour de battement à la composante pour intégrer dans sa convocation les pièces. On peut à la limite admettre que le jour même de l'envoi des convocations un enseignant ou un BIATOS se présente avec un point supplémentaire, et si le directeur du service le veut bien on rajoute ce point, mais il ne faut évidemment pas arriver après l'envoi du courrier.

Ce qui me choquait un peu dans la proposition initiale, c'est qu'en fait on obligeait le service commun à faire deux envois distincts, le premier avec la convocation des points prévus à l'ordre du jour par la direction, et un deuxième envoi avec les points supplémentaires, ce qui se pratique très peu. Voilà la raison.

Le Président.- Est-ce que je peux proposer à votre approbation ces nouveaux statuts pour notre CLA ?

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

Unanimité sur les nouveaux statuts. C'est très bien et j'en suis tout à fait satisfait.

3.2 Audition du candidat à la direction du CLA proposé par le Conseil de Gestion du CLA

Le Président.- Au départ de Serge BORG qui n'avait pas programmé son départ, puisqu'il est parti avant la fin de son mandat, il est aujourd'hui COCAC (Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle) à Malte, nous n'avions pas le temps réel pour faire un

appel à candidature sérieux. J'avais proposé à l'époque, et vous en étiez d'accord, que l'on confie pour un an la direction du CLA à Evelyne BERARD qui avait exercé cette responsabilité. Cette année est échue et nous avons, avec Jean BARRIN, pu réaliser avec le temps nécessaire un appel à candidature et cet appel a candidature a été traité par les statuts que vous venez de voter, d'ailleurs avant que vous ne les votiez. Autrement dit, nous avons organisé une consultation à l'intérieur du CLA sur ces candidats, mais la décision de la nomination est prise par vous aujourd'hui, et je vais vous donner le résultat de cette consultation.

Nous avions trois candidats. Je vais faire une petite remarque, c'est que nous avions réellement trois candidats, c'est-à-dire que dans les temps passés, lorsqu'il y avait trois candidats au CLA c'est qu'il y en avait eu 10 avant et que, pour des raisons diverses, le Président n'en avait retenu que quelques-uns, puisque c'est un service commun. Là, la chose ne s'est pas produite, le Président n'est pas intervenu du tout dans cette affaire, je tiens beaucoup à le préciser.

Nous avions donc trois candidats, une candidate a renoncé au dernier moment pour des raisons qui la regardent, mais il est vrai qu'elle avait des problèmes statutaires, c'est une personne qui était en poste en Suisse et qui aurait eu du mal à venir pour des raisons de poste, et pas pour des raisons de transport. Restaient deux candidats que nous avons entendus dans le cadre du Conseil de gestion, nouvelle manière, ce qui avait été précédé à l'intérieur du CLA par un vote à la fois des personnels et des enseignants. Le Conseil s'est prononcé, nous étions là, étaient présents pour l'équipe présidentielle Oussama BARAKAT et Rudy CHAULET ainsi que moi-même, nous avons participé à la discussion, nous avons entendu les candidats, nous leur avons posé toutes les questions que vous pouvez imaginer, et puis il y a eu un vote qui a donné le résultat suivant, et c'est pour cela qu'Evelyne BERARD est parmi nous aujourd'hui : Evelyne BERARD : 9 voix, Monsieur MEYER qui était l'autre candidat : 3 voix, et une abstention. Voilà le résultat du vote.

Je propose aujourd'hui à votre approbation la candidature d'Evelyne BERARD au CLA. Je vais lui demander de dire quelques mots, sachant que nous la connaissons déjà, je ne sais pas s'il est donc utile qu'elle se présente, mais pour présenter les projets qu'elle a pour le CLA qui est un bel outil envié ici ou là parce qu'en Bourgogne ils ne disposent pas, ne serait-ce que de l'ombre de ce CLA, et cela fait partie des collaborations que nous envisageons.

Nous écoutons Evelyne si elle le veut bien.

Mme BERARD.- Je vais me présenter rapidement. Evelyne BERARD, j'ai 58 ans, je travaille au CLA depuis 1973. Depuis 1990 je suis maître de conférences après avoir été contractuelle assistante. J'ai donc une longue expérience du CLA, mais variée aussi parce que j'ai occupé différents postes. J'ai une expérience de l'international un peu longue dans le cadre d'une convention avec le Mexique dans les années 80. Et puis j'ai occupé, de 1994 à 1999, le poste d'attaché de coopération éducative au service culturel à l'Ambassade de France à Athènes, donc 5 ans ailleurs. Je fais régulièrement des missions à l'étranger, à la fois de formation, d'expertise, j'ai fait mon doctorat en Sciences du langage avec Jean PEYPARD, mais je suis plutôt spécialiste de la didactique du français langue étrangère. J'ai un certain nombre de publications, articles, ouvrages toujours autour du français langue étrangère.

Les options pour le CLA : cette année a été une année de transition, j'ai tout de même été obligée de faire un certain nombre de choix sur lesquels je peux dire quelques mots. Tout d'abord le CLA est à un tournant puisque, comme partout, cette année nous avons 10 collègues qui sont partis en retraite. Pour fixer les choses, c'est 100 permanents,

60 enseignants, 40 BIATOS et une centaine d'intervenants ou de vacataires, 10 enseignants sur une équipe de 60, c'est très important. Nous sommes donc dans une phase de renouvellement qui, à mon avis, ne doit pas être ratée. J'ai fait certains choix cette année, par exemple au niveau de l'équipe, outre le directeur administratif dont on a parlé, de m'appuyer sur des collègues "jeunes" ou en tout cas nouveaux dans le centre, donc qui arrivaient et qui pouvaient insuffler quelque chose d'un peu différent, et je crois que ce renouvellement est une étape extrêmement importante pour le CLA.

Deuxième choix, nous avons ce problème de statuts, mais suite à la façon dont les statuts du CLA ont été élaborés cette année, je pense qu'il y a un climat à peu près de confiance, on peut donc avancer au niveau interne et réfléchir avec la présidence à l'avenir en termes de statuts du CLA. C'est un service commun, c'est une cote mal taillée.

Un des autres axes qui me semble important, c'est de diversifier nos publics, à la fois géographiquement, nous avons beaucoup d'étudiants chinois, je pense que ceci n'a pas échappé à certains d'entre vous. C'est un point fort, mais il faut faire très attention à préserver au CLA un équilibre entre les différentes nationalités. Plus jamais un stagiaire espagnol ne viendra dans une classe où il y a 18 chinois, j'en suis sûre. Donc diversifier géographiquement, cela veut dire retravailler sur l'Europe, l'Amérique latine et l'Afrique, donc premier point. Deuxième point, diversifier nos partenariats et nos activités, la coopération française a beaucoup évolué à l'étranger, surtout sous la forme coupe budgétaire, disons qu'il y a des opérateurs nouveaux, c'est donc aussi trouver des partenariats différents, nous replacer dans ces différents partenariats.

Diversifier nos activités, c'est peut-être redonner un petit peu un élan en profitant des collègues qui arrivent ou de ceux qui sont là sur ce qui est un petit peu notre domaine, linguistique appliquée n'est peut-être pas le bon terme, mais en tout cas notre spécificité est tout de même de faire de la recherche appliquée autour de l'enseignement des langues, donc de relancer un peu cet aspect. Et puis, bien sûr, certains enseignants, certains collègues, sont enseignants-chercheurs et ils sont rattachés à des laboratoires de l'Université, mais disons que l'ensemble des collègues permanents sont plutôt des enseignants qui viennent du second degré, et donc c'est aussi, bien qu'ils n'en aient pas l'obligation, les impliquer dans cet élan d'élaboration d'outils de recherche sur l'enseignement des langues.

Ensuite, mon optique est d'arriver à faire fonctionner cet ensemble français langue étrangère / langues étrangères en harmonie avec des apports puisque c'est aussi une spécificité du CLA par rapport au centre universitaire, nous avons à la fois du français, mais des langues étrangères, donc utiliser cette force, c'est aussi utiliser la force de nos stagiaires dans la ville, en particulier au niveau culturel. Et par rapport à l'Université elle-même et aux autres composantes, mieux insérer les étudiants et les stagiaires étrangers qui passent par le CLA dans les différentes composantes ensuite.

Je vois un peu nos missions à la fois avec une double orientation, interne et externe, et d'améliorer tout cela, et si possible d'apporter parfois des solutions un petit peu innovantes sur certains points. Notre centre de ressources est un petit peu modélisable pour les autres composantes, c'est apporter aussi notre savoir faire à l'ensemble de l'Université.

Voilà. Mon défaut est d'être implicite mais je suis rapide.

Le Président.- Merci Evelyne.

Tu as cité l'entourage des directeurs adjoints, on peut citer aussi Thierry LIEGEOIS, c'est-à-dire que nous avons un responsable administratif qui est, pour nous, me semble-t-il, une personne précieuse dans le dispositif CLA. J'ai indiqué ce matin, lorsque nous avons fait le compte financier, que pour la deuxième année consécutive le CLA a un

solde annuel positif. On ne regarde pas que cela, mais c'est tout de même intéressant, donc c'est tout de même le signe d'une gestion saine et apaisée des choses, et une partie de cela lui est redevable.

Vous avez une candidate, je vous propose qu'on la prolonge dans son mandat, si vous souhaitez lui poser des questions, et après nous lui demanderons de sortir.

Mme WORONOFF-LEMSI.- Je suppose que nous ne sommes pas la seule composante à avoir ce genre de difficultés, mais pour l'UFR SMP il y a une grosse difficulté pour former aux langues étrangères nos étudiants, pour les étudiants de la partie médecine je pense qu'on ne me contredira pas. Est-ce que le CLA peut apporter une aide ou pas ? Comment peut-on avoir accès aux ressources du CLA pour pouvoir aider à la formation de nos étudiants ? Pour qui on ne répond même pas au programme à l'heure actuelle qui met explicitement des heures d'anglais qu'on n'arrive pas à assurer.

Mme BERARD.- On a dit "service commun", mais il y a peut-être une information complémentaire, c'est-à-dire que la moitié du budget est un budget propre, et cela fait plusieurs années que l'on tourne autour de cette difficulté, quel rôle pourrait jouer le CLA, parce que là ce serait un vrai rôle de service commun, donc quel rôle pourrait jouer le CLA par rapport aux composantes. Il y a ce problème budgétaire et financier que l'on ne peut pas ignorer. Mais en revanche, il me semble que sur l'expertise, sur l'appui au montage de formations, on devrait jouer ce rôle normalement, comme on l'a joué pour le montage du centre à l'UFR de Lettres, il me semble que là on ne devrait pas hésiter.

C'est vrai qu'après, sur certaines formations, oui, ce sont des formations qui doivent être financées, mais je pense qu'il faut que l'on recherche des financements, et il faut aussi qu'on aille plus loin, pas nous seuls, mais dans l'ensemble de l'université, sur l'aide qui pourrait être apportée pour les langues étrangères.

Il y a quelque chose qui me reste toujours, c'est dans les années 90, l'Université de Grenoble est venue voir notre centre de ressources au moment où ils ont construit la maison des langues. Je veux dire qu'il y avait bien quelque chose, une expertise que nous avons, je crois que là il faut réfléchir à la manière de le rendre le plus exploitable possible pour l'ensemble. Je suis prête à prendre en compte tout cela et voir quelle solution on peut trouver.

Le Président.- Je vais compléter la réponse qui est assez habile, mais je vais être plus brutal. Dans les composantes, quand il y a un problème de langue étrangère, ce n'est pas vers le CLA qu'il faut se tourner, on peut se tourner vers le CLA pour demander une expertise, c'est ce que tu viens de dire, et cela a été positif pour la fac de Lettres avec le centre polyglotte. Mais sinon, globalement, le budget du CLA, et nous ne masquerons pas la réalité, ici, en Conseil d'administration de l'Université, est un budget extrêmement simple, c'est en salaires 3 M€ et en recettes 3 M€. Autrement dit, nous sommes dans un équilibre fragile, et dans les 3 M€ de salaires il y a moitié Etat et moitié budget propre. Nous sommes donc dans un équilibre assez instable, en plus les centres de langues sont dans un mouvement concurrentiel français assez dramatique qui a vu l'élimination des petits centres, il reste aujourd'hui quelques gros centres dont le CLA. Serge BORG qui était directeur à l'époque, avait l'habitude de dire que c'était le plus gros, nous n'avons jamais su si c'était vrai, mais peu importe.

Mme BERARD.- C'est presque vrai, on est à la hauteur de Grenoble.

Le Président.- Voilà, nous sommes à la même hauteur que Grenoble, quelques mois c'est nous, quelques mois c'est eux. Il reste que c'est un peu un phénomène de concentration dans un marché réel. Les composantes ne pourraient pas s'offrir les services du CLA, notamment parce qu'il n'y a pas assez de personnes, et parce que les calculs font que le CLA serait amené à facturer aux composantes des sommes qu'elles ne paieraient pas, qui dépassent leurs capacités. C'est le réel des choses, je le dis plus brutalement que toi, ce qui n'enlève rien au CLA.

Mme WORONOFF-LEMSI.- Le CLA pourrait nous aider dans le regroupement de PRAG ou de PAST.

Le Président.- En tant qu'expert technique, bien sûr. Mais c'est vrai que c'est vers l'Université qu'il faut se tourner pour l'enseignement des langues et pas vers le CLA, le CLA étant aussi l'Université, mais c'est d'autres dispositifs. Je pense qu'on a compté pendant un moment donné sur le CLA en se disant qu'il allait nous résoudre tous nos problèmes de langues, on voit bien que ce n'est pas possible, et d'ailleurs cela mettrait le CLA en déséquilibre.

Oui à l'appel d'experts du CLA dans nos pratiques, pour le reste c'est plus difficile.

M. DAUMAS.- Ceci se rapproche un peu des problèmes qu'avaient eu à résoudre les écoles doctorales qui ont fait appel au CLA, je ne suis plus le dossier aujourd'hui, je ne sais pas comment cela a évolué, mais le CLA a effectivement répondu à la demande et a assuré les cours à la fois en anglais et en FLE pour les doctorants. La seule chose, évidemment, si on dit que le CLA est un service commun, c'est un service commun qui est payant, et c'est évidemment une limite à son activité.

Mme WORONOFF-LEMSI.- On paie également très cher au niveau de la Formation Continue.

Le Président.- Oui, ce n'est pas le seul service commun payant.

M. DAUMAS.- Disons que l'un ne justifie pas l'autre.

Le Président.- Il faut le savoir, et d'un autre côté on ne peut pas décemment mettre en péril un centre qui a une reconnaissance internationale très forte et dont tout le monde est très fier, on ne peut pas mettre en péril sa gestion en lui demandant d'accomplir des tâches que nous ne saurions pas financer à la hauteur des besoins du CLA.

Cela dit, nous avons une visibilité forte aujourd'hui sur les comptes, c'est pour cela que je citais le responsable administratif qui nous semble important, ainsi que les directeurs successifs et la directrice, qui ont joué un rôle important dans la visibilité que l'on peut avoir au niveau de la comptabilité du CLA. Il y a un progrès important.

Mme BERARD.- Pour la remarque de Madame BÉBIN-MÉHAULT, effectivement, il a autorité sur les personnels administratifs et il dépend du Secrétaire Général, mais pour moi, au vu de l'expérience de cette année, c'est quelqu'un qui sait ce qu'est une équipe et qui sait travailler en équipe, il n'y a donc pas de problème, cela n'a rien à voir, ses qualités de gestionnaire, puisque nous sommes enseignants, nous ne les avons pas, c'est donc quelqu'un qui est vraiment un point clé dans le dispositif de la gestion du CLA.

Le Président.- S'il n'y a pas d'autres questions, Evelyne, je te demande de te retirer avant que je propose ta candidature au vote.

(Madame BERARD quitte la salle du Conseil)

Le Président.- Avant que nous ne votions, si vous souhaitez faire des commentaires en dehors de la présence de la candidate, vous pouvez.

Toujours est-il qu'aujourd'hui nous avons un CLA encadré administrativement. Dans les années passées nous avons mis en place de la surveillance, de la présence, souvenez-vous que Daniel RONDOT était présent là-bas tous les jours, il y avait installé son bureau. Aujourd'hui on sait bien comment fonctionne le CLA. La responsabilité du responsable administratif que vous m'avez entendu citer plusieurs fois est importante, et sous contrôle de légalité, bref, nous sommes très rassurés sur la manière dont le CLA fonctionne, et la candidature d'Evelyne BERARD est une candidature que nous pouvons soutenir en confiance, me semble-t-il ; elle a compris les leçons de l'Histoire.

Je vous propose que nous nommions Evelyne BERARD directrice du CLA. Comme c'est nominal, Louis me dit que l'on peut voter à bulletin secret. Personne ne le souhaite ?

Qui s'oppose à cette candidature ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Evelyne BERARD est nommée directrice du CLA.

(Madame Evelyne BERARD est rappelée dans la salle du Conseil)

Le Président.- Le Conseil d'administration vient de vous nommer directrice du CLA pour une période de temps statutaire qui doit être de 4 ans.

Mme BERARD.- 3 ans.

Le Président.- Tu as donc 3 ans devant toi qui vont être occupés puisque tu viens d'être nommée directrice du CLA.

Félicitations de la part de tout le monde, tu as été nommée à l'unanimité avec une abstention.

Mme BERARD.- Je remercie tous les membres du Conseil et le Président de la confiance que vous me faites, et ce ne sera pas plus de 3 ans puisque j'aurai atteint les limites. Je vous remercie et j'espère que je saurai honorer la confiance que vous m'avez faite.

Le Président.- Merci Evelyne, et félicitations.

3.4 Avis du CA sur la nomination de Monsieur Yves DUCEL à la direction des PUFC

Le Président.- Le Conseil des PUFC, conformément à ses statuts, s'est réuni et a procédé à l'élection de son futur directeur. Nous avons, nous, Conseil d'administration, à entériner cette élection. Il n'y avait qu'un seul candidat, Yves DUCEL, qui va se présenter devant nous, et nous allons procéder de la même manière.

Quelques mots sur les PUFC, le directeur sortant prolonge son mandat. Comment vont nos Presses Universitaires ? Qu'est-ce qu'envisage le futur directeur ?

M. DUCEL.- Merci Monsieur le Président.

Je me présente, je suis maître de conférences en mathématiques à l'UFR Sciences et Techniques, je travaille à l'institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques, et c'est à travers des publications de cet institut de recherche que je me suis intéressé aux Presses. Je m'occupe des PUFC depuis 2000. J'ai été directeur adjoint de 2000 à 2005, ensuite directeur sur le dernier mandat, c'est-à-dire depuis 2005.

Actuellement, les PUFC éditent environ 40 titres par an. C'est un service composé de 4 collections, 3 collections sont à dominantes SLHS, il s'agit de la collection des annales littéraires, de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité et des cahiers de la MSHE, une collection à dominante Sciences et Techniques dans laquelle se trouve d'ailleurs la série de publications de l'IREM et la série didactique. Actuellement, est en cours de discussion, dans les instances PUFC, un projet d'une collection à dominante Droit avec ouverture à des disciplines comme médecine ou sociologie.

Trois personnels sont affectés aux presses, il s'agit d'un personnel sur budget d'Etat et deux personnels sur budget propre PUFC, et bien sûr des personnels qui sont dans les laboratoires contribuent aussi à la production des PUFC.

Enfin, la comptabilité des presses relève de l'édition publique, elle est effectuée dans le cadre du Service des Activités Industrielles et Commerciales de l'Université.

Concernant le précédent mandat, 5 points :

Premièrement, nous avons mis en place une meilleure visibilité du service commun à travers d'une part la création du site Web des PUFC, l'édition d'un catalogue général sur papier, et enfin de la présence dans les salons.

Deuxième point, c'est un développement de la diffusion, de la distribution par Internet à travers cette fois-ci la création de la boutique en ligne des PUFC, et d'un catalogue en ligne qui, maintenant, est accessible sur le site Web, un référencement en partenariat avec Google recherche ludique qui permet d'accéder, via le moteur de recherche Google, à un aperçu limité des ouvrages, un peu comme dans une librairie où on peut feuilleter les ouvrages, on aperçoit le sommaire et ensuite quelques pages de l'ouvrage en question.

Enfin, un partenariat entre l'ISTA, les PUFC, PERSEE en vue de la rétronumérisation des revues qui co0ncerne en particulier la revue Dialogues d'Histoire ancienne.

Un autre point, c'est la coopération avec le centre régional du livre de Franche-Comté qui nous permet d'avoir un soutien pour la participation aux salons du livre, et ensuite d'avoir un accès à la formation pour les personnels des PUFC mais aussi des laboratoires, pour avoir un accès à la formation aux métiers de l'édition.

Quatrième point, c'est la mise en place dans le service des nouveaux statuts en 2008 avec les nouvelles instances. Et enfin, dernier point, c'est dans le contexte de la réflexion sur le PRES, une concertation avec les éditions universitaires de Dijon, et aussi avec le pôle multimédia éditorial de l'UTBM. Cela se traduit par un échange, le directeur des éditions de Dijon est membre extérieur du Conseil des Presses, et moi-même, en tant que directeur des PUFC, je suis membre du Conseil de gestion des Editions de Dijon. Le responsable du pôle éditorial de l'UTBM est aussi membre extérieur du Conseil des PUFC, et nous faisons des co-éditions avec ces deux services.

Je terminerai par les axes de travail pour le prochain mandat. Bien sûr, il s'agit d'une part de poursuivre tout le travail qui a déjà été entrepris, et principalement ensuite de

développer deux grands axes. Un premier axe serait de renforcer l'aide à la recherche qu'offre déjà le service, et il faut cette fois-ci tenir compte de l'évolution des nouveaux critères de financement des universités et de l'évaluation de la recherche, en particulier cela nécessite aussi de poursuivre notre travail sur la validation scientifique des ouvrages et la reconnaissance scientifique des publications des PUFC dans la carrière des chercheurs, notamment SLHS.

Autre grand axe qu'il nous faut aussi développer, c'est accompagner la réflexion sur la place du numérique dans l'édition de la recherche. Il y a déjà un travail qui est fait avec l'ISTA et la MSH, un travail de numérisation des ouvrages, et il s'agirait par exemple d'étudier et d'analyser les offres de distribution électronique en liaison avec les e-distributeurs.

Je suis prêt à répondre à d'éventuelles questions.

Le Président.- Merci. Je livre Yves DUCEL au flot de vos questions.

Mme THOMAS.- Je voudrais juste savoir quel est l'impact des Presses Universitaires de Franche-Comté dans le paysage des Presses Universitaires de France. Est-ce que vous avez des statistiques ? Comment se vendent vos ouvrages ?

M. DUCEL.- Nous participons à l'association des éditeurs des Presses Universitaires. Que voulez-vous dire en termes d'impacts ?

Mme THOMAS.- Est-ce que c'est bien d'être publié aux Presses Universitaires de Franche-Comté ?

M. DUCEL.- L'impact, effectivement, on peut le ressentir à travers, par exemple, des auteurs extérieurs, comme l'Université de Lyon qui viennent nous contacter. L'Université de Lyon pour des ouvrages en didactique de mathématiques et des ouvrages linguistiques, nous avons publié un auteur pour l'ENS de Lyon.

A travers ces auteurs on peut dire qu'il y a à peu près 5 % des auteurs extérieurs que l'on publie.

Le Président.- Je peux peut-être compléter cette réponse par quelques remarques. La question d'Izabella THOMAS est importante. On a lu dans les comptes rendus de l'AERES, par exemple sur nos équipes de recherche, toute la critique de l'auto-publication. Autrement dit, à la question : "est-il bien d'être publié aux PUFC ?", je réponds : « pas si on est de l'Université de Franche-Comté", c'est bien, mais cela ne passionne pas beaucoup l'AERES. C'est une réflexion qui doit conduire à une stratégie particulière, et c'est ce que je viens de dire, il va falloir en publier d'autres de manière à être publié par d'autres, de manière à ne pas être accusé d'auto-publication. Accusation d'ailleurs assez illégitime en Sciences humaines bien souvent. Quelquefois on a sans doute subi dans les sciences humaines avec justesse cette critique, moins aujourd'hui, il suffit de regarder la qualité des productions qui sont faites pour se rendre compte qu'elles auraient pu être publiées ailleurs. C'est ce que l'on dit ici. Il y a donc effectivement une stratégie de publication.

Mais je reviens à quelque chose qui est pris en considération par les PUFC, c'est la nécessité, en particulier pour les Sciences humaines, d'avoir cet outil qui est un vrai outil à condition de bien l'utiliser, donc en tenant compte de ce que je viens de dire. Mais les Sciences humaines ne vivent que par publications d'ouvrages, ce qui n'est pas toujours facile dans le monde économique, ça coûte cher. Les PUFC remplissent donc ce rôle, à

condition de ne pas trop s'auto-publier.

M. DUCEL.- Effectivement, on voit que nous avons particulièrement des auteurs qui ne soumettent que des publications à l'extérieur. Ces publications passent devant le Conseil directoire des presses pour voir si cela peut être attaché à une collection, c'est examiné dans le cadre des collections, et en général un ou deux titres sont retenus dans ce cadre-là.

Le Président.- On peut d'ailleurs signaler que l'on publie une revue classée A dans la nomenclature à l'AERES qui est le dialogue de l'Histoire Ancienne. Ce n'est pas souvent, on peut donc le signaler.

D'autres questions à Yves DUCEL ?

Même suggestion, nous allons lui demander de se retirer un moment afin que nous débattions avec ardeur de sa candidature.

(Monsieur Yves DUCEL quitte la salle du Conseil)

Le Président.- Yves DUCEL est déjà expérimenté puisqu'il était déjà directeur des PUFC, il a su aujourd'hui faire des compromis avec un certain nombre de choses, et intégrer dans son équipe des gens des annales, en particulier, je crois que cela lui est tout à fait positivement compté. Je soumets donc sa candidature.

Qui s'oppose à ce qu'Yves DUCEL continue à piloter les PUFC ?

Qui s'abstient ?

Merci pour lui, il le mérite. **Unanimité** pour Yves DUCEL. Vous pouvez le faire entrer.

(Monsieur Yves DUCEL est rappelé dans la salle du Conseil)

Le Président.- Le Conseil d'administration, à l'unanimité, donc sans restriction, te demande de prolonger pour 4 ans, me semble-t-il, la direction des PUFC. L'Université sera à tes côtés pendant cette période, en tout cas j'en prends l'engagement pour ce qui me regarde.

M. DUCEL.- Je remercie le Conseil d'administration pour la confiance qu'il m'accorde.

Le Président.- Félicitations.

Est-ce que l'on continue sur ce chapitre ou est-ce que l'on va directement au point 8 ? Je regarde Mademoiselle MAGAGNINI. Nous avons un petit problème dans la mesure où les examens ont repris à la fac des Lettres, vous en avez été informés, il y a des examens cet après-midi, et je ne voudrais pas que le Conseil d'administration les empêche d'y aller.

Mlle MAGAGNINI.- On continue, on a le temps de finir.

Le Président.- On passe donc au 3.5, nous traiterons le 3.3 après, c'est un peu en désordre, mais c'est volontaire.

3.5 Avis du CA sur la nomination de Monsieur Etienne BUTZBACH, Maire de Belfort, comme personnalité extérieure en remplacement de Monsieur Jean-Pierre CHEVENEMENT et de Monsieur Pierre MOSCOVICI comme invité permanent du CA

Le Président.- Vous savez que le Président a cette capacité de proposer au CA les personnalités extérieures. Je vous avais proposé Jean-Pierre CHEVENEMENT que vous aviez accepté parmi nous, lequel a profité de la notoriété que lui apportait le Conseil d'administration de l'Université pour se faire élire Sénateur. Il a donc, étant Sénateur, assez logiquement et assez raisonnablement abandonné le poste pour une raison extrêmement simple, c'est que le Sénat se réunit le mardi et que notre Conseil a lieu aussi le mardi. Il m'a envoyé un courrier que je n'ai pas mais dans lequel il me dit tout le bien qu'il pense de nous, mais aussi le bien qu'il pense d'Etienne BUTZBACH.

Cette affaire a déjà quelque temps, et j'avoue, pour tout vous dire, que nous avions rencontré Pierre MOSCOVICI avec qui nous avons eu une discussion assez vive, il était assez furieux que le Conseil d'administration ait en son sein Jean-Pierre CHEVENEMENT, je n'ai pas très bien compris pourquoi. J'ai eu une phrase assez maladroite à son égard lui disant que nous étions allés chercher Jean-Pierre CHEVENEMENT parce que c'est un homme du Nord Franche-Comté, ce qui était important et qui demeure important, c'est-à-dire que nous ayons un représentant du Nord dans ce Conseil, et aussi parce que c'est un ancien Ministre qui est une personnalité importante, il a été Ministre de la Recherche. Pierre MOSCOVICI m'a répondu qu'il était aussi un ancien Ministre. Toujours est-il que cette conversation a été un peu tendue et qu'il y a eu un débat qui m'a, je vous le dis, franchement agacé, entre Montbéliard et Belfort. C'est un classique franc-comtois !

Cela dit, je restais avec cette envie d'avoir un représentant politique du Nord Franche-Comté dans ce Conseil, mais c'était l'un ou l'autre. Je leur ai demandé de se mettre d'accord, ce qui n'a pas été possible. La solution à laquelle j'ai abouti et que je vous propose est de nommer Etienne BUTZBACH, non pas parce qu'il est belfortain, pas parce qu'il est "chevènementiste", c'est pour la bonne et simple raison qu'Etienne BUTZBACH a déjà été membre de notre CA et qu'il y venait. Il était presque toujours présent, en plus c'est un universitaire, il connaît bien la maison.

Aujourd'hui, je vous propose que ce soit Etienne BUTZBACH qui occupe la place d'intuitu personae, je vous proposerai donc ceci dans un premier vote, et après je vous proposerai en deuxième vote que nous invitions systématiquement Pierre MOSCOVICI, il n'aurait pas de droit de vote.

Je vous fais deux propositions, la première étant qu'à la place de Jean-Pierre CHEVENEMENT nous mettions Etienne BUTZBACH, lequel est ravi, je l'ai eu au téléphone. Et c'est vrai que le Nord Franche-Comté manque un peu dans ce Conseil, même si nous avons ici ou là quelques Belfortains, mais en tant que représentant du Nord, et ensuite nous discuterons de l'entrée de Pierre MOSCOVICI que nous aurons plaisir à entendre dans notre Conseil, ce qui l'amènerait peut-être à s'intéresser de plus près à l'Université de Franche-Comté en général et pas uniquement aux Universités de Montbéliard.

D'où vient mon ton sur ce sujet ? Du fait que j'ai eu une conversation téléphonique très longue hier soir concernant ce problème, et j'ai été obligé de conclure en disant que nous avions vraiment d'autres soucis en ce moment à traiter que des petits problèmes de ce type. D'où mon énervement, même si je n'aime pas parler ainsi aux hommes politiques d'envergure nationale.

Je vous propose Etienne BUTZBACH comme personnalité manquante de ce Conseil à la place de Jean-Pierre CHEVENEMENT.

Qui s'y oppose ?

Mme BEHRA-LAINE.- Je ne m'y oppose pas, je voulais faire le refus de vote que j'avais fait pour Jean-Pierre CHEVENEMENT puisque c'était sur la même longueur d'onde de l'équipe présidentielle suite à la LRU, je ne reviens donc pas dessus.

Le Président.- Dans ce Conseil on a beaucoup de choses qui sont LRU, parce que c'est la loi !

Il y a un projet de loi qui circule actuellement dans les bons canaux, c'est un projet de loi sérieux puisqu'il est écrit par Benoît APPARU qui, en plus d'être Député est responsable de la commission du suivi de l'application de la LRU, il ne faut donc pas prendre cela à la légère, et ce projet de loi prévoit que les personnalités extérieures puissent participer à l'élection du Président, ce qui, en soi, ne me gêne absolument pas, au contraire, c'est une bizarrerie qu'elles n'y participent pas, en revanche, il ne faut pas qu'elles soient nommées par le Président pour lequel elles vont voter. Ce qu'a trouvé comme solution Benoît APPARU, c'est que ce soit le Recteur qui, dans une commission, désigne les personnalités extérieures. Je vous indique donc ce projet de loi. Vous imaginez bien que je ne soutiens pas ce projet.

Donc profitons encore de la possibilité que nous avons de choisir qui nous voulons, je vous propose donc Etienne BUTZBACH.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ? 2 abstentions et 1 refus de vote pour cause de LRU.

Etienne BUTZBACH sera très honoré et il viendra, j'en suis convaincu.

Que pensez-vous de la proposition que je fais d'inviter, sans droit de vote mais au moins pour participer à nos débats, l'autre politique qu'est Pierre MOSCOVICI qui représenterait la CAPM ? CAPM que l'on va voir tout à l'heure, puisque nous allons parler d'un accord avec la CAPM qui occupe dans le financement de l'Université un rôle important, dans le paysage du Pays de Montbéliard la CAPM entretient avec l'Université des relations fortes. Il ne me paraîtrait donc pas anormal que Pierre MOSCOVICI soit là à la fois pour entendre nos débats, ce serait sans doute utile, et aussi pour y participer.

Ma proposition est que l'on ne modifie pas les statuts mais que nous l'invitions, nous invitons qui nous voulons à nos Conseils d'administration, et j'espère qu'il y viendrait aussi le plus souvent possible.

Je mets cette proposition aux voix.

M. LONCHAMP.- Si vous voulez dépersonnaliser le débat, vous pouvez mettre un représentant de la CAPM, tout simplement.

Mme SCHIRRER.- Etes-vous sûr que Pierre MOSCOVICI va accepter d'être là simplement comme invité et sans droit de vote ?

Le Président.- Hier soir, la conversation s'est conclue par : « Vous aurez un courrier demain matin », que je n'ai pas eu, j'en conclus donc qu'il accepte.

Ce sont des querelles franc-comtoises entre Belfort et Montbéliard, il est dommage que l'on joue aussi dans cette cour-là. Après tout, que nous ayons Pierre MOSCOVICI dans notre Conseil, puisque c'est un homme politique d'envergure nationale, je n'y vois

pas d'inconvénient, s'il veut être le porte-parole de l'Université de Franche-Comté ici ou là, tant mieux ! C'est un peu le raisonnement que j'avais tenu avec Jean-Pierre CHEVENEMENT.

Je vous propose donc cette invitation permanente de Pierre MOSCOVICI à nos Conseils, nous serions très honorés de l'avoir parmi nous.

Qui s'oppose à cette invitation permanente ?

Qui refuse de voter ? 1 refus de voter.

Qui s'abstient ?

Mme WORONOFF-LEMSI.- Je m'abstiens sur un des deux votes avec une de mes procurations.

Le Président.- 3 abstentions.

Je vous remercie.

Nous verrons bien, il est possible, comme l'indiquait Madame SCHIRRER, que Monsieur MOSCOVICI refuse, mais au moins nous aurons fait le geste de l'inviter.

3.3 Avis du CA sur la proposition du Président de nommer Monsieur Jean-Luc ROSSIGNOL aux fonctions de Vice-Président délégué aux Ressources Humaines

Le Président.- Vous savez, pour l'avoir déjà pratiqué, que dans les statuts de l'établissement il est prévu que le Président puisse proposer au Conseil d'administration d'étoffer son équipe avec des vice-présidents délégués. Avec cette modification des statuts, je ne peux que me réjouir d'avoir dans l'équipe non pas trois VP, malgré leurs grandes qualités, mais d'en avoir plus pour être sur tous les fronts que nous avons. Il se trouve que la place de vice-président délégué aux ressources humaines qui était occupée par Daniel RONDOT qui en a démissionné, j'ai dit à l'époque par un courrier adressé à l'équipe combien je regrettais cette démission, que j'ai d'ailleurs refusée dans un premier temps, j'ai essayé de le convaincre de rester dans l'équipe, je reconnais ne pas y être parvenu et je le regrette.

Aujourd'hui, nous avons une mission, vous l'aurez compris, avec le passage aux nouvelles responsabilités, une mission importante sur la gestion de la masse salariale, et j'entends confier cette mission, et précisément cette mission, j'indique donc l'intitulé de la lettre de mission que j'adresserai à Jean-Luc ROSSIGNOL. Jean-Luc ROSSIGNOL est maître de conférences à l'IAE à l'UFR SJEPG, il est gestionnaire, en 6ème section, et nous le connaissons pour avoir déjà travaillé avec lui à deux reprises. Il avait été chargé de mission par Françoise BÉVALOT sur un audit, il avait deux missions, premièrement notre système d'information, et les indicateurs. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais quand la LOLF est apparue, il y a eu un grand chantier sur les indicateurs qui était un énorme chantier qui a aujourd'hui abouti à quelques indicateurs. Jean-Luc ROSSIGNOL avait pu, à l'époque, être apprécié pour ses capacités à gérer des dossiers techniques et à les traiter correctement.

Lorsque je suis arrivé, je lui ai confié une autre mission qui était de faire l'audit de nos bases de données. Il a parcouru les composantes et le service de la présidence pour regarder quel était l'état de nos bases de données, et je pense avoir été extrêmement satisfait du travail qu'il a fait puisque nous avons mis en évidence des interconnexions entre nos bases de données difficiles à faire et en particulier le fait qu'il manquait ici ou là beaucoup d'informations dans les bases de données. Il a ouvert un chantier, il n'a

évidemment pas complété les bases de données, mais au moins, grâce à son travail, nous avons été informés de nos manques sur ce terrain, avec des bases de données qui sont différentes les unes des autres parce qu'elles répondent à des situations différentes, personne n'est coupable dans cette affaire, c'est au contraire l'organisation qui doit prendre cela en charge. Il est clair que quand on inscrit un étudiant dans une scolarité, le bac obtenu par cet étudiant n'a strictement aucun intérêt, ce qui est intéressant c'est qu'il ait eu le bac, mais il est important pour certaines autres applications de savoir si c'est un bac dans telle ou telle catégorie pour pouvoir après s'appuyer sur des ???. C'est cela qu'il a mis en évidence. Je pense qu'il a du temps aujourd'hui, pour en avoir longtemps discuté avec lui, et je pense qu'on peut lui confier cette mission qui est une mission technique, de préparer à la gestion de la masse salariale dans ses dimensions les plus techniques, je relie donc cette mission au passage aux nouvelles responsabilités.

Voilà la proposition que je vous fais. Il viendra donc grossir l'équipe qui, en l'absence de VP délégué aux ressources humaines, est un peu démunie sur un dossier dont vous avez vu toute l'importance.

Je vous donne la parole.

Si vous ne prenez pas la parole, je vous propose de passer au vote, sachant que vous le rencontrerez.

Qui s'oppose à sa nomination ?

Qui refuse de voter ? 1 refus de vote.

M. SECHTER.- Pourquoi ?

Mme BEHRA-LAINE.- De la même manière, et j'avais aussi refusé de voter pour Rudy CHAULET.

Le Président.- Nous n'avions pas dit à Rudy qui avait refusé de voter !

Mme BEHRA-LAINE.- J'assume.

Le Président.- Qui s'abstient ? 1 abstention.

Je vous remercie pour l'Université et pour Jean-Luc ROSSIGNOL.

Mme BÉBIN-MÉHAULT.- Juste une question. C'est à compter de quand ?

Le Président.- C'est fait, aujourd'hui.

8. Scolarité

8.1 Modifications du calendrier de contrôle des connaissances pour l'année 2008-2009

Le Président.- Nous allons faire le point de la situation dans nos composantes et nous allons essayer d'envisager ce que le Conseil d'administration peut décider sur cela. Le Conseil d'administration a, dans ses prérogatives, de voter les modalités de contrôle des connaissances. Vous savez que ces modalités de contrôle des connaissances doivent être décidées avant même la rentrée, affichées, etc. Il n'est pas dans les prérogatives du Conseil d'administration, mais nous allons le faire tout de même, de voter le calendrier. On peut

voter le calendrier, mais là où l'obligation du Conseil d'administration porte, c'est sur les modalités de contrôle des connaissances. Le calendrier peut évidemment être différent d'une composante à une autre, ceci ne pose pas de question particulière. Nous avons inscrit volontairement "modification du contrôle des connaissances". Nous ne sommes pas obligés de voter le calendrier, mais nous allons tout de même le faire ; on se prémunit contre des interventions diverses qui pourraient nous reprocher de ne pas l'avoir fait.

Nous allons envisager des situations, la situation de la fac de Sciences, le doyen est ici, la situation de SJEPG et la situation de la fac de Lettres. Est-ce que tu veux bien présenter la situation de la fac de Sciences, même si tu n'es pas là en tant que doyen, et nous dire les décisions qui ont été prises qui pourraient entraîner des modifications des contrôles des connaissances ou des calendriers ?

M. KADMIRI.- A l'UFR ST, comme il y avait eu 5 semaines de blocage, de suspension de cours, les TP n'étaient pas touchés par la mesure de suspension au même titre que les préparations à l'agrégation, le capes et les formations professionnelles telles que masters et licences professionnelles. Nous avons donc bien sûr convenu de tout rattraper sur 4 semaines. Dans le cadre d'une organisation dans le courant du deuxième semestre, nous avons proposé de rattraper les 4 semaines et de faire notre premier contrôle, la session d'examens, entre le 15 et le 23 juin.

D'après les dernières constatations, nous avons logiquement fini nos examens de la première session le 18 et pas le 23, sauf cas particulier, nous avons mis la deuxième session d'examens entre le 27 août et le 9 septembre. Ceci touche environ 1 000 à 1 800 étudiants, c'est-à-dire le L1, le L2 et une partie du L3 parce que toutes les formations qui proposaient un mois de stage dans la formation n'étaient bien sûr pas concernées par la mesure.

Pour le moment tout se passe très bien, tout est rattrapable et sera rattrapé. Voilà ce que je peux dire sur ce que l'on propose à l'UFR ST.

Le Président.- Le Conseil d'administration, après avoir entendu la proposition de l'UFR ST, peut, selon le principe que j'ai évoqué tout à l'heure, valider cette proposition.

Dans la discussion que nous allons avoir, bien que les choses, de mon point de vue, soient à déterminer dans le contexte, sachez tout de même que Madame le Recteur souhaite que nous appliquions aux trois composantes en cause la même règle.

Voilà Pour l'UFR ST. Je peux peut-être présenter, et vous m'aiderez, si vous le souhaitez, la situation à l'UFR SJEPG. Je prends ce qu'a dit le directeur lors de la conférence des directeurs organisée à cette occasion, c'est un peu plus de 4 semaines de cours qui n'ont pas été faits. Le dispositif mis en place par le directeur et son équipe vise à rattraper ces 4 semaines de cours, le temps est suffisant pour effectivement opérer ce rattrapage, et il envisage, un peu comme à la fac de Sciences mais avec des modalités différentes que nous devrons approuver, une session en septembre tout en disant : "nous ne souhaitons pas l'organiser". Ce n'est pas tout à fait cela, c'est : "nous ferons tout pour qu'il n'y ait pas de session en septembre". Autrement dit, ils vont essayer d'organiser des examens dans un calendrier qui permettra d'organiser la deuxième session au mois de juin, mais nous ne sommes pas certains d'y arriver. Ils se gardent donc la possibilité d'avoir une session en septembre pour avoir quelques rattrapages en septembre, son objectif étant de tout rattraper et de faire une deuxième session en juin. Voilà ce qu'il nous a déclaré.

M. HERBERT.- On s'est laissé ce délai, il est clair qu'au niveau des premières années on sera obligé d'utiliser septembre, c'est quasiment automatique, cela dépend des

matières, du retard pris, de tout cela. Mais il est évident que nous en aurons besoin.

Le Président.- Septembre est donc maintenu, peut-être pas pour toutes les années. En tout cas c'est bien ce qu'avait dit Pierre-Henry MORAND, il avait dit qu'il s'efforcerait de faire une session en septembre la moins lourde possible, parce qu'on a bien compris que septembre est un handicap pour tout le monde.

M. HERBERT.- On a convenu qu'entre juillet et août aucun examen ou cours ne serait donné, de toute manière.

Le Président.- D'accord, rien en juillet et août. Nous avons entendu le directeur de l'UFR ST, il n'y a rien non plus en juillet et août à l'UFR ST, sauf ceux du 27.

Chacun peut s'exprimer, mais on peut valider ce type de choses pour se prémunir. Reste à voir la question de la fac de Lettres que je vais résumer ainsi, le Conseil de gestion a pris l'initiative, il y a quelque temps, de proposer les examens semaines 19 et 20, c'est-à-dire la semaine dernière et cette semaine, sur des enseignements qui avaient été réellement effectués, et les enseignements qui ont été réellement effectués avant la période de blocage, et les enseignements qui ont été effectués pendant la période de blocage. Il y a effectivement eu, suivant les disciplines, des enseignements à l'UFR SLHS, c'est variable en fonction des disciplines, il y a eu de vrais enseignements, et puis il y a eu des dispositifs particuliers mis en place dans d'autres disciplines, des cours sur Internet, des rencontres en dehors de l'établissement, des pratiques différenciées. Ce que le Conseil de gestion a décidé, mais encore une fois, vous savez bien que ce n'est pas le Conseil de gestion de la fac de Lettres qui décide mais nous, ce qu'il a proposé comme décision c'est d'utiliser les semaines 19 et 20 pour faire des contrôles sur ces différents cours.

Semaine 19 et 20, semaine 19 je ne suis pas certain que les examens se soient déroulés dans de bonnes conditions. Vous me direz ce que vous en pensez. Semaine 20, nous y sommes, elle a démarré hier par le vote que vous connaissez mais que je vais tout de même rappeler. Je dois d'ailleurs dire qu'à ma demande un vote a été organisé à la fac de Lettres qui n'est pas un vote d'AG mais un vote d'étudiants avec des cartes d'étudiants et des urnes. Nous avons eu l'écoute de l'UFR pour l'organisation de ce vote, pas sur les questions posées, c'est-à-dire que les questions sont des questions fac de Lettres. Les questions étaient : oui ou non au blocage ? et : Etes-vous d'accord pour que l'on mette en place le dispositif voté par le Conseil de Gestion ?

Les résultats du vote sont dans la presse, si vous avez eu le temps de la lire aujourd'hui, c'est un tiers de votants, 33 % de votants, ce qui est bien, ce qui est important, donc un vote significatif, 65,5 % pour la levée du blocage. On peut donc parler d'une écrasante majorité pour la levée du blocage, et 63,3 % pour les modalités d'examens telles qu'elles ont été votées lors du Conseil de gestion.

Je souhaite à minima que ces dispositions soient mises en application.

La question est la suivante, et j'ouvre le débat, j'ai fait une proposition en conférence des directeurs, proposition que je vais refaire, et vous me direz, ce que vous en pensez. Je crois que dans cette histoire d'examens il y va évidemment de notre image, il y va de l'intérêt des étudiants, etc., on a entendu Pierre-Henri MORAND dire que dans les masters de la fac de Droit il n'accepterait pas de diplômes délivrés par la fac de Lettres cette année s'il n'y avait pas de rattrapage de cours. Vous êtes témoin de cette phrase disant que s'il n'y avait pas de reprise des cours il ne les prendrait pas en master. Il y va donc tout de même de notre image, même en interne, et encore plus de notre image en externe.

J'ai fait une proposition qui me paraissait raisonnable en conférence des directeurs,

on mélange un peu tout, les examens qui conduisent à des diplômes et les examens qui conduisent simplement au passage à l'année supérieure. Il me semblait que si on décernait des diplômes il fallait être attentif à ce que l'on décernait comme diplôme. Les diplômes que nous avons à décerner sont des masters et des licences, pour le doctorat nous allons considérer qu'il n'y a pas de problème, pour les masters 2 nous allons considérer qu'il n'y a pas de problème non plus, il n'y en a objectivement pas puisque le deuxième semestre de master, en général, est un semestre de stages, les étudiants sont en laboratoire ou en stage. Et nos étudiants de master étant tout de même moins nombreux que les autres, on peut penser qu'ils ont pris contact avec leurs enseignants. Restent les étudiants de licence 3 pour qui on nous demande de délivrer des licences après examen, évidemment, nous rejetons l'idée d'automaticité.

Pour les étudiants de L1 et de L2, j'avoue que j'ai un peu moins de souci, parce qu'il reste encore, pour un étudiant de L1, deux années pour acquérir ce qu'il n'a pas pu acquérir, on peut dont raisonnablement faire confiance à la conscience professionnelle de nos collègues pour qu'ils rattrapent le retard dans les années qui viennent, et de toute façon ils seront bien obligés de le faire, on peut difficilement progresser dans certaines matières si les fondamentaux ne sont pas acquis. Je n'ai donc pas trop de souci sur le fait que jusqu'à l'obtention de leur licence, c'est-à-dire jusqu'à l'obtention du L3, les retards occasionnés par la période de grève seront rattrapés. Je suis un peu plus circonspect concernant les L3, il me semble, et c'est la proposition que j'avais faite, je sais qu'elle n'a pas été entendue par l'assemblée des enseignants-chercheurs et des enseignants de la fac de Lettres, mais je la réitère, c'est de veiller tout particulièrement au L3 et donc de regarder très précisément sur les licences s'il n'y aurait pas matière, et je pense qu'il y a matière, à reprendre les cours sur les L3.

Je sais que cette idée passe très très mal et que les dispositions dans lesquelles sont les collègues et les étudiants de la fac de Lettres sont à prendre en compte, regardez les chiffres, il reste environ 450 étudiants pour la poursuite du mouvement. J'indique ce chiffre qui n'est pas un petit chiffre, il est important. J'entends bien, cela m'est remonté, que l'ambiance à la fac de Lettres n'est pas à l'acceptation de cette solution que je vous soumets tout de même. Cela dit, je suis assez content, du vote d'hier qui est un vote d'apaisement, me semble-t-il, et qui permet de redémarrer une activité universitaire dans cette UFR. Je crains simplement que cela ne soit pas suffisant. Je ne voudrais pas non plus que notre décision d'aujourd'hui réalimente un feu qui ne demande qu'à redémarrer.

Sachez, et votre information sera complète avant que nous ne commencions le débat, que Madame le Recteur fait assaut de coups de téléphone, pour vous dire simplement l'importance qu'elle porte à vos décisions, que le message qu'elle délivre, à Louis BERION et à moi, sur mon répondeur ou en direct, c'est : « S'il n'y a pas de reprise des cours à la fac de Lettres, je ne validerai pas les diplômes ».

Vous avez tous les éléments.

Mme BOQUESTAL.- Son propos est un peu plus modéré, simplement pour L3 et M2 elle tient à ce que les rattrapages soient organisés cette année pour les examens, en ce qui concerne L1, M2 et M1, elle souhaite que les rattrapages soient organisés au tout prochain semestre.

Le Président.- Merci de ces précisions. La Rectrice vote pour ma proposition, je vais le dire ainsi. C'est vrai que j'en ai discuté avec elle au téléphone, et j'ai senti que c'était une solution de compromis à la fois raisonnable de mon point de vue et qui permettait de sauver l'image de nos diplômes, puisqu'il s'agit tout de même bien de cela.

Nous pouvons, nous, Conseil d'administration, cet après midi, proposer cela comme solution à la fac de Lettres, je ne sais pas du tout quel écho cela peut avoir, je ne souhaite pas non plus remettre le feu aux poudres.

Les choses sont dites, vous avez la parole.

Mlle MAGAGNINI.- C'est une question que j'attendais parce que c'est bien qu'en Sciences et en Droit la situation redevienne normale, il est évident qu'en Lettres on sait tous que cela peut jouer à peu de chose pour mettre le feu aux poudres.

Juste quelques éléments. Je ne vais pas vous apprendre le suivi de la grève chez les enseignants-chercheurs et chez les étudiants à la fac de Lettres, il y a eu beaucoup de perturbations, mais il y a certaines sections où il y a tout de même eu quelques cours, et je crois que la question des examens se pose depuis plusieurs semaines, avant même les vacances, et je crois qu'il est indispensable de mettre un point à cette question et d'apaiser les tensions. Justement, à la suite de la réunion des directeurs d'UFR, Monsieur MARIAGE, responsable des études de l'UFR Lettres, a réuni les enseignants-chercheurs de l'UFR, il a posé des questions en ces termes sur la différence entre les L3, les L1 et les L2. Il se trouve que les enseignants-chercheurs ont voté unanimement qu'ils ne reprendraient pas les cours, que ce soit pour les L1, L2 ou L3. A partir de là je crois qu'il est plus prudent de mettre un point à toutes ces semaines de tension à la fac de Lettres, plutôt que reporter le problème, c'est-à-dire de faire un vote, de voter la reprise des cours qui n'aura effectivement pas lieu dans les prochaines semaines, et les problèmes vont se répercuter.

Par ailleurs, je comprends la position de Madame le Recteur parce que c'est Madame le Recteur, mais je ne comprends pas bien cette idée de vouloir une harmonisation, c'est presque hypocrite, c'est-à-dire que voilà les règles sur le papier tout en sachant qu'à l'UFR Lettres les choses ne sont pas si simples. Je pense qu'il est plus responsable pour tout le monde, et vous l'avez dit, vu l'ambiance qui régnait à l'UFR ces dernières semaines, des tensions extrêmes, je trouve qu'il est temps de décider des choses et de s'y tenir parce que c'est aussi pour cela que nous en sommes arrivés là, c'est parce que c'était compliqué entre l'administration de l'UFR, la présidence, le Rectorat, d'avoir une position et de s'y tenir, c'est pour cela que ce climat tendu s'est manifesté. Je crois donc qu'il ne faut pas raisonnablement décider de la reprise des cours éventuelle pour les licences 3, même si je comprends la distinction entre L1, L2 et L3, en sachant que ce ne sera pas appliqué, c'est donc remettre le problème sur la table. C'est-à-dire qu'il y a des étudiants qui reprendront les cours, il y en a qui ne les reprendront pas, et c'est remettre le problème à quelques semaines plus tard.

Sur cette question des examens, je porte tout de même un regard critique parce que j'ai une vision nationale de ce qui a pu se passer dans les fac à la pointe de la mobilisation, si je peux le dire ainsi. Régler le problème des examens une bonne fois pour toutes, d'ailleurs souvent en prenant le modèle des UFR de Sciences et de Droit, c'est-à-dire de rattraper des cours et d'organiser des examens, et aujourd'hui il n'y a tout de même pas de très nombreuses universités à être dans ce cas où la session des examens pose problème.

J'ai une motion à présenter que je lirai maintenant ou après, peu importe, je peux aussi la faire circuler, mais je pense qu'il est important de prendre des décisions qui sont certes jolies sur le papier, mais tout en sachant qu'elles seront applicables et que cela ne mettra pas le feu aux poudres dans une situation qui est déjà extrêmement tendue.

Le Président.- J'entends très bien votre message.

J'ai une crainte, et je ne sais pas si vous partagez cette crainte, je ne veux pas

déstabiliser ni la fac de Droit, ni la fac de Sciences.

Là où la Rectrice a raison, c'est dans l'équité générale. Je ne suis pas d'accord avec elle quand elle demande qu'on applique les mêmes, mais là où elle a raison c'est qu'il ne faudrait pas qu'une décision que nous prendrions cet après midi conduise les étudiants de la fac de Sciences ou de la fac de Droit à se demander pourquoi ils rattrapent les cours manqués. Mon souci est là. Maintenant, je trouve qu'il y a un pas très important qui a été franchi hier, et nous avons plutôt intérêt, en tant qu'établissement, à engranger ce pas significatif vers, au moins momentanément, un apaisement plutôt que de remettre de l'huile sur le feu.

M. CHAULET.- Je voulais simplement dire une chose, c'est que l'équipe de direction de l'UFR SLHS a géré difficilement, mais je crois au mieux, cette crise, et s'est sentie bien seule pendant de longues périodes, et je n'en fais pas partie stricto sensu, je ne parle donc pas pour moi.

Il serait dommage, aujourd'hui que l'on sort de la crise, grâce à elle en large partie, même si d'autres ont collaboré aussi à cette sortie de crise, il serait dommage qu'un certain nombre de conseilleurs qui ne sont pas les payeurs arrivent aujourd'hui pour fixer des normes et édicter des règles qu'il aurait été bien de proposer il y a quelques semaines, voire quelques mois.

D'autre part, je suis intimement persuadé que des collègues, puisqu'on cite des noms et des lieux, de l'UFR SJEPG, de ceux qui, le Président le rappelait, pensent n'avoir de comptes à rendre à personne, je ne serais pas du tout étonné que ces collègues disent : « je n'ai pas pu me rendre en cours, je n'y suis pour rien, il est donc hors de question que je rattrape le moindre cours », et je vous parie que ceci aura lieu. Alors soit nous nous donnons les moyens de tout surveiller, soit nous sommes des hypocrites.

M. FORTIER.- Je ne veux pas parler pour mes collègues de l'UFR SJEPG, je ne sais pas exactement comment les choses se passent, mais comme les professeurs de Droit sont interpellés je veux dire simplement quelle est ma position personnelle, et puis après je vous dirai ce que je pense de la situation à la fac de Lettres.

Personnellement, j'ai refusé de procéder aux évaluations chaque fois que les étudiants n'avaient pas suffisamment d'heures de cours, parce que je considère que la règle, non pas une règle qu'on inventerait et qu'on appliquerait maintenant à l'UFR SLHS, mais celle qui est connue depuis toujours, c'est qu'un diplôme doit sanctionner des enseignements délivrés dans le courant du semestre. Si les enseignements n'ont pas été délivrés, il ne peut pas être question d'évaluation. Pour ma part, si je n'ai pas un nombre suffisant d'heures pour évaluer, je l'indique à l'administration qui pourra prendre ses responsabilités, en mettant zéro à tout le monde, ou 10 à tout le monde, ou la note qu'elle jugera bon de mettre, mais en tout cas je ne peux pas participer à ce fiasco en faisant semblant d'évaluer des contenus non délivrés.

Voilà quelle était ma position à l'UFR SJEPG. D'autre part les cours à l'UFR SJEPG ont repris et sont programmés jusqu'au 30 mai, l'emploi du temps qui était prévu avant les vacances de Pâques, c'est-à-dire l'emploi du temps normal du deuxième semestre, a été prolongé de 3 ou 4 semaines, en tout cas jusqu'au 30 mai : l'emploi du temps absolument normal, complété par des heures que l'on peut éventuellement ajouter dans les trous lorsqu'on estime ne pas avoir suffisamment d'heures.

Voilà comment les choses se passent. Vous parlez de certains collègues qui ne feraient pas les heures, je ne sais pas, mais en tout cas l'organisation institutionnelle est celle-là.

Je vous livre un point de vue vraiment de principe sur ce qui se passe en Lettres, j'entends qu'il faut prendre en compte les situations particulières, c'est tout à fait évident, mais en même temps, en tant que membre d'un Conseil d'administration, je ne validerai pas une décision qui serait fondée sur des menaces de tension. Je pense qu'il est absolument élémentaire de proposer au moins 2 ou 3 semaines de rattrapage pour que les enseignants puissent se mettre à niveau leurs étudiants, et sur cette base évaluer leurs enseignements.

Le Président.- On peut peut-être segmenter les choses. On peut peut-être valider les propositions de la fac de Sciences et de la fac de Droit et regarder de plus près, et c'est ce que nous sommes en train de faire. Je ne souhaite pas intervenir dans des organisations qui sont déjà stabilisées concernant SJEPG et ST. Reste la question de la fac de Lettres.

M. FORTIER.- Les modalités peuvent être très différentes d'une UFR à une autre, mais les principes de base sont communs, nous devons évaluer sur un contenu à évaluer, et si on ne dit pas cela, on nie notre métier d'enseignant-chercheur, on dévalorise le diplôme universitaire, on n'est pas crédible et finalement on se tire une balle dans le pied.

Le Président.- Je ne suis pas certain que ce qu'on nous propose en Lettres soit une évaluation d'un contenu qui n'existe pas, on l'a dit tout à l'heure, il y a des contenus qui existent.

M. FORTIER.- Il y en a aussi qui n'existent pas, et effectivement, l'argument des heures complémentaires qu'on ne veut pas faire parce qu'on était censé être là, qu'on était disponible, etc., je pense qu'il est utilisé par des collègues qui disent qu'ils étaient là pour faire leurs heures, qu'on les en a empêchés, qu'ils ne vont donc pas faire des heures complémentaires.

Le Président.- Nous avons entendu.
Monsieur HERBERT, Mademoiselle MAGAGNINI et Monsieur KADMIRI.

M. HERBERT.- Je pense qu'on ne fait pas un débat un peu sur le fond, je pense que votre position, Monsieur le Président, est placée justement sur la forme : est-ce que l'on va prendre une décision sur des risques de tension ? Je crois que l'on doit vraiment s'interroger sur le fond des choses, et justement, est-ce que ce n'est pas incroyable que des gens refusent alors que toute une équipe pédagogique propose de décaler des examens, justement puisque le mouvement s'arrête de façon légitime, toute une équipe pédagogique se propose de rattraper, de faire des examens cohérents, ce qui irait dans le sens de l'intérêt des étudiants, est-ce qu'il n'est pas incroyable d'avoir un discours derrière qui consiste à dire : « non, merci » ? C'est incroyable !

Le Président.- Je vous entends bien, mais nous ne sommes pas dans la configuration où des équipes pédagogiques proposent cela, la configuration d'aujourd'hui c'est que les équipes pédagogiques ne proposent pas cela, elles disent qu'elles n'en veulent pas. Il y a eu une réunion des enseignants de la fac de Lettres…

M. DAUMAS.- Il n'y avait que 70 personnes sur 250.

Le Président.- Est-ce que tu crois que les gens qui sont aujourd'hui à Clermont-

Ferrand sont prêts à revenir faire des cours ?

M. DAUMAS.- Je ne fais pas voter les absents, je ne sais pas comment ils auraient voté. Je dis simplement qu'on ne peut faire voter les absents ni exciper d'un vote très minoritaire, c'est 1 / 5ème, ce n'est même pas le tiers des étudiants, c'est beaucoup moins que cela !

M. CHAULET.- Si vous le permettez, je veux juste ajouter une chose. Ma feuille de service indique 199,5 heures, je travaille à la fac de Lettres, à l'IUFM aussi, mais c'est annexe, si j'ose dire, pour la préparation des concours, et je n'ai manqué aucune heure, j'ai fait ces 199,5 heures. On ne peut donc pas dire qu'à la fac de Lettres les gens ne font pas cours depuis 2 mois. Certains n'ont sans doute pas fait cours depuis 2 mois, nous ne nous sommes jamais dotés de moyens de contrôle, et le Recteur justement, a les moyens de le contrôler et ne l'a pas fait.

Le Président.- Dans l'ordre, Lucie, Izabella et Marie-Pascale.

Mlle MAGAGNINI.- On parlait de la tension, eh bien oui, je pense que c'est de la responsabilité de l'administration de l'Université, du Président de l'Université, de prendre des décisions pour que les questions de tension, de violences, parce que c'est un climat vraiment particulier en ce moment, cela fait des semaines que cela traîne, et je crois que c'est de notre responsabilité de prendre ces décisions. Tu disais qu'on avait une chance avec l'équipe pédagogique, mais il se trouve qu'aujourd'hui, l'équipe pédagogique, ou en tout cas une partie qui s'est manifestée la dernière fois, je ne veux pas parler de toute l'équipe pédagogique, refuse de reprendre les cours. Moi, je me place du côté des étudiants, et je voudrais tout de même rappeler que l'initiative de ce mouvement c'était les enseignants-chercheurs, et je crois qu'il faut le rappeler, parce que c'est tout de même assez facile, je trouve, de la part de certains enseignants-chercheurs, pas tous, de demander le soutien le 2 février quand on se met en grève et que 3 mois après il n'y a plus personne !

Je crois que la question concerne les étudiants, à la fac de Lettres, qui ont eu zéro heure de cours, et là on peut se poser la question du sens du contenu du diplôme. Mais je crois que ce n'est pas une attitude responsable de laisser les tensions se perpétuer, de prendre des décisions hypocrites qui ne seront pas appliquées et qui vont répercuter les tensions encore pendant les prochaines semaines, et ce n'est pas une attitude responsable de faire payer une grande majorité d'étudiants qui n'ont pas eu cours alors que cela ne dépendait pas d'eux, et je pense qu'il est important de le rappeler.

Mme THOMAS.- Je veux juste préciser un certain nombre de choses qui sont dites et dont je pense qu'elles ne sont pas vraies. La première chose concerne l'erreur qui a eu lieu hier, ce n'est pas un vote pour la reprise des cours, c'est un vote pour un déblocage de la fac pour que les partiels puissent se tenir. Ce n'est pas du tout la même chose. Aucun étudiant, hier, n'a voté la reprise des cours, ils ont voté la tenue des partiels.

Le choix qui se posait à la fac de Lettres n'est pas du tout le choix entre partiels immédiats et partiels après un rattrapage des cours, le choix qui s'est posé à la fac de Lettres c'était le choix entre la validation automatique et la tenue de partiels aménagés définis pas le Conseil de gestion. Soyez-en sûrs, on est dans cette optique-là à la fac de Lettres, et pas du tout dans l'optique que vous voulez soutenir ici.

Sur le fait que l'on va remettre des diplômes qui n'ont pas de valeur, nous, les enseignants-chercheurs, nous faisons violence pour faire passer des partiels aménagés, ce

n'est pas notre choix d'enseignant-chercheur de procéder de cette manière. La situation est exceptionnelle, nous ne voulons pas donner des diplômes pour rien, nous sommes dans une situation où nous n'avons pas le choix, tout simplement. Nous avons donc choisi collectivement la solution qui nous paraissait être une solution applicable, et une solution de sortie. Il n'y a pas d'autre solution de sortie aujourd'hui à la fac de Lettres.

Encore une chose que je souhaite corriger, la non reprise des cours ne vient pas du fait que les enseignants-chercheurs refusent de rattraper les cours. Dans l'optique que vous présentez, c'est-à-dire qu'on ne veut pas travailler plus, ce n'est pas du tout cette optique-là. Cette non reprise des cours est motivée par deux choses, la première chose c'est que nous sommes toujours en situation de grève à la fac de Lettres. La grève n'a pas été arrêtée à la fac de Lettres, et le vote était un vote d'étudiants. Comme je vous l'ai dit, c'était un vote pour la tenue des partiels, il n'y a pas eu de vote d'enseignants-chercheurs pour l'arrêt de la grève, et maintenant, comme le dit Rudy et plusieurs d'entre vous, nous sommes à la source de ce mouvement, et nous n'avons pas voté la levée des grèves, et aucun syndicat aujourd'hui n'a donné l'ordre de levée de la grève.

M. FORTIER.- Vous êtes gréviste ?

Mme THOMAS.- Oui. Nous, nous sommes toujours en grève à la fac de Lettres.

M. FORTIER.- Vous êtes déclarée en grève ?

Mme THOMAS.- Attendez, je n'ai pas fini. Je veux bien polémiquer avec vous après mais je voudrais juste finir mon intervention.

M. FORTIER.- Pardon.

Mme THOMAS.- Même si on vote aujourd'hui la reprise des cours, certains de mes collègues ne reprendront pas les cours, cela doit être une évidence. Certains reprendront peut-être. C'est la première raison pour laquelle nous ne pouvons pas rattraper les cours.

La deuxième est une raison qui a trait à des négociations qui ont été menées avec des étudiants. Les étudiants, à la fac de Lettres, se sont opposés au rattrapage de cours pour des raisons sociales. Je sais que c'est partout, mais à la fac de Lettres nous avons 50 % d'étudiants boursiers qui ont refusé de revenir à la fac pour le rattrapage des cours, et comme nous nous sentons responsables, pas coupables mais responsables de la situation d'aujourd'hui, nous avons accepté cette négociation avec les étudiants.

Je réponds aussi à la question d'équité, on ne peut parler d'équité entre la fac de Sciences, la fac de Droit et la fac de Lettres, nous sommes en grève depuis 12 semaines. Vous avez été en grève pendant 4 semaines. Donc dans l'histoire c'est nous qui sommes le plus pénalisés, nous ne sommes pas fiers d'avoir été en grève pendant 12 semaines, nous y avons été contraints. Nous sommes déjà pénalisés, nos étudiants sont déjà pénalisés parce que nous avons été en grève. Alors je n'entends pas cette histoire d'équité, vous pouvez vous en sortir, nous, nous essayons de nous en sortir du mieux que nous pouvons, et de toute façon nous sommes les plus pénalisés dans cette histoire.

Le Président.- Il y a plusieurs choses sur lesquelles je voudrais réagir, premièrement sur cette histoire de grève, un certain nombre d'enseignants sont en mouvement actuellement, utilisez le vocabulaire que vous voulez, mais de grâce, vous

n’êtes pas en grève depuis 2 mois, parce que jusqu’à la preuve du contraire vous avez touché votre salaire intégralement, j’aimerais donc que l’on fasse très attention avec les mots, vous n’êtes pas en grève, vous refusez de faire vos cours, ce n’est pas tout à fait pareil. Lorsqu’on fait grève, on se déclare en grève et on perd un trentième de son salaire par jour de grève, ce qui n’est pas du tout votre cas.

M. FORTIER.- Certes, mais que l’on refuse de faire cours alors qu’on en a la possibilité, et que dans le même temps on ne soit pas déclaré gréviste, cela mérite sans doute une autre qualification.

Le Président.- J’avais une deuxième partie d’intervention. Je n’accepte pas cette idée de dire : « On ne reprend pas les cours parce qu’on a une majorité d’étudiants boursiers ». Je dirais exactement le contraire, c’est parce qu’on a beaucoup d’étudiants boursiers qu’il faut reprendre les cours. Faites attention à votre rhétorique. On ne peut tout de même pas dire les choses aussi simplement que cela. Maintenant, je comprends ce qu’il y a derrière ce que vous venez de dire, mais ne le dites pas comme cela, c'est parce qu’on a des étudiants boursiers que l’on doit être beaucoup plus attentif à leur situation.

M. CHAULET.- Juste quelques mots. Si vous aviez voulu entendre l’opinion de la direction de la fac de Lettres, il aurait fallu auditionner le doyen, son équipe. Je ne suis pas ici pour parler de la fac de Lettres et ma collègue non plus, elle a été élue sur la liste de Monsieur PICART, et en aucun cas comme représentant de la fac de Lettres.

Je pense que ces discours sont en passe de ne pas être bien compris.

Le Président.- Nous avons entendu, et tu le sais très bien, les directeurs de composantes qui ont été réunis la semaine dernière, nous n’avons pas entendu Monsieur GONZALES mais je l’ai vu, nous avons entendu André MARIAGE.

M. DAUMAS.- Je suis d'accord avec Rudy, je ne parlerai pas non plus au nom de la fac de Lettres dans mon propos.

J'entends bien ce qu’on nous dit sur le fait qu’il y a un risque de rallumer l’incendie, à supposer qu’il soit éteint, mais en même temps je ne pense pas que les questions que nous avons posées étaient les bonnes questions. Les questions que nous avons posées étaient les seules aptes à maintenir cette situation équivoque, et nous avons fait une grosse erreur. En même temps, nous avons une contrainte, c'est que les diplômes doivent être validés par quelqu'un, qu'on le veuille ou non, qui est le Recteur. Si le Recteur ne valide pas les diplômes, je n'ose imaginer ce qui va se passer, c'est-à-dire que là on joue non seulement avec l’avenir des étudiants pour cette année de L3, on joue avec la qualité des diplômes, et on joue avec l’avenir de l’UFR. Combien aurons-nous d’étudiants dans les années qui viennent si les familles intègrent l’idée que l'on peut donner des diplômes bidons ? J’avoue que c’est une situation qui me fait très peur, et il me semble, suite à ce qu’a dit Rudy CHAULET, qu’il y a des gens qui ont fait cours, il y a des gens qui ont fait un peu, ou sous des formes différentes. Il me semble qu’il y avait là une possibilité, mais la décision du Conseil de gestion qui a consisté à céder aux exigences de l’AG à la veille des vacances était la pire des décisions, c'est-à-dire qu’on a créé une situation intermédiaire qui est la validation automatique sans validation automatique, et il aurait fallu à ce moment-là décider que l'on reprenait pendant les vacances de Pâques la deuxième semaine et qu’on organisait un rattrapage sur 4 ou 5 semaines. Les étudiants seraient venus ou ne seraient pas venus, c'était leur responsabilité, mais ce n’était pas la nôtre. Maintenant, évidemment,

on a laissé passer un certain nombre de semaines, ce qui rend difficile l'organisation d'un plan de sauvetage. Cela dit, il reste encore des semaines, donc on peut peut-être encore faire quelque chose.

Mais je crois qu'il faut que l'on réfléchisse bien aux deux termes de la contradiction dans laquelle nous sommes, d'un côté ce que peut faire une petite minorité de pyromanes et de l'autre ce que peut faire la Rectrice.

Mme BOQUESTAL.- Pour avoir eu une conversation avec le Recteur sur ce point particulier, je voudrais déjà dire qu'effectivement, le problème des grèves et des retenues sur salaire n'est pas du tout anodin pour elle, donc effectivement, si les enseignants de la fac de Lettres prétendent qu'ils sont en grève depuis 12 semaines, je pense que cela va faire mauvais écho auprès de Madame le Recteur.

En deuxième point, je voudrais répondre à Monsieur CHAULET, pour en avoir aussi parlé avec Madame le Recteur, que les enseignements qui auront été effectués n'ont pas à être récupérés, c'est uniquement ceux qui n'ont pas été effectués.

Troisième point, sur l'arrangement avec les étudiants, ce n'est pas aux étudiants et aux enseignants de décider comment ils vont être validés, c'est le Conseil d'administration. Et enfin, Madame le Recteur est d'accord avec vous sur les étudiants boursiers, ils ont une obligation d'assiduité pour recevoir leur bourse, il vaut donc mieux pour eux qu'ils puissent passer leurs examens.

Le Président.- J'ai entendu qu'on ne pouvait pas faire revenir les étudiants parce qu'ils travaillent ! Un étudiant étudie.

M. NOTARO.- J'ai deux questions. Dans le cas où les examens se tiennent selon les modalités définies par le Conseil de gestion de l'UFR SLHS, si un étudiant pose un recours au Tribunal Administratif, que se passera-t-il ?

Deuxième question, pour les filières qui sont sélectives, je pense par exemple aux M1 de psycho, que fait-on des étudiants qui passent de M1 à M2 ? Quels sont les critères de sélection dans le cas où il n'y a pas eu de cours ?

Le Président.- Demandez aux enseignants de psycho, je ne peux pas vous répondre.

M. NATORA.- Certes, mais ce sera tout de même un problème, parce qu'il y a des étudiants qui seront mis sur le carreau et nous n'aurons pas de raison justifiable.

Le Président.- Sur la question du Tribunal administratif, que voulez-vous dire ?

M. NOTARO.- Que dit la loi en matière d'examens, est-ce qu'on ne doit pas assurer 80 % des cours pour pouvoir passer un examen ? Si un étudiant pose un recours au tribunal administratif et que l'administration perd, qu'est-ce qui se passe ensuite ? Est-ce qu'on réorganise des examens, est-ce qu'on traite au cas par cas, comment cela se passe ?

Le Président.- Ce n'est pas la première grève, ce n'est pas la première fois qu'on essaie de trouver des solutions pour sortir d'une crise, puisque la question est bien là, comment sort-on de la crise ? On ne sortira pas de la crise avec le Tribunal Administratif.

M. DAVID.- J'ai un peu de mal à y voir clair, en étant un peu extérieur au

mouvement et en étant ici comme représentant du Conseil Economique et Social, je suppose qu'à un moment donné il va falloir voter pour une décision, et je dois dire que je suis très partagé par rapport à la première proposition que vous faisiez qui me semblait être une proposition de compromis acceptable, il y avait le cas particulier des L3 à traiter et en même temps de tenir compte tout de même du contexte. Je comprends bien également les arguments de dire qu'il y a une situation, mais l'objectif est tout de même de sortir à un moment donné de la situation de blocage, et j'ai un peu de mal à y voir clair et notamment je n'ai pas retenu les calendriers, pourquoi la fac de Lettres a-t-elle décidé de mettre en œuvre les partiels dans les deux semaines qui viennent ? Si j'ai bien compris la semaine précédente et celle qui vient. Et pourquoi pas dans un délai qui permettrait éventuellement d'organiser, si nécessaire, c'est clairement du compromis, mais des cours de rattrapage qui permettraient au moins d'avoir un calendrier moins serré qui fait que là c'est un peu brutal, c'est soit maintenant soit jamais, et j'ai l'impression que du coup tout le monde est face à un choix à la vie ou à la mort. J'ai l'impression que c'est un calendrier qui bloque les discussions.

Qu'est-ce qui empêche de dire que la fac de Lettres organise des partiels dans 3 ou 4 semaines ? Et d'ici ces 3 à 4 semaines de voir ce qu'il est possible de faire.

Le Président.- Nous avons raisonnablement encore du temps, on peut aller jusqu'en septembre. Pourquoi 19 / 20, je n'en sais rien, j'imagine, mais je n'ai pas vérifié, que c'était les dates qui avaient été retenues avant.

Je comprends votre embarras, comprenez le nôtre !

Mme BEHRA-LAINE.- Sur les semaines 19 / 20, c'est les semaines qui avaient été prévues au départ pour la première session d'examens, et le Conseil de gestion, sachant qu'une partie des enseignants refuse de reprendre les cours, mais avait accepté de définir une base de travail avec les étudiants, en les rencontrant, en donnant des polycopiés, en définissant des thèmes de réflexion, du travail à la maison, etc., ils avaient donc rencontré les étudiants et donné 5 semaines de travail pas sous forme de cours mais sous une forme différente, et avec évaluation à l'issue de ces 5 semaines.

Maintenant, il y a eu à la rentrée un blocage de la part de certains étudiants qui ont, en fait, mis à mal ce dispositif qui avait été voté par le Conseil de gestion, et j'ai le regret de vous dire que le Conseil de gestion, il n'est peut-être pas aussi important que le CA mais ce sont tout de même des élus, et ce ne sont pas des gens qui se sont mis à quatre pattes devant l'AG, mais ce sont des élus et certains d'entre eux se sont engagés dans le mouvement, et forcément se retrouvent sur une position qui est finalement une position de compromis et de sauvetage de ce semestre-là, sachant qu'on ne peut pas se permettre de laisser un semestre, c'était ça le problème. Donc, soit, comme vous l'avez dit, c'est l'administration qui prend la décision de mettre 10 sur 20, sauf que l'administration ne peut pas prendre ce genre de décision, c'est seulement le jury qui peut prendre une décision de noter ou de ne pas noter un semestre, sauf erreur de ma part, et de toute façon cela ne peut pas être une décision administrative au sens strict du terme.

C'est pareil, maintenant on arrive un peu après la bataille au Conseil d'administration, parce que les choses sont intégrées d'une certaine manière par les étudiants. 1 200 étudiants, ce n'est peut-être pas beaucoup sur 4 500, mais il faut savoir qu'il n'y a jamais 1 200 étudiants en permanence à la faculté des Lettres, ils sont en stage, etc., et nous sommes d'ailleurs dans une situation très variable parce qu'il y a des sections qui ont fonctionné, notamment certaines sections de 3ème année de LA où ils sont partis en stage, par exemple. Il y a des choses très très différentes selon les cas, et maintenant,

arriver et dire : « ce que vous avez décidé en Conseil de gestion, ce n'est pas valable, le soutien des étudiants n'est pas valable », on retombe dans le chaos et on repart pour un tour, sachant que les enseignants ne reprendront par les cours, parce que les enseignants qui sont encore dans le mouvement ne reprendront pas les cours, à mon avis.

Le Président.- J'ai bien conscience de cette difficulté, mais si on arrive un peu en retard c'est aussi parce qu'il n'est pas très facile de tenir un Conseil d'administration.

Mme BEHRA-LAINE.- Je n'ai pas bloqué le Conseil d'administration, d'une part.

Le Président.- D'autres l'ont fait.

Mme BEHRA-LAINE.- D'autre part, il y a peut-être d'autres moyens de discuter, parce qu'il y a effectivement ce qu'a dit Rudy CHAULET tout à l'heure, je pense que la direction de la fac de Lettres a été un peu seule et n'a pas forcément non plus osé investir le terrain, on s'est donc retrouvé finalement à prendre des décisions en Conseil de gestion, mais c'était aussi pour sauver l'année des étudiants.

Le Président.- Ayons tous à l'esprit que nous sommes dans un mouvement national, que les informations d'hier soir et de ce matin font plutôt apparaître Besançon dans du calme alors qu'ailleurs ce n'est pas le cas, je pense à Grenoble où les choses se radicalisent encore plus. C'est aussi une donnée à prendre en compte.

Je crois qu'il faut qu'on arrive à trouver une solution à partir de la proposition que je formule. On ne peut pas sortir du Conseil d'administration en disant : « c'est bien comme ça », et je suis persuadé qu'il n'y a pas une majorité capable de se dégager là-dessus. On ne peut pas sortir non plus du Conseil d'administration en disant qu'il faut reprendre les cours à la fac de Lettres et c'est tout, puisqu'à un moment donné il faut se rendre compte tout de même qu'il faut trouver des solutions possibles, sinon on ridiculise les Conseils d'administration et son autorité.

La solution du L3 est, me semble-t-il, une solution de compromis. Il va falloir trouver, à partir de cette base-là, quelque chose. On ne peut pas sortir en disant que c'est bien et que l'on valide tout. D'un autre côté, j'aimerais tout de même donner l'image d'une université responsable qui a su reprendre les cours quand il n'en manquait pas trop, et qui, à la fac de Lettres, est capable aussi de trouver une solution.

Mlle MAGAGNINI.- J'entends effectivement beaucoup la position de Madame le Recteur quant à la validation des années dans le cadre des diplômes, je l'ai dit mais je le redis, vous dites qu'on a su régler la situation, je ne le pense pas, je pense que l'Université de Franche-Comté et dans les 10 dernières universités qui n'ont pas su régler complètement la question des examens, parce que l'administration n'existait pas, n'en déplaise à certains qui bloquent les Conseils d'administration, la fac de Lettres s'autogérait parce que l'administration ne prenait pas des décisions et ne les appliquait pas. Aujourd'hui, vous parliez de pyromanes, je crois que les pompiers, maintenant c'est nous, c'est à nous de régler la crise et de prendre des décisions qui seront appliquées. Distinction licence 1, licence 2, licence 3, certes, sauf que dans les faits cela ne va que repousser le problème, c'est-à-dire qu'il y a des étudiants qui auront cours, il y en a qui n'auront pas cours, et je suis désolée de vous le dire, mais les étudiants étudient et on ne peut pas nier qu'aujourd'hui il y a un étudiant sur deux qui se salarie pour payer ses études, l'essentiel de ce salariat se faisant sur la période de mi-juin à fin août.

Le Président.- Oui, mais nous n'y sommes pas ! Nous sommes au mois de mai ! Je connais la réalité sociale, mais ne l'utilisez pas comme argument, ce n'est pas crédible.

Mlle MAGAGNINI.- J'ajoute, pour terminer, et avant de vous lire la motion que j'ai terminée et que j'aimerais bien vous lire, à l'heure où l'on parle les étudiants passent et terminent leurs examens, c'est-à-dire que depuis la semaine dernière il y a certains examens qui se sont tenus, et aujourd'hui les étudiants passent leurs examens, c'est-à-dire que l'administration leur a dit que leurs examens auraient lieu la semaine dernière et cette semaine, à l'heure même où on parle.

M. KADMIRI.- Par rapport à l'UFR ST ou même SJEPG, je pense que la situation n'est pas aussi facile, elle est fragile. Pas plus tard qu'hier les étudiants sont venus chercher les urnes et les isoloirs pour aller voter pour le blocage. Cela veut dire que chez nous aussi cela peut reprendre demain, c'est pour cela qu'il faut faire attention à ce qu'on dit.

Maintenant, j'ai bien entendu ce qu'a dit notre étudiante, est-ce que les étudiants, aujourd'hui, souhaitent voir dévaluer leur diplôme ? Je ne le pense pas. C'est pour cela que je vais redire, excusez-moi, ce qui a été dit en conclusion lors de la conférence des directeurs, nous nous sommes tous exprimés et je crois que nous avons été unanimes pour proposer à la fac de Lettres de faire un rattrapage, nous étions partis sur 3 semaines, et je crois qu'on avait conclu 4 semaines pour redonner une autre image, pour le bien de nos étudiants, pour l'UFR SLHS et pour l'Université.

On ne peut pas dire, comme l'a dit notre étudiante tout de suite, que les étudiants sont aujourd'hui en train de passer leurs examens, sur quel contenu, pour certains ?

Si je prends quelques exemples, j'étais avec quelques personnels qui parlaient de leurs enfants à la fac de Lettres inscrits en anglais qui n'ont pas fait une seule heure et à qui on a demandé de faire 2 DM, et ils auront leur examen sur cela ! Alors qu'ils ne sont pas allés en cours ! Je parle pour certains. Je ne parle pas de l'UFR ST où certaines peut-être un peu plus professionnelles qui ont fait ce qu'il fallait faire.

Maintenant, concernant les enseignants, je le dis tout de même, il y a tout de même une autorité à l'université et même plus haut, on ne peut pas accepter qu'un enseignant dise : « Je refuse de faire », S'il refuse, on retient sur le salaire. On ne peut pas accepter cela !

On va demander aux enseignants de SJEPG et de la fac de Sciences de tout faire pour faire leurs enseignements, un emploi du temps d'une semaine ! On leur demande de ne pas rater une année, et on va accepter que certains enseignants de la SLHS ne fassent pas leurs enseignements, et on va peut-être leur payer des heures complémentaires, je trouve que ce n'est pas normal.

Il serait bien de conseiller au moins les collègues de SLHS en leur demandant de faire l'effort de mettre quelques semaines de rattrapage, d'abord en L3 comme tu l'as dit tout à l'heure, et de ne surtout pas dire que pour le L1 et L2 on s'arrangera, on rattrapera l'année prochaine, on sait bien que cela ne se fera pas ou peu. Parce que l'Université survivra, l'année prochaine, avec la masterisation, imaginons que les étudiants repartent en grève, ils vont avoir ceci en mémoire et diront que l'année dernière on a laissé les gens de 1ère et 2ème année à la fac de Lettres, il faut donc tenir le coup, comme cela s'est dit à la fac de Sciences. Il s'est dit qu'on était en train de donner 12 et de valider 12, ceci parce que les étudiants rêvent.

Je crois qu'il serait tout de même dangereux de notre part d'aller vers cela. Il faut tout de même être strict.

Mme BEHRA-LAINE.- C’est exactement pour éviter une demande de validation automatique que les enseignants avaient organisé une base de travail et des examens.

M. KADMIRI.- Il y a un minimum à faire.

M. FORTIER.- Je pense que Monsieur KADMIRI a raison, il faut être strict sachant que c’est dans l’intérêt des étudiants. Ce sont les premiers intéressés à ces mesures.

Je serais étonné que les étudiants refusent d’avoir des heures qui correspondent à leurs attentes, ils seront sans doute minoritaires. J’ai même demandé, pour mes étudiants de M1, d’assurer des heures l’an prochain lorsqu’ils seront en M2 pour qu’ils puissent avoir l’ensemble de l’enseignement promis, sur les deux années du Master 2, et les étudiants sont contents parce qu’ils sortiront avec un Master 2 qui aura effectivement la valeur qui leur avait promise.

Quant aux enseignants, je suis parfaitement d’accord avec ce que tu viens de dire. De deux choses l’une, soit vous êtes grévistes, soit vous faites les cours, et si vous êtes grévistes, vous êtes déclarés.

Mme BEHRA-LAINE.- Vous verrez ce que cela va donner, il y en a qui seront grévistes et cela n’arrangera pas la carte des étudiants.

M. KADMIRI.- On fera faire des heures par d’autres enseignants.

Mme BEHRA-LAINE.- Vous ferez venir des enseignants de maths en anglais, ce sera amusant ! Il faut être réaliste !

Mme SCHIRRER.- Je voudrais témoigner d’un Conseil de gestion qui a eu lieu à l’UFR Lettres, et je plaignais vraiment la position de Monsieur GONZALES qui n’avait vraiment pas une position facile et qui a essayé de voir, effectivement, avec des gens qui ne voulaient pas faire cours, ce qu’il pouvait proposer comme solution pour qu'il y ait tout de même du contenu.

Je ne suis pas du tout enseignante, je ne peux donc pas dire ce que valait ce contenu, mais il y avait des ouvrages à lire, il y avait sur Internet, il y avait différentes façons, et les étudiants auraient été interrogés sur ce contenu.

Je ne dis pas si c’est valable ou pas, mais il a essayé de trouver une solution de compromis avec un auditoire qui était tout de même radical, engagé.

Le Président.- Je crois que la direction de la fac de Lettres n’est pas concernée par ce que nous sommes en train de dire. J’entends bien que le doyen a fait ce qu'il a pu pour en sortir le mieux possible, on voit d'ailleurs bien que l’on va vers un apaisement. Ecoutez ce qui se passe sur d’autres universités, ce sont essentiellement les composantes Sciences humaines qui sont encore dans le mouvement aujourd’hui, alors qu’à d’autres endroits cela se radicalise, à Bordeaux III on envisage de fermer carrément, fermer administrativement, c'est-à-dire qu’il n’y aura pas de diplôme, etc. Nous ne sommes pas dans les situations les pires, même si ce n’est pas satisfaisant.

M. DAVID.- Je voudrais savoir en quoi il serait choquant de proposer un report de 3 à 4 semaines de la tenue des examens à la fac des Lettres, dans le laps de temps qu'il y a entre aujourd'hui et 4 semaines, libre à chacun de prendre ses responsabilités, ceux qui ont

fait cours ne sont pas tenus de rattraper les heures qu'ils ont faites, et ceux qui continuent à être dans un mouvement de grève continueront à être dans un mouvement de grève, mais j'ai l'impression que cela donnerait un peu de temps. Il y a tout de même un rôle du CA, un rôle politique, à la fois d'entendre ce qui se passe dans les Conseils de gestion, mais aussi de dire qu'il y a tout de même une certaine garantie à donner par rapport au contenu des diplômes qui peuvent être délivrés, c'est le cas particulier notamment des L3.

Mme THOMAS.- Je voudrais juste répondre. Nous sommes dans une situation où il y a déjà une première session de passée qui a été organisée, il y a donc une partie des étudiants qui se sont présentés la semaine dernière pour passer ces partiels-là, un certain nombre ont eu lieu, d'autres n'ont pas eu lieu, il y a eu des blocages. A partir de cette semaine, il y a une deuxième session des mêmes partiels qui est organisée, il y a donc de nouveau des étudiants qui se présentent à cette session. Si demain on annule tout ce qui a été fait, tout ce qui a été proposé pour sortir de la situation, on ne sait pas quel nombre d'étudiants nous allons récupérer pour une troisième session organisée dans un mois.

Le Président.- La difficulté qui a été évoquée ici peut se résoudre, je ne sais pas si elle peut se résoudre politiquement, en tout cas elle peut se résoudre administrativement, les notes obtenues dans le cadre des épreuves qui viennent de se dérouler peuvent être considérées comme des notes de contrôle continu, donc on reprend les cours et ces notes se cumulent. Je n'y vois pas de difficulté, à part ceux qui ne veulent pas le faire, mais si jamais personne ne veut le faire, on peut toujours prendre les décisions que l'on veut, mais cela ne se fera pas.

Je crois tout de même qu'il est de notre responsabilité de prendre une décision et de donner un message, et le message ne peut pas être que c'est l'AG qui pilote l'Université.

Mlle MAGAGNINI.- Ce n'est pas ça, vous l'avez entendu, l'AG demande la validation automatique tout en sachant qu'elle ne l'aura pas. Ce n'est pas l'AG, c'est l'administration de l'UFR qui a pris des décisions et qui tente de les faire appliquer.

Le Président.- Nous allons aider l'administration de l'UFR en lui disant que ce qui s'est passé va dans le bon sens, qu'il y a effectivement des épreuves d'examens, je ne sais pas comment formuler cela, mais que pour les L3 on veut une reprise des cours, ou en tout cas une expertise licence par licence avant de délivrer le diplôme sur les modules qui ont été faits. Je pense qu'il faut envoyer un message comme cela, mais je ne sais pas si celui que je suis en train d'indiquer est le bon.

Nous sommes attendus par la presse qui, demain, va titrer sur notre décision. Ce n'est pas la question mais je veux dire que le Conseil d'administration a une responsabilité, et que l'on peut se déjuger en tant que Conseil d'administration si on n'a pas le courage de prendre les décisions qu'on a envie de prendre.

Qui prend la parole ? Et après je vais essayer de tenter une proposition que l'on va mettre temporairement aux voix, et puis je vous laisserai lire votre motion.

M. FORTIER.- Cette proposition que vous nous faites qui ne concerne que les licences 3 est déjà clairement un compromis, il faut bien le voir comme ça.

Le Président.- C'est un compromis, mais qui me semble raisonnable.

M. FORTIER.- Il me semble absolument raisonnable, mais c'est déjà un

compromis, on ne peut pas compromettre encore sur ce compromis.

Le Président.- Il me semble que la notion de délivrance des diplômes, et donc de délivrance d'une licence, est peut-être à distinguer du reste.

Je ne retiens pas ce que j'ai entendu sur ma gauche concernant les promesses de rattrapage des contenus en L1 et en L2. Je crois qu'aujourd'hui il y a un dispositif possible qui permet de mettre en place la garantie que les contenus de L1 et de L2, je dis bien les "contenus" parce qu'aujourd'hui il y des examens qui conduiront à l'évaluation de modules, on ne peut donc pas discuter de cela, ces modules seront validés sur des contenus minimaux, nous accepterions l'idée de les valider. C'est simplement les contenus qui ne seront pas suffisants, et nous faisons confiance aux collègues.

Cela dit, si on prend l'exemple des psychologues donné par l'étudiant, ils n'ont pas intérêt à mettre en M2 des étudiants qui ne connaissent pas le minimum. C'est pareil pour les historiens. Et à la limite on peut accompagner cette volonté, il faut mettre l'ensemble de nos préoccupations pour l'intérêt des étudiants, si jamais il y a besoin que l'Université accompagne ce mouvement dès la rentrée prochaine, on le fera, ce n'est pas un souci, c'est les étudiants qui priment. Ce qu'il faut, c'est sortir de la crise maintenant, il ne faut pas que l'on soit trop autoritaire ou trop je ne sais quoi, il faut qu'on arrive à trouver une solution pour dire qu'on attend une reprise des cours.

Est-ce que c'est crédible ? Je m'adresse à la fac de Lettres.

M. KADMIRI.- Je veux simplement dire que, comme le disait notre collègue, c'est un compromis, et il faut faire attention à ce que l'on va dire sur les L2, que l'on dise que les collègues vont trouver une solution, mais si on dit que pour le L3 on va proposer un rattrapage sur 2, 3 ou 4 semaines avec examens au bout, on va donc finalement laisser passer les L2, je vois déjà les titres dans les journaux : « La première année et deuxième année ont été données aux étudiants ». Il faut que l'on fasse attention !

Le Président.- Non, non, puisqu'il y a des examens en ce moment, il y avait des contenus, et c'est comme cela qu'il faut présenter les choses. Il y a des examens, il y a des contenus, c'est de la pédagogie différenciée, ce n'est peut-être pas de la pédagogie habituelle.

M. KADMIRI.- Il faudra l'expliquer et faire attention à ce que l'on va dire.

Maintenant, ce compromis à cette proposition, d'après ce que dit notre étudiant, imaginons que les collègues le rejettent en bloc en disant qu'ils ne feront rien en L3, que se passe-t-il ?

Le Président.- On continue, on laisse les sessions d'examens comme elles ont été programmées, on laisse l'UFR – et j'ai confiance en l'UFR – organiser son calendrier de manière à ce qu'il y ait peut-être un décalage d'une semaine, je ne sais pas comment l'UFR va se comporter sur ce calendrier. Cela fait partie d'un certain nombre de notes qui vont être obtenues et qui permettront de valider les modules L2 et des modules de L3, puisque j'imagine qu'il y a des modules de L3 qui sont concernés. On demande simplement, pour délivrer le diplôme, et là c'est nous qui prenons cette responsabilité, que pour les L3 il y ait en plus une reprise des cours, en tous les cas quelque chose qui aille dans ce sens, qui subit une autre validation, et on en a encore le temps jusqu'au mois de juin.

Mme MEYER.- s'il n'y a pas ?

Le Président.- S’il n’y a pas, il n’y a pas de diplôme, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Mlle MAGAGNINI.- Je suis désolée, c’est quitte ou double. Nationalement, les examens se passent dans de bonnes conditions, je n'imagine pas, ou en tout cas j'attends de voir, que la Rectrice prenne ses responsabilités.

Vous parliez de Bordeaux III, certes ils ont des problèmes et nous sommes plutôt bien lotis à côté d’eux. Mais ça suffit, maintenant ! C'est-à-dire qu’on a un doyen qui attend sur le Président, qui attend sur le Recteur, et je ne comprends pas une chose, le principe de vouloir harmoniser…

M. KADMIRI.- Non, il n’y a pas d’harmonisation !

Le Président.- J'ai du mal à comprendre ce que vous souhaitez. Quand j’aurai compris ce que vous souhaitez j’arriverai à suivre votre raisonnement. Si vous souhaitez que le Conseil d’administration valide aujourd’hui les examens qui se déroulent à la fac de lettres, si c'est cela que vous êtes en train de nous dire, ce message n’est pas celui que vous teniez récemment où vous disiez qu’il allait y avoir des examens avec des contenus qui sont trop faibles. C’est vous qui le disiez.

Mlle MAGAGNINI.- Oui.

Le Président.- C’est pour cela que j’ai du mal à comprendre où vous allez, puisque j’ai deux discours vous concernant dans la tête. Expliquez-nous, que nous comprenions.

Mlle MAGAGNINI.- On parle beaucoup d’équité des étudiants, je rappelle qu’à la base c'est une grève des enseignants-chercheurs qui ont, à la fac de Lettres, pour certains, pour une grande partie, dispensé qu'une ou deux semaines de cours. On ne peut pas pénaliser les étudiants dont beaucoup sont victimes, vous l'avez dit. Dans ce cadre-là, l’UFR, comme l’a dit Monsieur CHAULET, s’est débrouillée pour prendre des décisions en Conseil de gestion, a annoncé aux étudiants : « voir les règles du jeu concernant les examens, la validation de votre année, de vos diplômes », voilà ce qui est écrit, voilà comment cela se passera, malgré les dysfonctionnements, malgré le fait qu’il y ait de nombreux enseignants-chercheurs qui n’ont pas besoin des règles sur la question des contenus des examens.

Une décision a été prise dans le but de sortir d’une crise qui était grandissante, de jour en jour. Hier, les étudiants avaient décidé d’organiser un vote, et suite à ce vote les étudiants ont validé ce projet là, ce projet de l’administration. Aujourd’hui, il est temps de régler la question une bonne fois pour toutes afin d’apaiser le climat à la fac de Lettres. Il me semble que si aujourd'hui il y a une solution qui a été trouvée, si on demande aux licences 3 de reprendre des cours et qu'ils ne reprennent pas les cours, parce qu'on sait tous que tous les enseignants ne reprendront pas le chemin des salles de classes, c’est répéter le même problème, il y a des classes qui auront cours, d’autres pas, des étudiants auront eu cours, d'autres pas, ce n'est que reporter le problème et cela va attiser des tensions qui sont déjà existantes.

J’entends bien que Madame le Recteur annonce depuis le début qu’elle ne délivrera pas les diplômes, mais après tout, si c’est Madame le Recteur qui décide, on n’a qu’à tous s’en aller et lui laisser les clés !

M. CHAULET.- Si nous proposons une autre solution que celle proposée par la fac de Lettres, il faut aller jusqu'au bout, il faut imposer un calendrier, lequel va inéluctablement aller jusqu'à la mi-juin, sachant qu'à partir de la mi-juin c'était la deuxième session d'examens qui commençait.

Il est hors de question, je l'espère, de mettre cette deuxième session des examens au mois de juillet, parce que là, il ne faut pas toucher à juillet et août, nous sommes d'accord, on reporterait donc la session au mois de septembre. Il faut donc que vous l'écriviez, et il faut aussi que vous donniez les moyens de son application par la suite.

Le Président.- Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. CHAULET.- Que vous ne laissiez pas les personnes qui se sont engagées jusqu'à présent se débrouiller avec ce paquet-là. Sinon nous irons inéluctablement effectivement vers une reprise concertée du mouvement avec une partie des étudiants qui bloquera, et des collègues qui diront qu'ils ne font pas cours puisque c'est bloqué.

Le Président.- Comment est-ce qu'on peut découvrir des moyens maintenant alors qu'on n'en avait pas avant ?

M. CHAULET.- Je dis qu'il fallait aller jusqu'au bout.

M. FORTIER.- Quel est l'obstacle à appliquer cette solution, c'est-à-dire dire que les cours se feront jusqu'à la mi-juin, et que ce qui devait être la deuxième session sera la première session ?

M. CHAULET.- La première session c'est du contrôle continu.

M. FORTIER.- Que devait-il y avoir mi-juin ?

M. CHAULET.- La deuxième session.

M. FORTIER.- On a donc en fait jusque fin juin. Quel est donc l'obstacle ?

Le Président.- L'obstacle, c'est que l'on peut toujours dire « vous faites » et si cela ne se fait pas, c'est tout.

Mme THOMAS.- Aujourd'hui, si on annule le procédé des examens mis en place par le Conseil de gestion, on risque tout simplement la non-reprise, et on risque des blocages, on risque de ne pas se sortir de la situation de l'année universitaire cette année.

Le Président.- Je maintiens ce que j'ai dit tout à l'heure, on ne va pas sortir de ce CA en validant simplement les décisions qui ont été prises qui consistent à faire des cours, et qui, grosso modo, comme tout le monde aura la moyenne, consistent à mettre en vacances la fac de Lettres avant le 20 mai. C'est cela, concrètement ! Le 20 mai tout le monde est en vacances à la fac de Lettres, est-ce que c'est raisonnable ? Pour quoi allons-nous passer ? Je ne validerai pas cela.

Mme THOMAS.- Et la deuxième session d'examens fin juin ?

Le Président.- Il n’y aura personne à la deuxième session d’examen puisqu’ils auront tous la moyenne. Ne me faites pas croire des choses incroyables ! Cela veut dire que la fac de Lettres est en vacances le 20 mai ! C’est peut-être une solution pour résoudre la crise, mais ce n’est pas comme cela que je rêve l’université.

M. FORTIER.- Je suis désolé d'être insistant, mais je n’ai pas de réponse à la question « quel est l’obstacle ? », sauf la menace de coup de force, c'est-à-dire que certains ne bougent pas. Est-ce que l’on peut, sous cette menace, sous ce risque, ne pas décider de remettre les cours alors qu'il n'y en a pas eu ?

Quel est l’obstacle administratif, pédagogique, tout ce que vous voulez, pour remettre 4 ou 5 semaines de cours jusqu’à la deuxième quinzaine de juin ? On a su le faire en Sciences, on a su le faire en Droit.

M. DAVID.- La communication va être importante. Il me semble qu’il n'y a pas de raison de céder à la pression, qu’elle vienne d’AG ou qu’elle vienne du Recteur, je crois qu’il ne faut pas dire que l’on prend cette décision éventuellement parce qu’on a peur que le Recteur ne valide pas les diplômes. Je pense qu’il faut être clair là-dessus et expliquer que nous sommes en train de rechercher une position de compromis, c'est-à-dire qu’il n'y aura pas une décision autoritaire du CA qui ne tiendrait pas compte de la situation.

Je pense qu’il va être très important d’assurer le service après vente de la décision qui va être prise aujourd’hui, quelle qu’elle soit, et ne surtout pas dire que c’est parce que le Recteur menace de ne pas valider les diplômes.

Le Président.- Comme elle nous a demandé de le dire, nous l’avons dit.

M. BARAKAT.- Je pense que la seule pression que l’on doit avoir présente à l’esprit, et il y a deux pressions, la qualité des formations et l’attractivité. La qualité de nos formations et l’attractivité, aujourd'hui, sont sérieusement menacées avec ce qui se passe, et le seul mot d’ordre que l'on peut donner ici et là, c’est le compromis qui était proposé de dire que les années diplômantes de licence L3 et de master 2 étaient tellement urgentes et sensibles au niveau délai que le rattrapage des cours est nécessaire pour les valider. En revanche, pour le L1, le L2 et le M1, ce qui ne veut pas dire que nous allons les brader, mais nous avons encore le temps de rattraper, c’est cela l’idée sous-jacente.

C’est une solution qui est, à mon avis, apaisante, mais comme nous sommes aujourd'hui avec des discours avec la position de SLHS d'être sur un compromis, sur un consensus, sur une solution, je pense qu'il faudrait que nous envoyions un message à la fac de Lettres pour l'accompagner à sortir de cette crise, l’accompagnement étant comment organiser ce rattrapage pour les années diplômantes, et il y a une chose extrêmement claire, c’est sauvegarder la qualité de nos formations et notre attractivité.

Le Président.- A mon avis ce terrain-là est déjà réglé.

Qui a demandé la parole ?

Je vais procéder peut-être de deux, voire trois manières. Je vais proposer au Conseil d’administration de se prononcer sur une proposition qui est la validation des décisions prises à l'UFR SLHS, vous voterez ce que vous voulez, puisque le Conseil d’administration donne son aval au dispositif mis en place par le Conseil de gestion de la fac de Lettres. Vous vous prononcez là-dessus.

M. LONCHAMP.- Les autres UFR aussi.

Le Président.- Nous allons dissocier, il y aura plusieurs votes, ensuite on va valider pour l'UFR SJEPG et l'UFR ST, on ne va pas commencer par cela, et ensuite je proposerai qu'on valide ou pas la solution adoptée par l'UFR SLHS. S'il arrivait que le Conseil d'administration ne valide pas la solution adoptée par l'UFR SLHS, il faudrait faire une autre proposition. Cela voudra dire que le Conseil d'administration trouve insuffisant la proposition faite par l'UFR SLHS, tout en reconnaissant ses grands intérêts. A ce moment-là, l'autre proposition pourrait être de demander à la fois un calendrier, je crois que Rudy a raison, et un état extrêmement précis, module par module, du L3 pour que l'on puisse demander les reprises, et pas forcément des reprises de cours s'il y a eu cours, mais au moins qu'on ait une validation module par module pour le L3 de ce qui reste à faire, et on pourrait à ce moment-là demander une reprise des cours.

M. DAUMAS.- Dans la solution que tu viens d'évoquer, est-ce que cela signifie qu'on fait néanmoins les examens qui étaient prévus ?

Le Président.- Oui. Je pense qu'il ne faut pas toucher à cela, ce sont des notes de contrôles continus. On peut très bien avoir des notes de contrôles continus, une reprise des cours… je ne suis pas d'accord pour parler d'une reprise de cours de 4 semaines, c'est une reprise des cours au prorata de ce qui manque. Je vous rappelle qu'il y a eu des endroits où il y a eu des cours. C'est le rappel de ce qui manque validé par une note terminale, et c'est la moyenne de ces notes qui fait l'affaire, je ne vois pas de difficulté.

M. FORTIER.- Dans ce cas, pourquoi ne pas gagner du temps et le faire pour les L1 et L2 ? Puisqu'on a un calendrier qui le permet.

Le Président.- J'essaie d'être réaliste et de proposer une solution moyenne qui a l'avantage, en plus, d'être acceptée ici ou là. Et si on fait cela pour les L1 et L2, cela veut dire reprise de cours, ce qui n'est pas concevable, c'est mon souhait.

M. FORTIER.- Est-ce que l'on va prévoir en même temps un dispositif de rattrapage des cours en L1, L2 et M1 l'année prochaine ?

Le Président.- Pourquoi ne le ferait-on pas ?

M. FORTIER.- Je ne sais pas comment, parce que l'emploi du temps de l'année prochaine sera plein.

Le Président.- On peut modifier des contenus de cours, etc., je ne vais pas donner de leçons aux enseignants, j'ai parfaitement confiance. Vous vous imaginez un géographe qui se passerait de 6 mois d'enseignement ? Ou alors, pour être excessif, chez Monsieur KADMIRI, alors qu'algèbre 1 n'a pas été fait, passer à algèbre 2 ? Vous comprenez qu'à un moment donné il faudra bien acquérir le contenu, je n'ai pas d'inquiétude là-dessus. Après, le dispositif pour l'acquérir, ce sont des heures en plus, encore une fois que l'on peut accompagner, ce sont des modules en plus, c'est une modification de contenu, etc.

M. FORTIER.- Si on veut dire que l'on fait pleinement confiance aux enseignants, et j'espère bien qu'on peut le dire, alors il n'y a aucune inquiétude à avoir pour les

semaines qui viennent : ils reprendront les cours.

Mme THOMAS.- Ce n'est pas la même chose. Il y a déjà des collègues qui ont prévu ce type de rattrapage pour la rentrée de l'année prochaine.

Le Président.- Oui, il y a un engagement pris, j'ai vu un tract.

Mme THOMAS.- Ne mettez pas en doute notre volonté de faire en sorte que les choses se passent comme elles devraient se passer, il y a déjà des dispositifs qui sont prévus pour l'année prochaine. Cette année, c'est une situation difficile parce qu'elle est comme cela, j'espère que l'année prochaine sera une année normale.

Le Président.- Nous allons essayer d'avancer ainsi, nous ferons extrêmement attention aux formulations.

Première proposition de vote : validez-vous les dispositifs tels qu'ils ont été mis en place par l'UFR ST et l'UFR SJEPG avec reprise des cours, examens et report de la deuxième session en septembre ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Qui ne vote pas ?

Deuxième vote : validez-vous les décisions prises par le Conseil de gestion de l'UFR SLHS, que je décris, c'est-à-dire organisation dans les semaines 19, 20 et 21 d'une session d'examens sur les enseignements faits pendant le temps du mouvement ?

Mme THOMAS.- Le contenu pédagogique aménagé.

Le Président.- Le contenu pédagogique différencié.

Validez-vous cette proposition ?

Qui est pour ? 4

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Le reste est contre.

M. CHAULET.- Je tiens à vous signaler, parce que je viens de parler avec le doyen de la fac de Lettres pour savoir si on fermait tout de suite ou si on attendait un peu et si on lançait un appel d'offres, que l'UFR SLHS vient de communiquer que les examens seraient reportés au mois de septembre, la session est reportée au 9 septembre, et que le mois de juin servira grosso modo à ce que vous demandez.

Le Président.- Soyons plus précis parce que nous sommes en CA, c'est la deuxième session qui est reportée ?

M. CHAULET.- Oui.

M. SECHTER.- Qui a voté ?

M. CHAULET.- Le doyen.

Mme BEHRA-LAINE.- Logiquement, il ne peut pas y avoir d'autre session à un

autre moment qu'en septembre.

Le Président.- Rudy, est-ce que tu en sais plus ? Parce qu'il y a un petit côté carnaval, parce que s'il communique là-dessus et que nous arrivons derrière en communiquant autrement… tout de même !

M. CHAULET.- Cela permet d'aller dans le même sens.

Le Président.- C'est quoi "le même sens", c'est reprise des cours ?

Mme THOMAS.- Il y a eu un vote. Hier, nous avons demandé à nos étudiants de valider des modalités telles qu'elles ont été définies par le Conseil de gestion.

M. DAVID.- A part les procédures de prise de décision qui m'étonnent un petit peu, cela ne change rien sur le fonds du vote du CA, au contraire. Je pense que cela nous rend plus libres.

Le Président.- D'accord, mais nous ne pouvons pas être contradictoires, parce que sur quoi va-t-on communiquer ?

M. DAVID.- Oui, j'ai bien compris.

Le Président.- Je vais rester calme ! On a déjà vu cela à la télévision récemment sur FR3 où je disais qu'il n'y aurait pas d'examens s'il n'y avait pas de reprise des cours, le doyen arrivant derrière pour dire qu'il donnerait des examens sans reprise des cours, ceci avec un montage intéressant de FR3. Je ne veux donc pas revivre cela ici.

M. LONCHAMP.- Qu'est-ce qui est dit dans les statuts ?

Le Président.- Dans les statuts c'est nous qui décidons.
Quelle image cela donne, si nous sommes complètement dissonants ?

Mme MEYER.- Ceci a été communiqué où, à qui, comment ?

M. CHAULET.- Je vous donne simplement un élément d'information qui peut vous être utile.

M. SECHTER.- Est-ce que tu peux nous le redire ?

M. CHAULET.- La session de juin a été reportée…

Le Président.- La deuxième ?

M. CHAULET.- La seule, la deuxième session, puisque la première session est constituée du contrôle continu.
La session est donc reportée début septembre, je crois que c'est du 2 au 9.

Le Président.- Ceci ne veut pas dire qu'il y a reprise des cours.

M. CHAULET.- Et après le processus d'examens qui se déroule actuellement il y aura des dispositifs ou du rattrapage mis en place jusqu'à fin juin.

M. SECHTER.- Pour L1, L2, L3, M1 et M2 ?

Le Président.- S'il y a un accord nous allons proposer ce que nous avions l'intention de proposer, puisque nous en étions là.

Mlle MAGAGNINI.- Qui est-ce qui décide, finalement ?

Le Président.- C'est nous qui décidons, mais ce qui m'intéresse dans ce que nous dit Rudy, c'est que la seule solution réelle est d'avoir une session en septembre, c'est ça qui débloque tout. Tout à l'heure on faisait allusion au calendrier, si on a des examens en septembre à ce moment-là on a une plage pour reprendre les cours et on les reprendra où il faut les reprendre, et nous allons demander à ce que ce soit le L3, et ils feront L2 et L1 s'ils le veulent pour préparer la deuxième session.

Nous n'allons pas tout demander parce que nous ne l'aurons pas, la situation de la fac de Lettres n'est pas annulée par ce que vient de dire Rudy.

Deuxième proposition de vote concernant l'UFR SLHS : Le Conseil d'administration appelle à la reprise des cours, … ensuite il faut dire que le diplôme de licence ne sera délivré que s'il y a reprise des cours en L3.

M. FORTIER.- Conditionnant la délivrance du diplôme.

Le Président.- On peut aussi appeler globalement à la reprise des cours.

M. KADMIRI.- On demande large et on verra bien.

M. FORTIER.- Un appel à la reprise des cours n'a pas de sens, il faut dire « appel à la reprise des cours qui conditionne la délivrance du diplôme ».

Le Président.- Je ne souhaite pas que l'on dise : « Appel à la reprise des cours en L3 », parce qu'après tout, une reprise générale serait préférable.

M. DAVID.- Il faut préciser que les examens qui auront eu lieu seront intégrés au contrôle continu, par rapport à la fac de Lettres.

M. BERION.- Il ne faut pas trop entrer dans le détail.

Mme THOMAS.- Nous n'avons pas de première session d'examens, c'est un contrôle continu pour le premier semestre.

Le Président.- Nous avons deux choses à dire, premièrement que la seconde session pour l'intégralité des modules de la fac de Lettres aura lieu en septembre. On ne fixe pas de calendrier, ce qui nous libère.

M. KADMIRI.- Ce qui laisse le temps à la composante de rattraper les cours jusque-là.

Le Président.- On demande la reprise des cours globale, et après il faut trouver la formulation disant que sur le L3 il n'y aura pas de délivrance de diplôme. On peut dire qu'il n'y aura délivrance du diplôme de L3 qu'après contrôle de la reprise des cours en licence.

D'ailleurs on appelle à la reprise des cours, mais on validera le diplôme s'il y a effectivement une reprise des cours en L3.

M. FORTIER.- Quant à la validation des années ?

Le Président.- On n'en parle pas.

Notre formule est bonne parce qu'en L1 on ne délivre pas de diplôme.

M. FORTIER.- C'est pour cela que je parle de la validation des années.

Le Président.- On n'en parle pas, parce que plus on motive les choses moins elles seront entendues.

Nous avons une formulation qui ne va pas mettre le feu aux poudres ; seconde session en septembre, on appelle à la reprise des cours, et on pourrait commencer par cela. On peut appeler, et on peut difficilement faire autrement que d'appeler, nous n'avons aucun moyen "administrativo-politicien", on appelle à la reprise des cours, c'est tout. On dit que la seconde session aura lieu en septembre, date à déterminer avec la direction de l'UFR, et la troisième proposition c'est que le diplôme de licence ne sera validé par l'Université qu'après vérification qu'il y a effectivement eu reprise de cours en L3.

M. KADMIRI.- Tu as modifié par rapport à tout à l'heure, par rapport à la reprise des cours, on avait dit de manière générale. C'était mieux tout à l'heure.

Le Président.- Il faut dire que c'est L3, reprise des cours en L3, c'est clair. Nous aurions donc quelque chose en trois temps ; tu veux bien reprendre, Louis ?

M. BERION.- Nous avons déjà fait 2 votes, donc le 3ème : le CA appelle à la reprise des cours en SLHS, la seconde session pour l'intégralité des modules de l'UFR SLHS se déroulera en septembre, et la délivrance des diplômes de licence est conditionnée par la reprise des cours en L3.

Le Président.- On pourrait dire par l'UFC, parce que c'est nous qui délivrons les diplômes.

On ne dit rien sur ce qui se passe en ce moment ?

M. BARAKAT.- Je rajouterais juste : « Par la reprise des cours et la poursuite des modalités de contrôle continu », c'est-à-dire qu'on poursuit le processus entamé.

Le Président.- Il faudrait le dire, parce qu'il ne faudrait pas que les cours s'arrêtent et que les examens s'arrêtent. Pour le coup ils seraient en vacances encore plus vite !

Mme THOMAS.- Arrêtez de dire cela, c'est une insulte ! Mes collègues ne font pas cela pour être en vacances au 20 mai ! Arrêtez de dire cela, c'est une insulte aux personnels, aux enseignants de la fac de Lettres.

M. BERION.- Vous dites bien que vous êtes en grève depuis le mois de février, et moi je n'ai pas vu les grévistes alors qu'il y a un site sur lequel on doit s'inscrire, il n'y a personne d'inscrit.

Mme THOMAS.- Nous ne sommes pas en vacances depuis 2 mois, si c'est cela que vous vous imaginez.

M. BERION.- Si vous étiez en grève, il faut vous déclarer gréviste.

Le Président.- Il faudrait dire que les examens qui ont lieu maintenant doivent aller à leur terme.

Nous avons les quatre idées, nous nous arrangerons pour la rédaction.

Mlle KANY.- Il faudrait préciser que les cours assurés en juin seront aussi contrôlés, parce que là vous dites que le diplôme sera délivré s'il y a des cours qui ont lieu, mais pas s'ils sont contrôlés.

Le Président.- Oui, et validés.

M. BERION.- La délivrance du diplôme de licence par l'Université est conditionnée par la reprise des cours en L3, et à leur évaluation.

M. SECHTER.- Ce n'est pas tellement la reprise des cours qui est importante, c'est que les enseignements aient été dispensés.

M. KADMIRI.- Comme on a parlé de la deuxième session, est-ce qu'il ne faut pas préciser « la première session étant le contrôle continu » ?

Le Président.- Faites-nous confiance pour la rédaction, nous ne changerons pas l'esprit de ce que nous vous proposons de voter.

Je mets au vote cette proposition composée de 4 entités.

Qui est contre ? 1 contre.

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Qui refuse de voter ?

Nous allons revenir à l'ordre du jour. Les points 5 et 6 peuvent aller vite ayant été discutés en CS et en CEVU, ils sont là à titre d'information.

Je reviens à la scolarité. Je préfère que nous ne traitions pas certains points, puisque nous allons nous revoir le 9, plutôt que de traiter mal un point sur lequel nous aurions voulu aller vite.

8.2 Projet de calendrier universitaire 2009-2010

Le Président.- Y a-t-il, Michelle GENEVOIS, urgence à ce que nous parlions de cela ?

Mme GENEVOIS.- C'est-à-dire que dans le calendrier universitaire que l'on fait voter on n'a pas mis le détail de l'organisation de l'année universitaire dans les

composantes, c'est uniquement les dates limites d'inscription. Il nous faudrait voter les dates de rentrées et de vacances parce que nos partenaires en ont besoin, le CROUS en particulier nous le demande, c'est donc vraiment un calendrier minimum.

Le Président.- Vous avez vu le calendrier universitaire, est-ce qu'il pose des problèmes ? Nouveaux entrants, date d'inscription jusqu'au 15 septembre, cette date est conforme à ce que nous avons fait avant. Date de rentrée : du 2 au 6 septembre / 16 septembre, cela, à mon avis, pose problème puisqu'on vient de dire le contraire. Il faudrait donc caler la date de rentrée à partir du 15 septembre, après cela dépend des composantes qui ont toujours eu un peu de latitude. Je ne suis pas partisan de ne mettre qu'une date de rentrée, mais je sais que c'est utile pour les visas.

Mme GENEVOIS.- Je pense que l'on peut laisser à partir du 2, parce que j'ai déjà un calendrier des IUT, ils commencent le 2.

Le Président.- D'accord, on dit du 2 au 21 septembre.

M. KADMIRI.- On a des formations professionnelles qui reprennent le 28.

Le Président.- Nous disons du 2 au 21, puisque c'est un lundi.
"Doctorat : 27 novembre", pas d'objection ? Ce n'est pas trop tôt ? Jean-Claude, toi qui as une expérience dans les écoles doctorales, qu'en penses-tu ?

Mme GENEVOIS.- On a mis sauf les soutenances de thèse qui vont jusqu'au 31 décembre.

Le Président.- Les inscriptions au 27 novembre, cela convient ? Cela me paraît tôt.

Mme GENEVOIS.- On a toujours eu cette date.

Le Président.- Mais elle n'a jamais été respectée.

M. DAUMAS.- Il me semble que pour une fois cela vaudrait le coup de mettre une date que l'on respecte, on peut mettre au 31 décembre.

Le Président.- Je n'ai jamais compris cette date du 27 novembre.

M. DAUMAS.- On sait bien qu'on ne peut pas la respecter.

Le Président.- Nous mettons le 31 décembre.
Vacances universitaires, nous n'y touchons pas.
Y a-t-il des commentaires sur ce calendrier ?
Oussama, cela te convient ?

M. BARAKAT.- Il y a la question des IUT qui demandaient à ce que les vacances de février soient du samedi 6 février après les cours au lundi 22 février au matin.

Le Président.- Les IUT prennent 15 jours.

Mme BEHRA-LAINE.- Les 15 jours pour les IUT doivent être votés en Conseil ?

Mme GENEVOIS.- Les deux directeurs d'IUT ont exprimé cette demande après le vote du CEVU, parce que nous n'avions pas prévu de date spécifique pour eux, ils nous ont fait remarquer que tous les ans ils prennent toujours 2 semaines.

Le Président.- Oui, ils prennent, mais est-ce que c'est bien logique ?

Mme GENEVOIS.- C'est à vous d'en décider.

Le Président.- Je sais qu'ils les prenaient, je ne sais pas si on les votait.

Mme GENEVOIS.- Avant on ne les votait pas, et comme ils les prenaient nous avions un calendrier qui était bancal et qui ne correspondait pas à la réalité, et comme c'est un calendrier que l'on communique à nos partenaires…

Le Président.- Il vaut donc mieux faire ce que disait Jean-Claude DAUMAS, adaptons ce calendrier à la réalité puisqu'ils prennent ces 15 jours. Le point important pour eux étant qu'ils aient leur nombre de semaines.

On met donc du 6 au 22 février, puisque c'est ce qu'ils demandent.

Qui s'oppose à ce calendrier ?

Qui s'abstient ?

Adopté à **l'unanimité**.

8.3 Projet co-habilitation Université de Bourgogne : licence professionnelle Notariat et licence professionnelle Assurance, Banque, Finance

M. BARAKAT.- Nous avons parlé de cela en CEVU. Il s'agit de deux licences professionnelles, la licence professionnelle activités juridiques, spécialité métiers du Notariat, et la licence professionnelle Assurance, Banque, Finances spécialité chargé de clientèle Banque Assurance. L'habilitation à délivrer ces deux diplômes a déjà été demandée par l'Université de Bourgogne dans la campagne 2008. Le CEVU et le CA ont donné un avis favorable mais la demande n'avait pas été acceptée par le ministère.

En ce qui concerne la licence professionnelle métiers du Notariat, l'UFC et l'Université de Bourgogne ont décidé de s'associer pour présenter une demande commune de co-habilitation avec ouverture à la rentrée 2010. Une convention de partenariat avec la branche notariale qui faisait défaut lors de la demande initialement présentée par l'UFC viendra en appui de la demande. Les enseignements seront communs et auront lieu soit sur le site de Dijon, soit sur le site de Besançon. Chacun des partenaires apporte les compétences qui lui sont propres.

En ce qui concerne la licence professionnelle Assurance, Banque, Finance, l'Université de Bourgogne a déjà une habilitation sur ce diplôme. L'Université de Franche-Comté, avec l'accord de l'Université de Bourgogne, demanderait à délivrer également ce diplôme en co-habilitation dès la rentrée 2009. Un courrier a été envoyé au ministère dans ce sens, nous attendons la réponse officielle. Elle bénéficie du soutien de la branche professionnelle bancaire dont elle justifiera en appui à sa demande. Les enseignements sont organisés en parallèle sur les deux sites, à Dijon et à Besançon.

Le CEVU a donné un avis favorable à l'unanimité pour ces deux projets de co-

habilitations.

M. NOTARO.- Pourquoi le ministère l'a-t-il renvoyé au premier passage ?

M. BARAKAT.- Parce qu'il manquait la lettre d'appui de la branche professionnelle du notariat.

Pour la deuxième licence professionnelle Banque, Assurance, comme elle a été habilitée en Bourgogne, le ministère ne pouvait pas nous dire sur la Franche-Comté. Raison de plus suite à ce que nous avons dit ce matin sur le PRES, d'avoir une démarche concertée entre les deux universités si on veut ouvrir des formations. Le ministère entend d'une bonne oreille cette demande, et il nous invite à nous rapprocher.

M. NOTARO.- Quelle est la part des intervenants professionnels dans les contenus de formation ?

M. BARAKAT.- Le cahier des charges des licences professionnelles exige une part des professionnels d'un minimum de 20 % globalement sur le volume horaire. Pour ces deux licences professionnelles, il y a une part importante des professionnels, pour la licence professionnelle Banque, Assurance, c'est même au-delà des 20 %, c'est entre 20 et 30 % globalement, et nous avons reçu des lettres d'appui d'un engagement de la branche professionnelle des banques pour le recrutement, voire même une éventualité d'ouverture à l'apprentissage pour ces formations.

M. NOTARO.- Ma question était plutôt dans le sens de savoir s'il n'y a pas que des professionnels qui interviennent dans la formation.

Le Président.- Le CEVU a donné un avis favorable à l'unanimité, est-ce que le Conseil d'administration entérine les décisions du CEVU ?

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

Unanimité pour ces deux licences.

8.4 Convention UFR (UFR ST) / Lycée Victor Hugo (CPGE)

Le Président.- Monsieur KADMIRI va nous en dire deux mots. Vous avez le texte de la convention qui porte sur les classes préparatoires et les équivalences avec ST.

M. KADMIRI.- Nous avons simplement demandé une modification au niveau d'un paragraphe, on a re-rédigé un petit paragraphe tout à l'heure, c'est les étudiants de Prépa qui prennent pour certains une inscription à la fac des Sciences, parce que certains abandonnent en cours d'année, certains réussissent, restent sur place et demandent une équivalence de DEUG après deux années validées.

C'est une convention que nous avons toujours eue avec Victor Hugo, on poursuit.

Le Président.- Sur quoi porte la modification ?

M. BARAKAT.- Un paragraphe a suscité un débat au niveau du CEVU, il a été retiré mais je vous le lis : « *En cas d'inscription secondaire à l'Université, un étudiant de*

première année inscrit de manière secondaire à l'Université, admis en seconde année de classe préparatoire aux grandes écoles et faisant le choix d'un passage en deuxième année CPGE, peut demander la validation des crédits en première année de licence et s'inscrire en seconde année de licence de manière secondaire. » Ce paragraphe a été vu comme une obligation des étudiants de classe préparatoire à s'inscrire de force au niveau de l'UFR ST.

Nous avons demandé, au niveau du CEVU, à l'UFR ST de nous faire une autre formulation de ce paragraphe, voici donc le paragraphe proposé : « *Tout étudiant inscrit en première année de classe préparatoire aux grandes écoles peut être autorisé à s'inscrire en parallèle en première année de licence à l'université afin de bénéficier de tous les avantages ouverts aux étudiants, présence aux cours, passage des examens, accès aux différents services offerts par l'université au titre de la vie étudiante*. »

Le Président.- Est-ce qu'il y a vraiment débat ? Si nous leur donnons des équivalences, il faut bien qu'ils soient inscrits chez nous.

M. BARAKAT.- Non, parce qu'ils peuvent les demander après.

Mme GENEVOIS.- Ils auraient pu s'inscrire directement en L2 avec une validation d'acquis sur la base des crédits validés en CPGE, et l'UFR ST souhaite qu'on puisse leur offrir la possibilité de s'inscrire en parallèle en première année pour ceux qui souhaiteraient tout de même suivre les cours, passer des examens s'ils ne sont pas sûrs de leurs résultats.

Le Président.- Ce n'est pas une obligation, c'est une possibilité.

M. KADMIRI.- Parce qu'à un moment donné les collègues pensaient que c'était pour grossir le flux des étudiants, en fait il n'y a jamais eu de communication là-dessus, ce sont des étudiants qui viennent d'eux-mêmes, ils ne sont pas une centaine, c'est entre 15 et 30 en fonction des années sur les deux ans. C'est vrai qu'ils peuvent bénéficier du soutien des collègues en maths, par exemple.

Le Président.- Je donne mon sentiment ; l'obligation de s'inscrire ne me heurte pas.

Vous êtes tous d'accord ?

Jean-Claude, tu voulais dire quelque chose ?

M. DAUMAS.- C'est-à-dire que je trouvais que la deuxième formulation, mais je n'ai pas bien fait attention, faisait sauter l'attribution automatique du diplôme de première année.

M. KADMIRI.- C'est parce que dans la convention ce cas est déjà prévu.

Le Président.- Cette convention est mise à votre approbation.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. La convention est réécrite et activée.

8.5 Projet d'ouverture à l'apprentissage de la licence professionnelle Commerce

M. BARAKAT.- C'est une demande que nous avons reçue au niveau du CEVU pour une licence professionnelle déjà ouverte sur l'IUT Belfort, et la Région a déjà donné son aval pour l'ouverture à l'apprentissage ; le CEVU et le CA n'avaient pas statué. On statue donc a posteriori.

Le Président.- C'est une régularisation. Cela a été régularisé auprès du CEVU, nous devons le faire également.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté à **l'unanimité**.

Il s'agit d'une ouverture à l'apprentissage, il n'y a pas matière, me semble-t-il, à débat.

9. Questions diverses

9.1 Dossier d'expertise pour l'IUT de Belfort à approuver (aménagements pour création d'un département Génie Civil)

Le Président.- Est-ce que nous avons raisonnablement le temps de traiter ce dossier ?

M. CHEVAILLER.- On ne peut pas réclamer là-haut, dire que la convention ne va pas assez vite, si on ne la passe pas.

M. BERION.- « *Extension et réhabilitation de l'IUT de Belfort Opération du CPER 2007-2013* », c'est la Ville de Belfort qui va être maître d'ouvrage, c'est des travaux de réhabilitation de l'IUT mais aussi et surtout la création du département génie civil, c'est-à-dire l'aménagement de bâtiments et puis, nous en avons parlé ce matin dans la DM, les fameux 500 000 € dans les aménagements sur les 2,5 M€ de premier équipement, et sur ces 2,5 M€ l'Etat doit verser ce premier équipement qu'il a programmé en 2013, et nous ferons l'avance.

C'est simplement pour vous informer de cette opération, vous donner le détail du financement, vous l'avez sous les yeux : Conseil Régional, Général, Ville de Belfort et CAB. Vous voyez que le premier équipement est de plus de 1 M€, mais ce sont les autres financeurs qui complètent, on ne s'occupe que des crédits d'Etat programmés en 2012.

C'est cette opération qu'il faudrait réaliser, en sachant qu'il y a cette avance de fonds qui va se faire par l'Université, qui sera remboursée par l'Etat.

Le Président.- Il n'y a pas de commentaire à faire, d'autant plus qu'on l'a voté en DBM ce matin.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, merci.

9.2 Autorisation à donner à l'UFR SMP de verser 1 000 € de subvention à l'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France (ANEPF) et 1 000 € à l'Association des Etudiants en Médecine de Besançon (BOUDU)

Le Président.- Y a-t-il un commentaire sur ces autorisations que l'on donne à la composante de verser des subventions ?

Pas d'objections ?

M. NOTARO.- Peut-être que s'ils sont obligés de passer par cette voie pour donner 1 000 € c'est parce qu'ils n'ont pas réussi à obtenir des subventions avec le FSDIE parce qu'ils ne rentrent pas dans le cadre (contrats de formation, vie étudiante, association), du coup il faudrait peut-être songer à redéfinir ces critères FSDIE pour qu'ils ne soient plus obligés de passer par le CA.

Le Président.- Pourquoi ne rentrent-ils pas dans le cadre ?

M. NOTARO.- Parce que c'est assez fermé et le cadre du FSDIE ne leur permet pas d'obtenir une subvention.

M. FERNET.- Par rapport à l'ANEPF, c'est une association nationale, donc le FSDIE ne peut la financer. Quant à la BOUDU, les 1 000 € correspondent à de l'argent que l'association demande de toute manière à la fac et ce n'est pas une manière de combler le manque de financement du FSDIE. Les associations se tournent souvent vers les deux : la fac et le FSDIE.

Le Président.- Il me semblait que BOUDU n'était pas exclu.

M. NOTARO.- Ils ont été recalés sur certains points.

Le Président.- Recalé, c'est autre chose.

M. NOTARO.- C'est parce qu'ils ne rentrent pas dans les critères, c'était juste pour le préciser.

Le Président.- Nous n'allons pas priver cette association de la manne de l'UFR SMP, surtout qu'elle n'est pas si importante.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci

9.3 Demande d'autorisation du CLA de verser une subvention au GERFLINT

Le Président.- Idem pour le CLA. Vous savez que chaque fois que l'on verse à une association il est normal que cela passe devant le Conseil d'administration, nous sommes très rigoureux sur cette affaire.

Le GERFLINT est le Groupe d'Etude et de Recherche sur le Français Langue Internationale, cette association est domiciliée au CLA, c'est une association internationale, comme on le fait avec d'autres, que nous avons rapatriée sur le CLA. Elle

est importante. Que le CLA donne une subvention au GERFLINT est une bonne initiative, me semble-t-il.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, merci pour le CLA.

9.4 Situation du CASUB

Le Président.- Je ne voudrais pas faire de polémique mais je ne souhaite pas que nous traitions ce point, ce qui ne veut pas dire que nous ne le traiterons pas. Nous ne sommes pas obligés de passer en Conseil d'administration un point comme celui-ci, mais le CASUB a cru bon de diffuser ce matin une lettre à votre intention que j'ai bloquée parce qu'elle était quasiment insultante à mon égard, m'accusant de vouloir licencier, etc. Je ne souhaite donc pas que nous abordions cette question. Il va falloir, à un moment donné, respecter un peu les interlocuteurs, d'autant plus que nous avons inscrit ce point à l'ordre du jour justement pour pouvoir en débattre, donc m'accuser de ne pas vouloir en reparler est rocambolesque.

Nous reparlerons du CASUB, c'est un sujet important, il reviendra en CA, mais tant pis pour eux, un peu de correction à l'égard de leur Président ne leur fera pas de mal !

Je retire donc le CASUB de l'ordre du jour.

Mme BEHRA-LAINE.- Il faut tout de même que l'on prenne un peu en considération ceux qui sont inquiets. Ce sont des personnels qui ont peur d'être licenciés, ce n'est pas rien.

Le Président.- Dites-leur, ils ne risquent pas d'être licenciés. On leur a dit je ne sais combien de fois !

M. KADMIRI.- Je leur ai dit au nom du Président.

Le Président.- Il n'a jamais été question de les licencier ! je trouve insultant qu'on m'accuse de cela aujourd'hui !

Mme BEHRA-LAINE.- L'autre chose c'est qu'on organise une procédure pour rencontrer ces personnels et qu'on leur dise ce qui va se passer.

Le Président.- Je les ai rencontrés.

Mme BEHRA-LAINE.- Je pense que ceci s'inscrit dans un cadre plus large, qu'il y a des questions d'œuvres sociales à destination des personnels, et on ne peut pas l'évacuer comme cela. Je veux bien qu'on l'évacue pour aujourd'hui parce qu'on est au bout de ce qu'on peut tenir, mais il faut qu'à un moment on se pose ces questions qui ne sont pas anodines.

Je demande que l'on mette en action une discussion sur les œuvres sociales, parce que nous n'en avons jamais eu, c'est l'occasion d'en parler.

Le Président.- C'est parce que j'ai dit stop au CASUB que l'on va enfin pouvoir parler des œuvres sociales, puisqu'avant il n'y avait pas de budget, ce n'était donc pas la

peine d’en parler.

Mme BEHRA-LAINE.- C’est aussi la question des personnels, on ne peut pas l’évacuer ainsi.

Le Président.- Je n'ai rien fermé, sauf que de notre point de vue la question est tout de même fermée, et c’est sous la pression de Monsieur KADMIRI que la question n’est pas complètement fermée, parce que pour nous elle l'était.

M. KADMIRI.- C’est vrai que le dialogue a repris. Claude m'a dit de les voir, j’ai parlé en son nom, je leur ai dit que la discussion allait se poursuivre, c’est pour cela qu'il vaudrait mieux, c’est vrai, que l'on poursuive la discussion que de dire que l’on clôt le débat, parce qu’il y a des propositions, le Conseil de la gestion des Sciences a d'ailleurs proposé de mettre une somme à hauteur de 20 000 € s'il le faut ou plus. J'en ai parlé à notre Président et ce n'était pas fermé.

Mme BEHRA-LAINE.- Il est important qu’on sache que ce n’est pas fermé.

M. KADMIRI.- Ils le savent, je leur ai dit.

Mme BEHRA-LAINE.- Oui, eux le savent, mais ils ne sont pas seuls dans cette histoire, ils sont avec les usagers et avec les personnels.

Si je veux pouvoir intervenir là-dessus il me faut certaines informations.

9.5 IUFM

Le Président.- Il y a un point en questions diverses que l’on va mal traiter, cela me désole ; nous sommes au bout de nos forces, et surtout nous sommes dans une salle vide.

Sans prendre de décision, on peut faire un retour sur la question de l’IUFM pour voir s’il émerge des opinions ici ou là, nous reparlerons de ce point mais je ne voudrais pas que l’on maltraite ce problème qui est un problème important. Quel est-il ?

Je vais résumer, Oussama ou d’autres pourront compléter. Une procédure de pré-inscription pour les étudiants en PE a été lancée à l’IUFM. Nous étions, le jour où j’en ai pris note, à 824 pré-inscriptions, en sachant que l’année dernière nous avions accueilli 354 étudiants, sachant qu’il y a deux capacités d’accueil, m’a dit le directeur de l’IUFM, il y a une capacité d’accueil confortable et une capacité d’accueil nationale. L’année dernière nous étions au confortable, nous avions accueilli 354 étudiants, après une épreuve sélectionnante. Aujourd’hui, nous avons 824 pré-inscriptions, dont 400 sont d’ores et déjà confirmées comme pré-inscriptions, 400 ont donc envoyé un vrai dossier. Je ne parle pas des PLC1. Ajoutez qu’il y a autant de redoublants que de différence entre le chiffre que je vous ai annoncé et le nombre de postes. L’année dernière, de mémoire, il y a eu 130 postes, nous avons donc 150 redoublants. Donc 400 dossiers plus 150 redoublants, et sans doute d’autres dossiers qui vont arriver puisque je vous ai dit que nous avions 824 pré-inscriptions.

La capacité limite affichée par le Directeur est à 550, nous avons entendu 500. Françoise COUPAT dit qu’il y a 500 places au grand maximum de la capacité d’accueil. Nous aurions donc une fourchette de 354, chiffre confortable, et 500.

Si vous en étiez d’accord, nous pourrions dire à l’IUFM de ne pas sortir de ce

créneau. Je ne sais pas si nous sommes raisonnablement capables de le décider maintenant.

Comme nous sommes dans l'expectative la plus totale sur ce qui se passe à l'IUFM de jour en jour, la vérité est que nous n'avons pas trop communiqué, nous n'avons pas dit ce que nous ne savions pas. Nous avons dit aux étudiants qu'ils auraient un test, je crois que c'est le 17 mai, pour les PE. Ce test aura comme vocation de ventiler les étudiants retenus sur les différents sites, Lons-le-Saunier, Vesoul, etc., sans évidemment comprendre que les mauvais iraient à Lons-le-Saunier, les moyens à Vesoul, etc. Ce n'est pas cela l'idée, c'est en fonction de leur desiderata, le test tiendra compte de leur vœu. Il va falloir, alors qu'on n'a pas complètement dit cela, mais cela a toujours été pratiqué tout de même, transformer ce test, si on veut limiter la capacité d'accueil au chiffre que je viens d'indiquer, en un test sélectionnant. Ce qui est complètement possible, toujours d'après le directeur de l'IUFM, cela ne pose pas de problème.

Il y a une autre possibilité qui est de dire que ces étudiants qui veulent s'inscrire sont des étudiants qui veulent s'inscrire dans l'Université, accueillons-les quitte à dépasser la capacité de l'IUFM. Il y en a une autre qui est de dire que l'IUFM se limite au chiffre de l'année dernière parce que tous les autres étudiants sont des étudiants qui, potentiellement, pourront entrer dans nos masters, et qu'après tout, dans cette période, on n'a pas trop envie de déshabiller les masters. Mais je ne suis pas sûr que cette dernière phrase soit juste, parce que je ne suis pas sûr que ces étudiants iraient en master.

Voilà le problème posé ; sommes-nous capables de dire quelque chose d'intelligent sur ce problème ? Je souhaite que oui.

M. DAUMAS.- Je ne sais pas si je vais dire quelque chose d'intelligent, c'est juste lié à tes deux dernières phrases, parce qu'il se trouve que je demande toujours aux étudiants de L3 ce qu'ils souhaitent faire à la rentrée, et cette année le nombre d'étudiants qui souhaitent aller en master est extraordinairement faible. En revanche, le nombre d'étudiants qui souhaitent passer le concours PE est très élevé. Je crois qu'il y a eu un phénomène de vases communicants et on pourrait peut-être, si on ne veut pas avoir des masters vides, faire l'opération inverse, c'est-à-dire les réorienter vers les masters.

Le Président.- C'est bien mon intention, parce qu'il y a un effet d'aubaine dans l'incertitude dans laquelle nous laisse Monsieur DARCOS, c'est-à-dire que les étudiants qui vont faire une année d'IUFM vont avoir quelque chose qui ressemble à un M1, c'est peut-être donc plus facile de l'avoir comme cela que de l'avoir pour de vrai. Mais il est évident que je parle trop vite.

Mme MEYER.- Je vais essayer de vous donner un avis de l'intérieur. Je n'ai pas vraiment d'avis sur le nombre auquel on va limiter le seuil, ce que je peux vous dire c'est qu'il y a déjà, dans les situations antérieures, toujours eu sélection pour l'entrée en première année parce qu'avec la situation liée à un concours, prendre un nombre pléthorique de jeunes pour les amener à un concours qui, ensuite, va en laisser un certain nombre sur le bord de la route, si on prend les chiffres qu'on a cette année, et les places au concours sont très très faibles, cette année particulièrement, on vient d'en avoir connaissance, on se retrouve à une relation de 1 sur 8.

Le Président.- Quel est le chiffre ?

Mme MEYER.- 109 cette année. Cela nous donne déjà 1 sur 8 dans la situation d'inscription au concours actuel, pas les inscrits à l'IUFM, parce que je vous rappelle que

les jeunes peuvent s'inscrire au concours sans être par ailleurs étudiant à l'IUFM, ce n'est pas une obligation, il y a d'autres modalités pour passer actuellement le concours.

La raison que je donnerais pour qu'on limite le nombre, c'est que l'on fasse un test sélectionnant, ce n'est pas la peine de faire un appel d'air et d'amener des jeunes, sauf à pouvoir dire qu'ils pourront vraiment reprendre quelque chose ensuite. C'est une situation avec tellement peu de visibilité pour l'avenir que ce n'est pas un cadeau à leur faire.

La deuxième raison, c'est qu'avec 824 pré-inscriptions je ne sais pas comment on fait en termes de moyens, moyens d'enseignement, moyens de locaux.

Le Président.- 400 dossiers, 825 pré-inscrits.

Mme MEYER.- Plus les redoublants, effectivement, on se retrouve déjà à 550, donc si on laisse venir tous ceux qui veulent venir, on ne pourra pas répondre à la demande en termes de moyens.

Le Président.- Si on connaît le nombre de postes, on pourrait tout simplement proposer une grille qui serait le nombre de postes multiplié par X.

Mme MEYER.- On ne connaît pas le nombre de postes pour l'année prochaine, on ne le sait jamais à l'avance. Je vous dis qu'on vient de l'apprendre pour cette année, le concours est en train d'avoir lieu.

Le Président.- Ce chiffre baisse d'année en année, si je comprends bien.

Mme MEYER.- Il y a une autre raison, si je peux finir, qui plaide pour une sélection, c'est les modalités pédagogiques, parce qu'il y a la nécessité d'avoir des lieux de stage pour tous ces jeunes. Pour le moment en tout cas, et même ultérieurement s'il y a la mise en place d'une masterisation sous une forme X, en tout cas telle qu'elle avait été pré-dessinée dans nos locaux et sous la formule où elle n'est pas remontée, il y avait tout de même prévision de stages, c'est une formation en alternance. Trouver des lieux de stage pour un nombre pareil d'étudiants, cela va poser des problèmes de lieux de stage, et même si ce ne sont que des stages d'observation, j'attire votre attention sur le fait qu'on ne peut pas introduire 6 ou 7 étudiants dans une classe élémentaire ou une classe maternelle en observation en fond de classe, cela perturbe trop les enfants de cet âge, nous aurons un problème par rapport aux modalités de réception de l'Inspection Académique.

On a donc tous ces paramètres à gérer ; s'il y a un très fort appel d'air, je ne vois pas comment on peut faire.

Le Président.- Ce que l'on peut faire aujourd'hui, raisonnablement, c'est envoyer le message que le Conseil d'administration demande à ce que le test soit un test sélectif, de façon à sélectionner les candidats. Parce que pour l'instant cela n'a pas été dit ainsi, et le contraire n'a pas été dit non plus, on est encore dans un entre deux. On demande donc à ce que le test soit sélectif.

Je ne sais pas décider quand je n'ai pas d'éléments pour décider. Que voulez-vous que je dise ? Il va donc falloir que nous entamions une discussion avec la direction de l'IUFM, et sans doute d'ailleurs avec le Rectorat pour connaître les lieux de stage, et que nous ayons quelques éléments objectifs pour pouvoir fixer ce chiffre le plus petit possible. Maintenant, ceci ne nous garantira pas forcément des étudiants dans les masters, mais au moins cela garantira une qualité de la formation.

Mme MEYER.- Ce n’est pas forcément le plus petit possible, on peut prendre des étudiants à hauteur de ce que l'on peut recevoir avec les moyens que nous avons, nous avons tout de même un potentiel. Après, nous sommes limités dans les moyens.

Le Président.- Est-ce que nous assumons le fait que nous ne savons pas ce que vont devenir ces gens que nous n’allons pas prendre ? Je ne sais pas s’ils vont s’inscrire à la fac de Lettres de Besançon à la Fac de Sciences, ils vont peut-être aller en Bourgogne où ils les prendront tous.

M. BARAKAT.- Non, ils font aussi un test.

Le Président.- Les inscriptions à Strasbourg et Lyon sont plus hautes, nous avons vérifié.

Mme BEHRA-LAINE.- Mais les étudiants ne pensent pas qu’ils vont tous être inscrits ici ?

Le Président.- Non, je ne pense pas que les étudiants le croient. J’ai vérifié, nous n’avons pas vraiment dit que ce serait sélectif.

Mme MEYER.- Par rapport à la situation antérieure, ça l’était, ce ne serait donc pas un changement fondamental, c’est une poursuite des modalités qui y étaient. Le test a toujours été sélectif et il servait également pour la répartition dans les sites en fonction des demandes.

Le Président.- Nous pouvons en rester là sur cette question ?

M. BARAKAT.- Le message qui a été envoyé était de dire à l’IUFM qu'on restait comme avant, et avant il y avait le test sélectif.

Le Président.- Vous validez la question du test sélectif ? Je ne peux pas vous proposer un chiffre, mais 4 fois le nombre de postes prévisibles, c’est déjà énorme ! S’il y a 100 postes et que nous avons déjà 400 candidats, c’est déjà énorme !

Il me semble que c’est dans cet ordre qu’il va falloir travailler, nous allons engager une discussion.

Le CA dit test sélectif avec fourchette supérieure, et nous y reviendrons.

9.6 Projet de convention de partenariat et de co-financement en matière d’immobilier universitaire

Le Président.- N’oublions pas à l’ordre du jour une convention, vous l’avez eue sur table.

M. BERION.- Nous ne l’avions pas mise à l’ordre du jour parce que vous savez que le Président a des délégations de pouvoir du Conseil d’administration, et la première c’est l’approbation des accords et des conventions, et entre parenthèses nous avions indiqué le recrutement des personnels, les marchés publics, contrats avec les partenaires

économiques. Nous nous étions un peu arrêtés à l'approbation des accords de convention, comme c'est une convention avec la CAPM, on pensait que le Président était compétent et que l'on passerait cela pour avis au Conseil avec d'autres conventions. On s'est tout de même rendu compte qui c'était une convention mais qui n'est pas vraiment avec un partenaire économique, parce qu'on vise là plutôt des contrats de recherche pour éviter de vous les faire passer. Qui peut le plus, peu le moins, on a pensé qu'il serait bien qu'on vous indique ce que l'on fait avec la CAPM, d'autant que cela fait écho avec ce que nous avons dit ce matin sur l'audit de l'IGAENR et sur la partie patrimoine de l'audit qui indique que l'on doit plutôt gérer les bâtiments dans le cadre d'une gestion de site plutôt qu'une gestion de composante, c'est ce que l'on voudrait.

C'est une première chose, et il y a un deuxième élément, c'est que la CAPM, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, dans le cadre d'une opération DIACT…

Le Président.- C'est l'ancienne DATAR.

M. BERION.- C'est l'aménagement du Territoire, nouvelle formule. Dans ce cadre, la DIACT a lancé un appel à projet « Villes Moyennes » sur différents thèmes, et la CAPM a répondu à cet appel à projet avec cette proposition de gérer avec l'Université, avec des moyens de l'Université, en partie la gestion immobilière du site des portes du Jura. C'est un campus sur lequel il y a un IUT, une UFR et le SCD.

Cela nous intéresse parce que d'une part sur place nous avons peu de personnels, et la CAPM serait partante pour faire la gestion du propriétaire avec les crédits qu'on obtient dans le cadre du contrat quadriennal, et la présidence de l'Université opère la gestion du propriétaire, c'est-à-dire fait les gros travaux qui sont réservés au propriétaire dans toutes les composantes. Là, nous déléguerions cette compétence à la CAPM, avec les moyens que nous avons obtenus au contrat. Nous reverserions 120 000 € sur 4 ans à la CAPM, ce sont les moyens que nous avons eus en fonction des surfaces, bien entendu. En retour, la CAPM alimenterait cette cagnotte, parce qu'avec 120 000 € on ne fait pas beaucoup de choses en matière de grosse maintenance, elle abonderait donc ces crédits pour faire la maintenance des « Portes du Jura ». La convention, c'est ce que l'on voudrait que le Président signe avec la CAPM.

C'est en quelque sorte une expérience de deux façons, c'est une expérience parce qu'on délègue cette compétence à une collectivité, et puis d'un autre côté ce serait aussi une expérience dans le sens où on expérimenterait une gestion de site. On voudrait mettre en place cette gestion de site, aussi bien à la Bouloie, en ville que sur d'autres sites, et cela nous fait une première expérience.

Comme je n'étais pas sûr que la délégation couvre ce type de convention, j'ai demandé au Président si on pouvait vous en parler en questions diverses, et vous la soumettre pour bien aborder le dispositif, même si c'est peut-être un peu superflu et si on peut s'en tenir à la délégation.

Le Président.- Il est mieux que le Conseil d'administration soit informé.

M. BERION.- Nous l'aurions fait, mais a posteriori.

Le Président.- Nous sommes dans le cadre d'une délibération DIACT « 20 Villes Moyennes Témoins » en 2007, c'est proposé à la signature de Pierre MOSCOVICI qui est maintenant membre de notre Conseil d'administration, ou presque. On essaie de mettre en

place une nouvelle manière d'entretenir notre patrimoine dans le cadre d'une logique de politique de site.

M. BERION.- Dans ce cadre, ils ont aussi obtenu un peu d'argent pour le réinvestir.

Le Président.- Une opération qui a l'air gagnant / gagnant.
Des commentaires supplémentaires ?
J'aime autant que cette convention passe devant le CA avant de la signer.
Qui s'y oppose ?
Qui s'abstient ?
Unanimité sur cette convention. Je suis tranquille, je pourrai signer avec votre aval, merci.

Je confie la fin du Conseil d'administration à Daniel SECHTER car je suis attendu par une délégation.

Une remarque sur la proposition de la commission PEDR. Nous avons pris la décision de constater qu'un travail important a été fait par la commission PEDR, nous retraiterons ce point mais je vais en dire un mot. La répartition par cette formule des PEDR par grands champs disciplinaires me semble intéressante, cela me paraît important, je suis un peu plus sceptique sur la qualité des évaluateurs, mais nous en débattrons, nous n'allons pas résoudre cela aujourd'hui. Ce que j'aimerais que l'on acte aujourd'hui, c'est le fait qu'on lance une première phase de l'opération qui est l'appel à candidature, c'est-à-dire que Marie-Christine va mettre en ligne les dossiers, ou les envoyer, je ne sais pas, et on aura cette première phase qui devrait aller jusqu'au 15 juin, c'est cela, Marie-Christine ?

Mme BÉBIN-MÉHAULT.- Oui, j'ouvre la campagne jeudi et elle le sera jusqu'au 15 juin.

Le Président.- D'ici le 15 juin nous aurons le temps de mettre en place les évaluateurs, les gens qui vont proposer des décisions, et surtout peut-être de voir arriver le décret qu'on attend, puisqu'il n'y a toujours pas de décret, mais au moins nous ne prenons pas de retard en proposant un dossier qui est le dossier que va proposer la commission.

M. DAUMAS.- Quel dossier va être pris ?

Mme BÉBIN-MÉHAULT.- C'est le dossier qui a été proposé par Monsieur BAHI que l'on réactualise parce qu'il y avait des petites erreurs, et c'est celui-là que l'on va envoyer à chaque enseignant-chercheur.

Le Président.- Je crois que c'est le dossier de la commission.

Mme BÉBIN-MÉHAULT.- Oui, il y a quelques petits détails administratifs que l'on va rectifier, et nous allons l'envoyer à chaque enseignant-chercheur, à tous les responsables administratifs des composantes qui étaient affichés et les renseignements donnés aux intéressés, puisqu'il y en a qui ne savent pas ouvrir les pièces jointes. Nous allons également le mettre sur le site Intranet de manière à ce que les gens puissent également aller le télécharger sur Internet, ils ont donc 3 possibilités.

(Le Président quitte la séance)

M. SECHTER.- C’est donc en fonction des critères et de la répartition par champ disciplinaire qui ont été discutés et validés en commission.

Mme HARAGUS.- Comment cela va-t-il se passer pour le choix des experts ?

M. SECHTER.- Pour le choix des experts, ce sera justement cet aspect au niveau des jurys qui sera validé par le décret potentiel que nous n’avons toujours pas. C’est pour lancer déjà les candidatures avant de mettre en place les jurys des experts en fonction justement du décret qui n'est toujours pas arrivé.

Mme BÉBIN-MÉHAULT.- Je dis cela à titre d’information, parce que nous sommes dans un réseau de gestionnaires des personnels enseignants, on entend tout par rapport à cette PEDR. On entend les établissements qui sont passés aux compétences élargies et ceux qui ne le sont pas. Il semblerait, sous toute réserve, en sachant qu’au ministère le service PEDR n’existe plus, que pour ceux qui n’ont pas les compétences élargies, en réalité, l'attribution de la PEDR se ferait au niveau national. On attend des confirmations, nous n’avons que des propos oraux avec le ministère.

Par contre, l’application est terminée, ils refusent même de nous ouvrir l’application pour permettre l’inscription, c’est pour cela qu’on l’a fait par envoi papier, du moins par le biais de mails, mais on ouvre la campagne et en fonction des décrets on pourra agir dans un sens ou dans un autre.

5. Propositions des CS des 17 février 2009 et 17 mars 2009

5.1 Répartition du BQR 2009

M. SECHTER.- Si vous le souhaitez, il faut valider des éléments qui ont été vus tant au niveau du Conseil scientifique qu’au niveau du CEVU, les différents points que l’on va voir, en 5.1 c’est la répartition du BQR 2009 qui a été examinée et validée en Conseil Scientifique.

Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires, des réflexions ?

On peut donc éventuellement valider ces points qui ont déjà été validés par le Conseil scientifique.

5.2 Information sur les critères de répartition de la dotation attribuée aux unités de recherche : année 2009

M. SECHTER.- Ceci aussi a été validé en Conseil scientifique, et c’est justement pour rattraper des éléments de retard et que les éléments soient pris en compte.

5.3 Propositions de la commission PEDR

M. SECHTER.- Nous venons de voir ce point.

6. Proposition du CEVU du 14 mai 2009

6.1 Délibérations sur les demandes de financement par le BQF 2009 (Bonus Qualité Formation)

M. SECHTER.- Il est important de valider ce point pour qu'il puisse être appliqué.

6.2 FSDIE : Délibération sur les subventions aux projets étudiants

M. SECHTER.- FSDIE, est-ce qu'il y a des questions, des commentaires, des réflexions ?

Etienne va nous en dire quelques mots, chacun a vu les dossiers. Ceci a été validé en CEVU.

M. FERNET.- Ceci a été proposé par la commission FSDIE, validé par le CEVU. Il y a juste une modification par rapport à la validation du CEVU, c'est qu'il y a un porteur de projet qui a souhaité retirer son projet.

M. NOTARO.- Lequel ?

M. FERNET.- C'est dans la commission culture valorisation des compétences, projet 12, de l'association Assolithe, journée d'archéologie expérimentale. L'association a décidé de retirer son projet dans la mesure où elle n'était pas en mesure de le faire cette année, ils le feront l'année prochaine, ils referont des propositions l'année prochaine.

M. SECHTER.- Ce qui est sage.

M. FERNET.- Sinon, il s'agit de valider les tableaux que vous avez eus avec les convocations qui ont déjà été validés par le FSDIE. Ce qui, pour information, donne 6 943 € de subventions, et qui nous laisse un reliquat après cette deuxième commission de 32 000 €, avec lesquels nous essaierons d'organiser une troisième commission à la rentrée.

M. SECHTER.- Des questions, commentaires, réflexions ?
Personne ne s'oppose ?
Personne ne s'abstient ?
Très bien.

Tu nous dis quelques mots, Oussama, au niveau du BQF, sachant que cela a été validé au niveau du CEVU.

M. BARAKAT.- La commission pédagogie et qualité des formations s'est réunie, elle a travaillé sur l'ensemble des projets reçus pour le BQF suite à l'appel d'offres BQF. 58 projets globalement ont été déclarés recevables, sur les 58 projets, il y a eu 19 financements proposés pour le BQF, les autres projets non-financés sont aiguillés sur

d'autres enveloppes budgétaires, et en particulier sur l'enveloppe budgétaire investissements pédagogiques. La réunion sur l'investissement pédagogique aura lieu demain.

La proposition que vous avez en annexe a été validée par la commission et par le CEVU, et nous avons besoin du vote du CA parce qu'il faut absolument l'avis du CA avant de verser l'argent aux services financiers. C'est ce que les services financiers m'ont dit.

M. SECHTER.- Des questions, des commentaires ?
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci à tous.
L'ordre du jour est terminé.

M. DAUMAS.- J'aimerais qu'on ajoute à l'ordre du jour d'un CA ultérieur les problèmes rencontrés par la commission disciplinaire du Conseil d'administration que je préside. M. KADMIRI et Sylvie MEYER sont membres de cette commission, nous avons un problème qui est tout simple, c'est que nous perdons notre temps, c'est-à-dire que nous venons juger des gens pour lesquels nous sommes dans 9 cas sur 10 obligés de prononcer la relaxe parce que nous n'avons pas les éléments pour les punir, alors que nous savons qu'ils ont triché, tout simplement parce que la procédure n'a pas été respectée et que personne ne la connaît.

Prenons un exemple ; quand, dans un amphi, il y a 175 étudiants et 2 professeurs pour surveiller, on est sûr qu'ils ne pourront pas faire leur travail, ils ne le font donc pas. Par conséquent il va y avoir des problèmes, et au bout du compte on est coincé, on sait qui a triché mais on ne peut rien sanctionné.

Il me semble qu'il y a une nécessité impérative à définir les règles dans lesquelles les examens se passent, et que ces règles soient communiquées aux enseignants et qu'ils les connaissent réellement.

Autre exemple qui pose problème, beaucoup d'enseignants du supérieur ont été profs dans le secondaire. Quand ils prenaient un élève en train de tricher, ils lui mettaient zéro. Dans le supérieur les règles sont différentes, si on met zéro, on a tort, on doit noter la copie qu'il y ait eu fraude ou pas fraude, et c'est la commission de discipline qui dit qu'il y a fraude. Les collègues ne le savent pas, ils mettent donc zéro et nous sommes coincés.

Je peux continuer et citer autant d'exemples qu'il y a eu de cas cette année, il y a quelques cas où les étudiants reconnaissaient les faits, mais le plus souvent on a eu tort, on ne pouvait pas prouver la fraude. Il faut vraiment qu'on établisse un cahier des charges et qu'on le communique chaque année aux enseignants, en particulier aux nouveaux, parce que les enseignants qui arrivent n'ont pas la science infuse, ils ne savent pas dans quelles conditions doit se dérouler un examen, comment on note, et puis surtout fixer des règles claires avec les UFR, parce que 8 cas sur 10 à peu près viennent de l'UFR de Droit où nous avons des collègues qui sont visiblement particulièrement à cheval sur les principes mais qui ne les respectent jamais. On a un problème, et on ne peut jamais sanctionner les fraudes.

Il faut mettre cette question à l'ordre du jour, même si ce n'est pas urgent.

M. SECHTER.- Tu préfères que l'on mette commission disciplinaire et procédure de passation des examens, ou juste procédure de passation des examens ?

M. DAUMAS.- C’est plus que la procédure de passation des examens. Je pense que c’est tout ce qui a trait au fonctionnement de la commission, et il faudrait mettre entre parenthèses toute une série d’attendus.

Nous demandons à Jean BARRIN de nous faire un texte précis que l'on pourrait discuter, parce qu’il y a des UFR où il n’y a quasiment jamais de problèmes, et il y en a où il y en a tout le temps.

M. SECHTER.- Est-ce qu’il ne faut pas que cela passe au CEVU ? Parce que par exemple en SMP, avec les concours de P1, une procédure a été mise en place et elle est clairement définie.

M. BERION.- Dans les modalités de contrôle des connaissances, il y a déjà des consignes, et les profs ne les connaissent pas davantage. C’est le problème de porter à la connaissance de tous.

M. SECHTER.- A SMP, c’est envoyé systématiquement lors de chaque examen à chacun des enseignants.

M. DAUMAS.- Il y a des choses qui sont bêtement matérielles, un amphi qui a 4 portes, il y a un enseignant en haut et un en bas, comment font-ils ? On a le cas d’un étudiant qui est visiblement sorti pendant l’examen, il est revenu et il a rendu sa copie.

M. SECHTER.- En CA ou en CEVU ?

M. DAUMAS.- Je pense qu’il faut que cela passe d'abord au CEVU.

M. BERION.- C’est le CA qui le vote.

S’il y a toujours deux personnes dans l’amphi avec 4 portes, on pourra toujours faire tout ce que l’on voudra…

M. DAUMAS.- Justement, il faut définir un ratio nombre d’étudiants à l’examen / nombre de surveillants, et puis fixer une règle : on ferme les portes, parce que si on peut entrer et sortir comme dans un moulin, ce n’est même pas la peine !

M. SECHTER.- D’autres questions diverses ?

M. BARAKAT.- Lors du prochain CEVU il est prévu un point sur les CC pour l’année prochaine, nous n’avons pas pensé à ce point-là, mais on pourra le proposer lors d’un prochain CEVU.

M. DAUMAS.- Nous avons eu le cas de deux examens à la suite dans les mêmes salles avec les mêmes étudiants. On les surveille à l’entrée et à la sortie mais on leur donne une pause au milieu. Que se passe-t-il ? Ils peuvent aller dans leur salle, prendre le portable qu’ils y avaient mis au début et communiquer pendant la durée de l’examen, et nous ne pouvons pas prouver qu’il y a eu fraude.

C’est tout le temps, et on a plein de cas comme ceux-là.

M. BERION.- S’il faut indiquer « fermez les portes, fermez les fenêtres et éteignez les lumières »…

M. KADMIRI.- Il y a un minimum à respecter, je ne veux pas dire que l'UFR ST est un exemple, on fait tout de même la chose suivante, on a du personnel de la scolarité qui vient et qui contrôle toutes les cartes de scolarité, qui fait le contrôle des enseignants en fin d'épreuve, qui compte le nombre de copies, ils gardent deux étudiants « en otage », ils font compter les copies aux étudiants et leur demandent de marquer le nombre et de signer, parce qu'il y a toujours un étudiant qui dit qu'il a donné sa copie et que nous l'avons perdue. Il y a un minimum à faire.

C'est sûr, quand des collègues de SJEPG nous disent qu'ils étaient seuls pour surveiller 200 ou 260 étudiants, avec un second qui n'est venu qu'après, avec une porte ouverte en haut, deux en bas, ainsi de suite, c'est sûr, il n'y a pas de possibilité de contrôle ! Il faut mettre des moyens, et il faudrait revoir la réglementation.

M. SECHTER.- Merci à tous de votre assiduité et de votre participation.

- : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30)

8. Scolarité

8.1 Modification du calendrier de contrôle des connaissances pour l'année 2008-2009

Le Président rappelle les décisions des différents conseils de gestion :

UFR ST : rattrapage de quatre semaines de cours
1ère session en juin 2009
2ème session en septembre 2009

UFR SJEPG : rattrapage de quatre semaines de cours
1ère session en juin 2009
2ème session juin ou septembre 2009 (pour les 1ères années)

UFR SLHS : Le conseil de gestion a pris la décision d'organiser les examens semaines 19 et 20 sur les enseignements dispensés avant la période de grève et sur des éléments de pratiques pédagogiques différenciées.

Après scrutin organisé par l'UFR (32,5 % de participation), une majorité d'étudiants s'est prononcée à 60,5 % pour la levée du blocage et 63,3 % pour les modalités d'examens du conseil de gestion.

Le Président indique que c'est à minima qu'il faut appliquer ces dispositions mais que la délivrance de licences (voire de masters s'ils ont été perturbés) ne saurait se faire sans rattrapage.

Par ailleurs, Madame le Recteur a précisé que, sans rattrapage immédiat en L3 et M2 et dans le plus proche semestre pour les L1, L2 et M1, les diplômes ne seraient pas validés.

Lucile MAGAGNINI rappelle que les enseignants de SLHS ont voté contre la reprise des cours et qu'ils ne sont pas disposés à les rattraper au mois de mai.

Rudy CHAULET estime qu'il est faux de croire que tous les cours seront intégralement rattrapés en Sciences et en Droit et qu'il serait hypocrite d'imposer une reprise de cours en Lettres qui ne serait pas effective.

Izabella THOMAS précise que l'UFR SLHS est toujours en grève et que la solution qui a été décidée en conseil de gestion est une solution de compromis entre l'Administration, les enseignants et les étudiants.

Sandrine BOQUESTAL qui représente le Recteur, souhaite en son nom faire les remarques suivantes :

- qu'il semble complètement anormal que les enseignants soient en grève sans être déclarés,
- que seuls les enseignements non effectués doivent être rattrapés,
- que ce ne sont pas les étudiants qui doivent décider du calendrier et des modalités de contrôle des connaissances.

Le Président estime que le CA ne peut pas se satisfaire de l'approbation des décisions des conseils de gestion des UFR et qu'il doit prendre position.

Le Président suggère que le CA se prononce sur trois solutions :

1) le CA valide-t-il la proposition de l'UFR ST ?
2) le CA valide-t-il la proposition de l'UFR SJEPG ?
3) le CA valide-t-il la proposition de l'UFR SLHS ?

En cas de non validation de la proposition de l'UFR SLHS, le CA exigera de l'UFR une situation précise des différents modules de L3 et de M2 avec une proposition de rattrapage de cours sous des formes à définir.

Le Président fait alors procéder à trois votes :

1er vote : validez-vous les dispositions prises par les UFR ST et SJEPG ?

Vote : unanimité POUR - 1 ABSTENTION

2ème vote : validez-vous les dispositions prises par l'UFR SLHS à savoir le déroulement de la première session d'examen au cours des semaines 19 et 20 et portant sur les cours qui ont eu lieu avant et pendant la grève ou sur des contenus pédagogiques aménagés dispensés aux étudiants sous diverses formules ?

Vote : CONTRE : 23
POUR : 4
ABSTENTIONS : 2

3ème vote :
- le CA appelle à la reprise des cours en SLHS
- la seconde session pour l'intégralité des modules de l'UFR SLHS se déroulera en septembre
- la délivrance des diplômes de licences par l'Université est conditionnée par la reprise des cours en L3 et à leur évaluation.
- le maintien des évaluations prévues les semaines 19 et 20 qui seront considérées comme du contrôle continu.

Vote : unanimité POUR - 1 ABSTENTION et 1 CONTRE

8.2 Projet de calendrier universitaire 2009-2010 (annexe 9)

Le calendrier proposé est modifié comme suit :

Doctorats et diplômes de 3ème cycle de santé : jusqu'au 31 décembre 2009 au lieu de 27 novembre 2009.

Pour les vacances de février : ajouter du 6 au 22 février 2010 pour les IUT.

Le Président met aux voix le calendrier ainsi complété :

Vote : unanimité POUR

8.3 Projet de cohabilitation Université de Bourgogne : licence professionnelle Notariat et licence professionnelle Assurance, Banque, Finance

Le Vice Président du CEVU présente les dossiers et indique l'avis favorable du CEVU.

Le Président met aux voix ce projet de cohabilitation pour ces deux licences professionnelles.

Vote : unanimité POUR

8.4 Convention UFR ST/Lycée Victor Hugo (CPGE) (annexe 10)

A cette convention, dans les dispositions relatives au processus de validation, le paragraphe suivant est ajouté :

" Tout étudiant inscrit en première année de CPGE peut être autorisé à s'inscrire en parallèle en première année de licence à l'université afin de bénéficier de tous les avantages ouverts aux étudiants, présence aux cours, passage des examens, accès aux différents services offerts par l'université au titre de la vie étudiante ".

Compte tenu de cette modification, le Président met aux voix cette convention.

Vote : unanimité POUR

8.5 Projet d'ouverture à l'apprentissage de la licence professionnelle Commerce

Après avoir rappelé l'avis favorable du CEVU, le Président met aux voix cette proposition.

Vote : unanimité POUR

9. Questions diverses

9.1 Dossier d'expertise pour l'IUT de Belfort à approuver (aménagements pour création d'un département Génie Civil) (annexe 11, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Le dossier d'expertise tel qu'il est décrit dans le document envoyé aux conseillers est mis aux voix sachant que la part Etat (500 000 €) est avancée par l'Université de Franche-Comté pour acheter du 1er équipement. Cette avance sera remboursée par l'Etat à l'Université de Franche-Comté en 2012.

Vote : unanimité POUR

9.2 Autorisation à donner à l'UFR SMP de verser 1 000 € de subvention à l'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France (ANEPF) et 1 000 € à l'Association des étudiants en médecine de Besançon (BOUDU).

Vote : unanimité POUR

9.3 Demande d'autorisation du CLA de verser une subvention au GERFLINT (annexe 12, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Vote : unanimité POUR

9.4 Situation du CASUB

Le Président reporte ce point à une autre séance.

9.5 IUFM

Le CA considère que le test pratiqué chaque année pour l'entrée en PE doit rester sélectif pour limiter le nombre d'étudiants à la capacité d'accueil de l'IUFM.

9.6 Projet de convention de partenariat et de cofinancement en matière d'immobilier universitaire (annexe 13)

Le Secrétaire Général présente cette convention avec la CAPM pour la gestion du patrimoine universitaire du campus des Portes du Jura à Montbéliard.

La gestion porte sur les gros travaux de maintenance dits "du propriétaire" que la CAPM s'engage à réaliser sur la durée du contrat en contre partie du versement par l'Université d'une somme de 120 000 € TTC sur les 4 ans.

Le Président met aux voix cette convention de partenariat.

Vote : unanimité POUR

5. Propositions des CS des 17 février 2009 et 17 mars 2009

Daniel SECHTER Vice-Président du CA présente pour information aux membres du CA, les propositions des derniers CS.

5.1 Répartition du BQR 2009 (annexe 14, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Ces propositions de répartition du BQR sont validées par le CA.

5.2 Information sur les critères de répartition de la dotation attribuée aux unités de recherche : année 2009 (annexe 15, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Le CA prend acte des différents critères de répartition de la dotation attribuée aux unités de recherche tels qu'ils figurent sur l'extrait du PV du CS du 17 février 2009.

5.3 Propositions de la commission PEDR (annexe 16, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Le CA prend acte des critères d'activité et de performance qui seront utilisés pour la répartition des PEDR entre les cinq champs disciplinaires.

6. Propositions du CEVU du 14 avril 2009

6.1 Délibération sur les demandes de financement par le BQF 2009 (annexe 17, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Le projet envoyé aux conseillers est mis aux voix.

Vote : unanimité POUR

6.2 FSDIE : délibération sur les subventions aux projets étudiants (annexe 18, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Le projet 12 a été retiré par l'association. Le total des subventions réparties lors de cette commission est de 6 943 €.
Il reste donc 32 052 € à répartir lors des prochaines commissions.

Le tableau qui retrace l'ensemble des subventions attribuées est mis aux voix.

Vote : unanimité POUR

La séance est levée à 18h30

Le Secrétaire Général,

Louis BERION